

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD-DENDÉ - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Fatima BIZINE - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Eva MILLIER - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Marie-Laure CARDINAL - Cédric TERRET - Christel CHAINEAUD

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS	procuration à	Stéphane MARI
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à	François SZTARK

Secrétaire de séance : Ludovic BIDEAU

Monsieur le Maire déclare : « *Mesdames et messieurs, chers collègues, chers amis, on va démarrer la séance qui – désormais, nous avons l’habitude – est retransmise sur la chaîne YouTube de la Ville de Pessac. Comme on le fait d’habitude, je propose que nous restions masqués pendant les échanges et que seuls les orateurs puissent se démasquer de manière à avoir la voix plus claire s’ils souhaitent évidemment avoir la voix plus claire et en même temps, montrer leur visage aux éventuels spectateurs sur notre chaîne YouTube. Tout d’abord, bonsoir à tous. Je vais commencer par l’appel. »*

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 janvier 2021

Monsieur le Maire ajoute : « *En premier point, je souhaite adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier dernier. Est-ce qu’il y a des remarques ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Pardon, Monsieur le Maire. Je recherche ma remarque. Je ne pensais pas que cela allait si vite. Je pensais que l’on allait commencer par les questions orales. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, notre groupe votera bien évidemment favorable concernant ce procès-verbal. Bien que nous ayons des divergences sur le fond, ce compte-rendu reflète bien les propos de nos différentes interventions. Nous ne pouvons que saluer et remercier l’investissement et le professionnalisme des services municipaux pour nous permettre de voter ce compte-rendu dans des délais restreints. En raison des mesures sanitaires actuelles et de la tenue du couvre-feu, les tenues des Conseils Municipaux ne peuvent être ouvertes au public. Monsieur le Maire, vous prenez soin tout de même que les citoyens et les citoyennes soient informés du contenu en retransmettant la séance via la page YouTube de la Ville de Pessac. Sur la dernière séance du 26 janvier 2021, les dix premières minutes ont toutefois été tronquées. Monsieur le Maire, nous savons votre fort attachement à la communication visuelle et verbale. Aussi, nous espérons que cette séance sera en intégralité sur le site afin que tous les citoyens et les citoyennes aient le même niveau d’information, surtout que nous allons aborder prochainement le rapport égalité femmes-hommes. Nous vous remercions. »*

Monsieur le Maire répond : « Pendant que vous parliez, on vient de me dire que cela marche bien apparemment. Donc, vous êtes exaucée a priori. J'espère qu'il n'y aura pas de panne pendant la séance. Très bien. Sur le compte-rendu, pas de remarque particulière. Très bien. Je mets quand même aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

Je vais – pas tout seul d'ailleurs – donner quelques informations au Conseil Municipal. La première est qu'une page se tourne ce soir pour l'une d'entre nous puisque Corinne POURRÈRE qui a assuré la direction des assemblées pendant de nombreuses années va nous quitter pour rejoindre l'Opéra de Bordeaux. Je tenais ce soir à lui rendre hommage et à lui offrir en notre nom à tous un bouquet de fleurs qui est là. C'est pour vous. On vous souhaite beaucoup de succès dans vos fonctions futures. À vos fonctions, vous succède désormais Muriel AULAS GONZALEZ qui était au CCAS jusqu'à présent et qui a accepté la proposition qui lui a été faite de prendre cette fonction ô combien importante, éminente, visible et sensible parce que dès qu'il y a quelque chose qui ne va pas, on le voit tout de suite. Bienvenue à vous et bon courage. On peut l'applaudir aussi.

Dans les informations, je souhaitais vous rappeler – et pour ceux qui ne le sauraient pas – que dans le cadre de l'OIM Bordeaux Inno Campus, la première réunion publique dont nous avons amplement discuté ici en Conseil de Métropole sur le projet Saige-Montaigne-Compostelle Unitec aura lieu ce samedi 27 février à 14 heures, à l'amphi 400 à l'Université Bordeaux Montaigne. C'est la première des réunions. C'est loin d'être la dernière. Après, il y aura des réunions et des ateliers spécifiques à chacun des sites qui composent cette concertation. Je souhaite maintenant transmettre la parole à Madame Caroline BENARD-DENDÉ qui va nous parler de la troisième édition du budget participatif. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BENARD-DENDÉ** qui dit : « Merci. Je vais partager avec vous quelques éléments de stratégie sur le lancement du budget participatif édition 2021, commencer par vous rappeler que c'est la troisième édition et que l'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires que l'on connaît tous. Cette année, on a voulu donner au budget participatif un certain nombre d'éléments. Le premier point que je voudrais partager avec vous est que dans ce budget, on va essayer d'aller vers les Pessacais pour les informer du dispositif et pour leur donner envie de participer. « Aller vers » est la nouvelle signature concertation de l'équipe municipale. Comment on va traduire cela ? On va traduire cela par une campagne de communication multicanal pour toucher un maximum de personnes. On va traduire cela également par une présence terrain pour discuter du dispositif. On va mettre en place des rencontres dans les lieux de vie de la Ville, une présence sur les marchés et une présence sur les événements organisés par la Ville et l'on va également mobiliser des agents en interne comme ambassadeurs de ce budget participatif. Notre objectif est de donner envie aux Pessacais de participer par une communication qui apparaîtra normalement sur les écrans dans quelques instants et que vous verrez un peu décalée, un peu différente par rapport à d'habitude avec notamment l'arrivée d'un triporteur dans l'équipe qui va nous permettre de sillonner un peu les rues de la Ville pour donner envie aux Pessacais de venir.

Un deuxième point sur ce budget participatif est d'aider et de guider la réflexion et la rédaction des projets. L'objectif est d'aider et de guider la réflexion et la rédaction pour permettre à chaque Pessacais qui en a envie de déposer un projet. On se rend compte que l'on a parfois des personnes qui ont envie de déposer un projet, mais elles ne savent pas vraiment comment formaliser ce projet, ce qu'elles peuvent mettre dedans. Donc, on a mis en place un dispositif pour les accompagner et l'on – vous aurez bientôt tous les détails – va avoir deux forums qui seront organisés : un en présentiel et un en virtuel pour répondre aux questions des habitants. On va avoir des ateliers d'écriture que l'on va mettre en place dans les quartiers avec le soutien d'urbanistes et de graphistes pour aider les Pessacais à mettre en forme leurs projets et l'on crée également une hotline téléphonique pour permettre de répondre à toutes les questions et pour aider à la rédaction.

Un troisième axe sur ce projet est d'ouvrir l'accès à tous. Le budget participatif cette année est ouvert aux enfants et aux adultes. On n'a pas de limite d'âge. On ouvre également le budget participatif à toutes les personnes qui habitent à Pessac, mais également celles qui travaillent ou celles qui étudient à Pessac avec la possibilité de déposer un projet en individuel ou en collectif. Quand on dit collectif, cela veut dire une association, un collectif ou des voisins qui ont envie de se regrouper. Peu importe la forme. En tout cas, la forme collective est encouragée pour déposer ces projets.

Les trois derniers axes que je partage avec vous sur le budget participatif, le premier est de garantir la transparence par une gouvernance que l'on a repensée et une organisation en interne que l'on a mobilisée. On a un comité de recevabilité qui va avoir pour objectif de vérifier que les projets respectent bien le règlement intérieur du budget participatif et que la démarche est bien transparente. Ce comité de recevabilité, ce sont quatre élus, cinq techniciens volontaires et six personnes du CESEL qui sont d'ores et déjà volontaires et qui vont être garants de la démarche. On aura également une communication interne importante et une mobilisation des agents en interne pour qu'ils instruisent et mettent en œuvre les projets dont le calendrier a été un peu revu pour être en phase avec le phasage des projets annuels.

Cette édition 2021 est thématique. On la thématise « Pessac plus solidaire et plus durable » pour deux raisons. Le monde d'après que l'on imagine, on espère le construire de manière plus solidaire, le construire plus durable et l'on a noté aussi que de thématiser l'édition permettait de guider les idées des Pessacais et de favoriser leur émergence. Pour terminer, je vous réprecise l'enveloppe puisque 300 000 euros ont été dédiés pour les dépenses d'investissement pour pouvoir mener à bien tous les projets du budget participatif. En termes de calendrier, on a un calendrier qui a été repensé par rapport aux éditions précédentes : trois mois pour déposer les dossiers, une phase d'instruction de dossiers où l'on va vérifier la faisabilité technique et financière de ces projets-là, une phase de vote à la rentrée et la mise en œuvre des projets sur la fin de l'année qui nous permet de caler avec le phasage des projets à l'intérieur des services de la Ville. Pour terminer et en avant-première, on partage avec vous la fiche du budget participatif – qui ne va pas tarder, un peu de teasing, une affiche que l'on a voulu volontairement différente, un peu décalée. J'en profite pour saluer les équipes de la communication qui ont travaillé à la fois sur la partie création graphique sur tout le plan de communication, également sur la production de contenus et la plateforme numérique qui va être très prochainement en ligne et saluer également le pilotage de cette démarche par la Direction de la transition écologique. Je termine en vous disant que – vous, élus pessacais – l'on vous attend très nombreux sur nos événements terrain pour donner envie aux Pessacais de contribuer au but participatif 2021. Merci. »

Monsieur le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Caroline. Voilà. On redémarre. En avant pour ce budget participatif. J'espère que nous connaissons tous des personnes pessacaises et pessacais qui ont envie de choses nouvelles pour leur Ville et qui voudront les présenter au scrutin, au suffrage, au choix de l'ensemble de nos concitoyens. C'était donc ce démarrage. Justement, vous voyez. Parce que c'est à peu près la même première page qu'il y aura, cela me donne l'occasion de vous parler de notre point d'information. C'est le fait que notre magazine municipal va opérer sa mue. À partir du 2 mars, c'est un nouveau magazine municipal que vous allez trouver dans votre boîte aux lettres et que l'ensemble des pessacaises et Pessacais vont trouver dans leurs boîtes aux lettres et qui va s'appeler OP comme origine Pessac qui va remplacer Pessac en direct. On y retrouvera bien sûr les rubriques habituelles, l'agenda, l'information au plus près de chez soi, l'information des secteurs qui sont d'ailleurs mis d'une manière plus claire, des focus sur les personnalités pessacaises du mois ou une perspective plus longue de l'histoire de Pessac. Puis, vous verrez dans la maquette qui est plus jeune, plus agréable à manier, plus attractive, plus lisible également, je pense. Il y aura bien sûr toujours des éléments concernant les nouvelles installations dans la Ville en termes d'entreprises et de commerces. On trouvera également une nouvelle rubrique sur le focus sur une rue de Pessac où l'on dit ce qu'il y a, quels sont les habitants, quelles sont les activités qui se déploient dans cette rue.*

Vous verrez. C'est une nouvelle formule. J'espère avoir un petit peu aiguisé votre appétit sur le sujet. Donc, OP à partir du 2 mars. Le dernier Pessac en direct qui a paru est collector parce qu'il n'y en aura pas d'autres.

Maintenant, je vais être plus soutenu et vous parler tout simplement de ce qui a été rendu public hier, à savoir le fait que le tribunal administratif de Bordeaux a rendu hier, lundi 22 février sa décision concernant le recours électoral déposé par deux membres de l'opposition, Monsieur SAINT-PASTEUR et Madame CURVALE pour faire annuler les élections municipales, le deuxième tour du moins. Moi et l'ensemble des élus de la majorité municipale sommes très satisfaits de la décision du tribunal qui a rejeté les protestations électorales. C'est le terme officiel porté par Monsieur SAINT-PASTEUR et Madame CURVALE au terme d'une analyse précise de chaque argument, le tribunal administratif de Bordeaux à la suite d'ailleurs du rapporteur public a conclu à l'absence de fondement de cette contestation électorale et a rejeté la demande d'annulation du second tour des élections municipales. Cette décision nous conforte – j'insiste sur cet aspect-là – dans la certitude que nous avons qui est désormais constatée par la justice, d'avoir mené une campagne électorale digne et en parfaite conformité avec la loi. Ce résultat nous permet ainsi de poursuivre le travail engagé depuis huit mois au service des Pessacais et pour les cinq années du mandat municipal à venir. C'est à peu près – vous l'aurez reconnu – le texte du communiqué de presse que j'avais publié hier.

Je tiens à ajouter une note un peu moins juridique, un peu plus personnelle pour regretter, Monsieur SAINT-PASTEUR, que vous ayez cru bon de venir le 28 juin au soir à la suite de la proclamation des résultats dans le hall de la Mairie pour me féliciter, me serrer la main – à cette époque-là, on pouvait encore le faire – et me dire que vous avez trouvé la campagne digne. Je vous cite. Je me souviens précisément des termes que vous aviez employés. Alors que vous n'avez cessé depuis dans votre recours et encore hier de vous faire passer pour une victime d'une campagne qui aurait été affreuse, odieuse et pour tout dire, indigne. Je trouve que le décalage entre ce que vous m'avez dit entre quatre yeux devant – je ne sais pas s'il y avait des caméras – les appareils photo et devant l'ensemble de nos policiers qui étaient rassemblés dans le hall pour montrer sur une belle photo la sincérité et la magnanimité de celui qui avait perdu au champ d'honneur, qui avait perdu et qui le reconnaissait pour ensuite, avoir ce genre d'attitude. Je trouve cela regrettable. J'aurais préféré que vous ayez la sincérité à ce moment-là de dire que vous feriez un recours électoral et que vous utiliseriez toutes les possibilités pour dire que la campagne avait été – comme je l'ai dit – odieuse et indigne puisque c'est ce que vous n'avez cessé de dire. Voilà. C'étaient les informations que je voulais vous dire. Ce recours électoral est désormais clos pour les Pessacais et pour nous.

Nous allons maintenant passer aux questions orales. Je rappelle la règle. Monsieur SAINT-PASTEUR, vous parlerez à un autre moment, mais pas maintenant. J'étais dans les informations. Vous pourrez poser une question orale pour le prochain Conseil Municipal si vous le souhaitez. Donc, il y a sept questions orales. Aux termes du règlement intérieur, nous avons trente minutes pour examiner les questions orales. Nous avons souhaité – souvenez-vous-en – aux termes du règlement intérieur, décider qu'il y aurait désormais un début de séance qui serait consacré à l'examen des questions orales pour justement dynamiser, alimenter notre débat démocratique. Cela a été le cas la dernière fois. On avait un peu décalé. On avait dépassé largement. On a un ordre du jour du Conseil Municipal qui est assez fourni cette fois-ci. Je souhaite que nous en restions strictement aux trente minutes du règlement intérieur. Si d'aventure nous ne pouvions pas rester dans ces trente minutes, je décalerais le surplus des questions orales à la fin de la séance. Elles seront bien examinées, mais elles ne le seront pas en début. Elles le seront en fin de séance pour là aussi respecter le règlement intérieur. Rassurez-vous. Elles seront toutes examinées. Ce sera désormais la règle qui prévaudra pour respecter le règlement intérieur, respecter votre possibilité de déposer autant de questions orales que vous le souhaitez. Nous allons donc procéder à leur examen dans l'ordre dans lequel elles ont été transmises. D'abord, celles du groupe PS. Il y a quatre questions orales. Ensuite, il y aura trois questions orales du groupe Europe Écologie Les Verts. Première question sur le projet de piste cyclable, je pense que l'on respecte votre

ordre de présentation. Je ne sais pas qui pose la question. C'est Monsieur NOUHOU. »

Questions orales :

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, les riverains de la forêt du Bourgailh ont été alertés par les activités de carottage en profondeur tout au long de la ligne à haute tension qui traverse la forêt du Bourgailh jusqu'au Bioparc. N'ayant pas eu d'information sur la nature des travaux envisagés dans ce secteur, ils supposent que ces opérations de carottage seraient liées au projet de piste cyclable soutenu par la Métropole pour relier à travers le Bourgailh, la rue des Frères Rouyère au Bioparc. Si tel est le cas, les riverains et les Pessacais ne sont pas opposés à la création d'une piste cyclable pour une liaison douce entre Pessac et Mérignac. Cependant, ils veulent que ce projet soit respectueux de l'environnement et redoutent que sa préservation soit affectée par les choix qui seront faits. En effet, non seulement une piste cyclable bitumée avec une large emprise au sol risque de créer un îlot de chaleur au cœur du Bourgailh, mais elle peut également se transformer en artère passante aux véhicules motorisés, le risque étant de dénaturer le caractère sauvage de la forêt et son accès exclusivement réservé aux piétons et aux vélos. C'est la raison pour laquelle les Pessacais et les riverains souhaiteraient être consultés. Envisagez-vous des concertations préalables sur ce projet ? Si oui, quand et comment ? Nous vous remercions pour votre réponse. »*

Monsieur LANDREAU répond : *« Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller municipal de l'opposition, vous évoquez dans votre question orale le projet d'une piste cyclable dans la forêt du Bourgailh. L'aménagement de cette piste dite du Bioparc a pour but de conforter et de faciliter des cheminements piétons et vélos dans cette zone. Lors des consultations en 2016, les usagers avaient en effet fait remonter le manque de liaisons douces entre Pessac et Mérignac. Cette première consultation a été confortée à la fois par les réflexions métropolitaines sur les grands axes cyclables plus connues sous le nom de REVe, mais également par des retours de nombreux cyclistes allant travailler sur Mérignac fin 2020 dans le cadre du diagnostic du Plan vélo de la Ville de Pessac. Des carottages ont en effet été réalisés afin de mener des études de sol dans le cadre du projet de la piste cyclable. La profondeur de ces carottages peut surprendre, mais est nécessaire pour s'assurer que nous avons une bonne appréhension du sol afin que le projet soit en cohérence avec son environnement. Cela n'oriente en aucun cas les choix techniques pour la piste. En raison de son emplacement en pleine forêt du Bourgailh, il est en effet primordial que le projet de piste soit en accord avec son environnement. C'est d'ailleurs pour cela que la piste technique jouxtant la ligne haute tension a été fléchée. Ce sont d'ailleurs des choix en phase avec l'environnement qui ont toujours été réalisés lors des aménagements de voies cyclables et piétonnes au cœur de la forêt du Bourgailh ces dernières années. De la même manière, il a été fait le choix de privilégier les chemins d'usages aux abords de la rue des Frères Rouyère permettant le zéro défrichage. Concernant le calendrier prévisionnel, les études ont été lancées il y a quelques semaines. Nous sommes aux prémices du projet. Pour les concertations, une réunion est prévue. Nous souhaitons en premier lieu avoir un temps d'échanges avec les riverains au printemps. Ce sera d'ailleurs l'occasion de présenter le projet, mais également que le public puisse s'exprimer sur leurs attentes. Enfin, sachez que c'est l'ensemble de ces informations que nous avons apporté aux riverains, ainsi qu'au syndicat de quartier 3M Bourgailh il y a plus d'un mois, aux alentours du 20 janvier 2021. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues, depuis leur création, des jardins familiaux existent au Pontet à Pessac. Ces parcelles propriétés de la Ville sont octroyées à des jardiniers moyennant un loyer annuel modéré. Leur affectation est soumise à une convention régissant les relations entre les différentes parties et un règlement intérieur. Nous aimerions savoir si leur gestion relève de*

la Ville de Pessac ou de Bordeaux Métropole.

Les pratiques de jardinage varient aussi d'un jardinier à l'autre. Il serait sans doute difficile pour un individu non averti de faire la différence entre un terrain non entretenu et celui où l'absence de désherbage fait partie d'une action volontaire pour le respect des sols. Avez-vous une position arrêtée sur ce sujet ? Un jardinier qui s'écarte des pratiques conventionnelles dans le respect du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition peut-il être inquiété ? Sur la durée de l'attribution de la parcelle, existe-t-il une limite maximale permettant ainsi l'accès au jardinage à d'autres familles ? Est-il possible de conserver le bénéfice d'une parcelle moyennant le renouvellement d'une convention et l'adhésion au règlement intérieur ? D'ailleurs, pourriez-vous nous en dire plus sur les demandes de parcelles, sur le nombre annuel de fins de conventions et sur les critères d'attribution ? Y a-t-il des évolutions à attendre sur la convention de mise à disposition et le règlement intérieur ? Merci pour vos réponses. »

Monsieur DESPLAT répond : *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, la gestion administrative relève de Bordeaux Métropole depuis la mutualisation de 2016. Il n'y a pas de position arrêtée. Nous sommes tous un petit peu jardiniers dès l'instant que nous souhaitons faire un potager. Une production modeste de débutant motivé reste une production légumière. Je réponds en même temps à votre interrogation suivante. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Dans notre pratique que vous appelez non conventionnelle, nous disons oui à la permaculture. Sur la durée maximale d'attribution, pas de limite maximale. Le locataire conserve la parcelle dès l'instant que ce n'est pas une friche et avec le respect du règlement intérieur et sans produits phyto. Nous demandons une production maraîchère et/ou horticole, une production maraîchère pour la consommation familiale uniquement. Nous avons en gros douze à quinze demandes par an de parcelles. Nous travaillons actuellement sur une nouvelle convention, car les règlements juridiques ont changé depuis 1992, date de la dernière convention. Les critères d'attribution sont entre autres d'être avant tout Pessacais, être une famille avec enfants ou sans enfant, célibataire, mère célibataire ou retraité. Voilà principalement nos critères. Merci. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, les parents d'élèves des écoles de Pessac nous ont sollicités à plusieurs reprises concernant les inscriptions au centre de loisirs, accueil du matin, du soir, restauration scolaire, etc. Jusqu'à la rentrée 2019, les parents inscrivaient leur enfant sur le portail accueil de la Ville appelé la DUS avant le dimanche 23 heures 59 pour la semaine suivante. En cas d'imprévu pour la semaine en cours, les parents pouvaient contacter les services municipaux de l'école pour effectuer des changements de dernière minute, changements appréciés par des parents qui ont des emplois qui nécessitent de la flexibilité (intérimaires, commerciaux, remplaçants, etc.). Depuis la rentrée 2019, aucun changement ne peut être fait directement à l'école. Toute inscription doit être faite avant le dimanche soir et les changements doivent être exceptionnels. Si modification, inscription en dernière minute à l'école du soir par exemple, il faut contacter l'école et envoyer un mail au service enfance. Ces changements de dernière minute doivent rester exceptionnels et les équipes municipales le font bien comprendre aux parents. On leur répond sur des tons très infantilisants, voire à la limite de l'agressivité. Cette nouvelle façon de procéder fait suite à de soi-disant abus de la part d'une minorité de parents. De ce fait, tous les autres sont pénalisés. Les salariés qui ont des emplois du temps connus à la dernière minute n'ont qu'à se débrouiller. On leur conseille d'inscrire leurs enfants à l'accueil du soir pour toute la semaine et donc, de le payer. Les petits salaires ne peuvent pas forcément se permettre de payer l'accueil du soir alors qu'ils n'en ont pas besoin. Les parents demandent plus de flexibilité. Ils ont soulevé ces questions lors des différents conseils d'école et obtenu une fin de non-recevoir. Comme d'habitude, c'est comme cela et pas autrement. Comment pouvons-nous répondre à ce besoin de flexibilité exprimé dans la plupart des écoles par la plupart des parents ? Quand les parents seront-ils un peu mieux écoutés ? Nous vous remercions pour votre réponse. »*

Monsieur MAGES répond : « *Monsieur le conseiller municipal, si je reprends vos écrits : « Avant la rentrée 2019, les parents inscrivaient leurs enfants sur le portail unique de la Ville avant le dimanche soir 23 heures 59 pour la semaine suivante » et plus loin : « Depuis la rentrée 2019, toute inscription doit être faite avant le dimanche soir. » Donc, aucun changement. Je continue. Vous dites encore : « Avant la rentrée 2019, en cas d'imprévu ou de situation exceptionnelle – on pourrait dire, pendant la semaine en cours –, les parents pouvaient contacter les services municipaux de l'école pour effectuer des changements de dernière minute. Depuis la rentrée 2019, les changements doivent être exceptionnels et si modification, il faut contacter l'école ou envoyer un mail au service enfance. » Disons sans grand changement non plus. En insistant sur le respect de ses règles, dont certains parents s'étaient en effet affranchis, faisant leur réservation par téléphone auprès des services municipaux, les services municipaux de certaines écoles recevant jusqu'à une petite centaine d'appels téléphoniques par jour, oui. Je dis bien, oui. La Ville a voulu sécuriser l'accueil des enfants dont elle a la responsabilité. Oui. Elle a fait le choix d'avoir des personnels municipaux qui exercent le métier de leurs qualifications et non du secrétariat téléphonique. Cette procédure qui existe donc depuis des années a toujours pris en compte les situations professionnelles et/ou personnelles des familles, et ceci, par une connaissance fine des familles par les personnels municipaux de terrain. C'est ainsi que cela a été exprimé lors des conseils d'écoles lorsque cette question a été posée. Par exemple, nous avons reçu 72 demandes de modifications sur 106 000 réservations en cours de semaine pour le mois de janvier 2021. Il apparaît donc que le système correspond bien aux besoins des Pessacais qui font très peu de demandes de modifications. De plus, le respect de la communauté éducative est essentiel pour moi. C'est ainsi qu'avec Éva MILLIER, conseillère municipale à l'enfance, nous assurons plus des trois quarts des conseils d'écoles afin de donner les réponses adéquates et non pas d'envoyer des élus qui habitent le quartier comme cela se faisait avant 2014. À cette question de « quand les parents seront-ils un peu mieux écoutés », je vous répondrai depuis 2014, ils ont toujours été écoutés. Je reste à leur disposition pour les rencontrer comme je le fais depuis 2014, pour trouver des solutions. Je vous rassure. Je sors de conseils d'écoles. J'en ai fait aussi quelques-uns hier. À aucun moment, cette question n'est revenue à l'ordre du jour. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui déclare : « *Nous comprenons tout à fait qu'il y a des contraintes et qu'il y a eu des abus par le passé, mais les parents de quasiment toutes les écoles se plaignent de ce manque de souplesse et de flexibilité, ainsi que du ton avec lequel les équipes répondent aux parents qui demandent exceptionnellement un changement. En conseil d'école, les parents vous ont proposé d'autres solutions, solutions balayées d'un revers de la main. Vous n'avez pas voulu les écouter. Les voici : date limite d'inscription sur deux jours dans la semaine via le portail accueil, le dimanche soir pour le lundi, mardi et mercredi et le mercredi soir pour le jeudi et vendredi. Cela permettrait aux parents qui ont des emplois du temps de dernière minute de s'arranger. Autoriser certains parents suivant leur type d'activité à effectuer des changements de dernière minute de façon simplifiée directement auprès de l'école, parents identifiés par les équipes municipales et autoriser pour les autres parents, dix changements directement auprès de l'école maximum sur l'année. Comme d'habitude, les propositions des parents n'ont pas été écoutées et il n'y a eu aucune concertation avec les parents d'élèves pour trouver une solution à ce manque de flexibilité. »*

Monsieur MAGES répond : « *À toutes ces demandes qui étaient de revenir à de la flexibilité qui n'existait pas au préalable, mais que les parents s'étaient donnée, c'était simplement leur dire qu'en termes de sécurisation de l'accueil des enfants, nous avons besoin de prévoir les choses. Nous avons besoin aussi d'avoir des animateurs en termes de pourcentage d'animateurs pour garder les groupes. C'était important pour nous aussi quand on nous confie les enfants, que l'on puisse le faire de façon qualitative et optimisée. C'est pour cela que l'on a refusé un peu cette flexibilité qui était simplement due à une dégradation du système qui était venue petit à petit, année après année.*

Après, je peux vous assurer que si les équipes répondent d'une façon agressive, on reprendra auprès des équipes, mais j'en doute réellement. Ces changements sont actés. Ils sont possibles vis-à-vis des écoles. Quand vous dites « avec une situation personnelle et professionnelle », on ne met à aucun moment les familles en difficulté. On leur demande simplement de prévoir comme ils prévoient beaucoup d'activités qu'elles puissent exister en dehors de l'école. Cela reste un service public – je l'entends –, mais ce n'est pas un service non plus pour tout ce qu'ils veulent. Le public, c'est leur donner la possibilité de laisser leurs enfants dans des conditions optimales – je le répète – et de sécurisation. La responsabilité revient à la Ville. C'est comme cela que l'on voudra la mettre en place. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, les parents d'élèves des écoles de Pessac nous ont également sollicités concernant la gestion des inscriptions aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires. La procédure d'inscription se fait sur le portail accueil de la Ville. Les parents peuvent inscrire leurs enfants le lundi à 13 heures 30 pour les vacances de la période suivante. La date est communiquée à l'avance aux parents. Régulièrement et systématiquement pour les vacances d'été, le site plante et devient inaccessible, encore pire que le site de la Fnac pour réserver des places de concert. De ce fait, les parents qui peuvent être derrière leur ordinateur à 13 heures 30 ont peu de chance d'obtenir une place pour leur enfant, mais les autres se retrouvent sans solution de garde et sur liste d'attente. Depuis l'année dernière, des places ont été ouvertes. Ce qui résout une partie des blocages. Problème, impossibilité d'inscrire une fratrie dans le même centre de loisirs et obligation de courir dans tout Pessac pour déposer et aller chercher les enfants dans les centres de loisirs très éloignés. En raison des restrictions sanitaires, la sectorisation des centres de loisirs a réduit la problématique de la séparation des fratries. Par ailleurs, la date limite pour désinscrire son enfant du centre de loisirs est le 11 du mois d'avant pour le mois suivant. Pour le mois d'août, ils doivent désinscrire leur enfant avant le 11 juillet. Pour la dernière semaine d'août, il faut désinscrire son enfant plus d'un mois et demi avant. Ceci ne correspond pas aux besoins des parents. Nombre d'infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, etc. ne connaissent pas leurs plannings un mois et demi à l'avance, inscrivent leurs enfants par défaut sur des plages où ils n'ont finalement pas besoin d'accueil. Les parents se retrouvent à payer pour une journée où ils n'ont finalement pas eu besoin d'accueil pour leurs enfants. Ce manque de souplesse face à des événements qui ne peuvent pas être autant anticipés pose problème aux parents. Les questions des parents d'élèves sont : « Comment la Ville peut-elle améliorer la procédure d'inscription des enfants aux centres de loisirs pour que tout le monde ait une place sans passer par la liste d'attente et pour que les fratries ne soient pas éloignées, ceci hors restrictions sanitaires ? Est-ce que les annulations peuvent intervenir plus tard pour que les parents aient un peu plus de flexibilité et de souplesse dans leur planning des vacances ? » Nous vous remercions de votre attention. »*

Madame MILLIER répond : *« Madame, concernant les annulations, le système d'inscription pessacais aux ALSH permet à ce jour aux familles d'annuler leurs réservations jusqu'à trois semaines avant le début de la période de vacances scolaires. Ce délai permet aux familles d'ajuster leurs besoins d'accueil, de proposer les places libérées à d'autres familles et enfin, de pouvoir recruter des animateurs pour constituer des équipes et des projets d'animation de la période. Différents essais ont pu être réalisés. Un délai de quatre semaines semblait trop long pour les familles et un délai de deux semaines ne permettait pas aux familles qui étaient en attente de pouvoir s'en saisir dans de bonnes conditions. Nous avons en effet toujours pu répondre à des demandes d'accueil en urgence. Nous avons depuis l'été 2020 permis au regard des circonstances des annulations tardives afin de permettre au plus grand nombre un accès aux ALSH. Le constat actuel est que ce n'est pas le nombre de places offertes qui pose difficulté, mais nous regrettons l'absence d'enfants pourtant inscrits par leurs parents. Cette absence – qui peut certainement être justifiée – représente malheureusement entre 15 et 20 % de places non attribuées au final à des familles qui en ont réellement besoin.*

Ainsi, au cours des vacances de fin d'année 2020, 5 216 places d'accueil ont été ouvertes sur la période et 579 n'ont pas été honorées, soit 18 % par 170 familles, dont 50 qui n'ont honoré aucun jour de réservation. Un groupe de travail avec des parents d'élèves s'est tenu sur cette question. Nous allons élaborer un projet de réponse à ce constat sur la base des échanges et propositions, afin d'avoir une réponse adaptée face à des familles qui mettent en difficulté les autres par un comportement inadapté. Concernant maintenant le logiciel de réservation, le nombre très important de connexions simultanées a pu mettre en difficulté le logiciel les années précédentes au moment des réservations estivales. Cela n'a pas été le cas à l'été 2020 ou le plantage du logiciel est lié à une erreur humaine du prestataire de services. C'est en effet un mauvais encodage de la file d'attente d'accès au portail qui a provoqué des difficultés dès l'ouverture des réservations. Cependant, les équipes de la Ville de Pessac et de Bordeaux Métropole ont été mobilisées immédiatement. Entre le lundi 13 heures 30 et le mardi 17 heures, toutes les familles qui avaient subi le plantage suite à une tentative de connexion ont été rappelées et ont eu une place. Les services continuent à travailler sur l'amélioration du système. Un groupe de travail parent sera mis en place sur le sujet afin d'échanger sur différentes hypothèses, dont un séquençement des réservations, plusieurs pistes discutées par fratrie, par niveau et par secteur s'il y a toujours la sectorisation. Merci. »

Madame CAZAUX ajoute : *« Je suis ravie de savoir que vous êtes en train de travailler dessus et que vous essayez de proposer des solutions. Je pense qu'une partie des places qui ne sont pas honorées est due justement au fait que les annulations doivent intervenir très tôt et quand on souhaite annuler après la date limite, on reçoit un mail comme quoi ce n'est plus possible. Peut-être qu'il y a là-dessus quelque chose à faire. Je suis quand même ravie et impatiente de voir ce qui va être proposé. »*

Monsieur le Maire répond : *« C'est très exactement ce à quoi nous travaillons pour essayer de résoudre ce problème qui s'est toujours posé. Il n'est pas récent. On cherche des solutions avec les parents d'élèves et non pas contre les parents. C'était la dernière question du groupe Réinventons Pessac ensemble. Maintenant, le groupe – j'ai dit Europe Écologie les Verts, mais ce n'est pas cela – l'Écologie pour Pessac, solidaire et citoyenne, trois questions, une première question sur le réchauffement climatique. C'est Madame CHAINEAUD. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, alors que nous sommes confrontés à la pandémie depuis près d'un an et que nous découvrons chaque jour un peu plus ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, nous ne devons pas oublier que nos sociétés à tous leurs échelons devront affronter le réchauffement climatique et ses conséquences dévastatrices si des réformes en profondeur de nos modes de vie, de production et de consommation ne sont pas effectuées rapidement, car il y a urgence. Nous sommes sur une trajectoire de réchauffement de plus de 3 degrés d'ici la fin du siècle, loin de l'objectif de la COP21 de 1,5 degré pour garder une planète vivable. Comme beaucoup, vous avez mis en place des actions de sensibilisation dans les écoles et donc, indirectement auprès des parents en distribuant des gourdes pour lutter contre la bouteille plastique par exemple ou en incitant à la consommation de produits bio avec quelques produits issus de cette filière dans les menus de la restauration scolaire. La sensibilisation des générations futures est une bonne chose, mais elle est très insuffisante pour ne pas dire inefficace au regard de l'échelle temporelle de la menace du réchauffement climatique. Le rapport du GIEC alerte sur le fait qu'il reste moins de dix ans pour renverser la tendance. Cela veut dire qu'il faut changer d'échelle dans la sensibilisation pour entraîner un changement collectif et l'adhésion à de nouvelles mesures qui peuvent sur le moment nous paraître comme des contraintes. Par exemple, les rues aux enfants aux abords des écoles avec l'interdiction des véhicules aux heures d'entrée et de sortie. Cette prise de conscience de tous est possible grâce notamment à des acteurs associatifs qui proposent des ateliers et des formations.*

Je pense à la fresque du climat par exemple qui permet de prendre conscience que l'on ne peut pas lutter juste pour moins de pesticides ou moins de plastiques, pour un peu plus de bio ou de vrac, mais que l'on doit appréhender le tout dans sa globalité, y compris au niveau politique, y compris au niveau local. Cet outil qu'est la fresque du climat porté par l'association du même nom permet de déclencher cette compréhension globale chez celles et ceux qui font le Monde d'aujourd'hui, celles et ceux qui produisent, celles et ceux qui consomment, celles et ceux qui décident, celles et ceux dont les actions permettent de contrer le tic-tac de l'horloge climatique. L'Université de Bordeaux – c'est un exemple – dont nous hébergeons sur notre Commune une partie du campus, a décidé de sensibiliser plus d'une centaine de ses personnels – j'en fais partie – et près d'un millier de ses étudiants cette année, malgré des conditions peu idéales grâce à la visioconférence. Des Communes de la Métropole envisagent également d'utiliser cet outil pour sensibiliser leurs personnels et leurs élus. Qu'en est-il ici à Pessac ? Je vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur LANDREAU répond : *« Monsieur le Maire, Madame la conseillère municipale de l'opposition, vous nous interrogez sur la sensibilisation, la pédagogie et l'éducation à l'environnement réalisé par la Ville de Pessac. Contrairement à ce que vous expliquez dans votre intervention, la sensibilisation des générations futures notamment est un élément essentiel à la compréhension des enjeux du changement climatique. Elle aide à saisir les mécanismes qui le guident et permet d'appréhender les impacts de l'homme sur la planète tout en nous encourageant à changer d'attitude. Notre ambition en matière d'éducation à la transition écologique à travers les parcours thématiques, l'agenda des solutions durables, nos quatre événements en faveur de la transition écologique et notre action du quotidien est et restera une priorité pour notre municipalité comme nous ne cessons de vous le rappeler. Nous travaillons avec les associations et les structures du Territoire. Vous évoquez l'association Fresque du climat dont nous avons rencontré plusieurs représentants locaux depuis notre élection et dont nous avons le souhait de pouvoir engager un partenariat. Un autre exemple récent de cette ambition du quotidien est le suivant. Nous avons réalisé un atelier de formation des agents municipaux, notamment de la Direction des bâtiments et de la maintenance avec la LPO (Ligue de Protection pour les Oiseaux) sur la thématique des bâtiments à biodiversité positive. À ce titre, deux ateliers sur cette même thématique sont également prévus avec les 400 familles adhérentes des refuges LPO. Ce n'est là qu'une action parmi tant d'autres. En conclusion et contrairement à ce que vous laissez entendre, c'est un panel d'actions de sensibilisation que nous avons actionné depuis plusieurs années et qui tendra encore à se démultiplier avec la Maison de la transition écologique et citoyenne, avec la sensibilisation de tous les publics comme priorité, notamment des plus jeunes. »*

Madame CHAINEAUD ajoute : *« Je vous remercie pour cette réponse, Monsieur LANDREAU. Je vais donc m'entêter. Les plus jeunes – je l'ai dit dans ma communication –, c'est une bonne chose et c'est quelque chose que je ne remets pas en cause. C'est quelque chose que vous faites depuis de nombreuses années. Des sensibilisations sur les familles qui sont déjà refuges LPO par exemple, ce sont des gens qui sont déjà sensibilisés à cette problématique-là. Donc, ce sont des gens qui sont déjà engagés dans ce mouvement-là. Ce que je vous dis, c'est l'interpellation de tous ces gens pour qui le climat est pour l'instant quelque chose de complètement utopique. C'est peut-être dans nos esprits. Il a fait très froid ces derniers jours, etc. Ce sont ces gens-là. Le problème, ce ne sont pas les générations futures. Les générations futures sont engagées. Très souvent quand vous discutez avec des enfants, ils sont bien plus engagés que les adultes et bien plus conscients de ce qu'il se passe. Ce sont les générations actuelles, celles qui sont au pouvoir maintenant, celles qui produisent maintenant, celles qui consomment maintenant qu'il faut sensibiliser. Ce sont elles qu'il faut interpeller. La Maison écocitoyenne de Pessac sera peut-être une bonne chose, mais ce ne sera certainement pas suffisant. Merci. »*

Monsieur LANDREAU répond : « *Je ne vous ferai pas l'injure de relire exactement la réponse que je viens de vous adresser en premier lieu, mais je vous invite à relire votre intervention. Dont acte sur le fait que vous ayez mal formulé votre intervention, mais je le répète. La sensibilisation de tous les publics – j'insiste sur le tout – est bien notre priorité maintenant depuis de nombreuses années, si ce n'est exactement depuis 2014.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Très bien. Je vois l'heure qui tourne. On arrive à la demi-heure. Il reste deux questions. Pour ne pas interrompre la question, je vous propose qu'on la garde pour la fin avec les deux dernières questions, mais réservez-vous. Cela va arriver. Simplement, ce sera après l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il reste deux questions qui sont examinées à la fin du Conseil Municipal.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Je tiens à vous dire que la délibération qui s'intitule « agenda des solutions durables : rapport annuel des formations en matière de développement durable année 2020 » – cela a un lien avec ce que nous venons de dire – sera examinée en deuxième position dans l'ordre du jour et non pas en 24^{ème} position. L'ensemble des délibérations a été renuméroté en conséquence. Donc, un ordre du jour a été distribué aux élus en début de séance qui montre les délibérations regroupées. À la suite justement des propositions des commissions municipales, les délibérations seront votées en deux temps. Maintenant, on va commencer à être un peu habitué. Dans un premier temps, les projets de délibérations qui sont groupés. Quelles sont-elles ? Ce sont les libérations numéro 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 20 et la 21. Madame BRIDIER, vous vouliez dire quelque chose.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « *Merci pour ce rappel, Monsieur le Maire. Notre groupe souhaiterait le dégroupement de trois délibérations s'il vous plaît. Au niveau des numéros, la 7 concernant les effectifs, la 17 concernant la dénomination de l'allée Louis Blériot et la 18 sur la dénomination de la place des Marchands d'oublies.* »

Monsieur le Maire répond : « *C'est de droit. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de dégroupement ? Sur les autres délibérations, je les mets donc aux voix. Qui est contre ?* »

Monsieur BIDEAU déclare : « *Pardon. Sur la délibération numéro 6 – si je ne dis pas de bêtise – sur les subventions, il faut rajouter un crédit de subvention.* »

Monsieur le Maire répond : « *Oui. C'est vrai. Très juste. Merci de votre vigilance, Monsieur BIDEAU. Tout à fait. C'est moi qui me fais prendre. Oui. On a oublié une subvention promise depuis déjà quelques mois à la Fédération des Syndicats et Comités de quartier de 4 500 euros pour le livre Identité pessacaïse. Je vous propose d'ajouter à la proposition de subvention qui figure dans la délibération qui vous est proposée. Cela n'a pas forcément pour objet de dégroupier cette délibération, mais je le rajoute. Je pense que cela ne causera de souci pour personne, sauf si vous me dites le contraire évidemment.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « *On ne va bien évidemment pas demander un dégroupement sur cette délibération. Toutefois, est-ce qu'il serait possible par la suite d'avoir la délibération exacte ?* »

Monsieur le Maire répond : « *Bien évidemment. Quand la délibération sera votée, elle va bien sûr mentionner ces 4 500 euros supplémentaires au bénéfice de la Fédération des syndicats de quartiers. Tout à fait. Oui. De toute façon, on va transmettre la bonne délibération à la préfecture. Rassurez-vous. Donc, je mets aux voix avec cette modification sur la délibération numéro 6. Sur les délibérations qui étaient proposées au regroupement, sauf les 7, 17 et 18 qui sont finalement dégroupées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour l'ensemble de ces délibérations qui étaient regroupées.* »

Ensuite, les autres projets de délibération sont dégroupés et votés séparément. Là, je vais passer la parole à Monsieur le Secrétaire qui nous a déjà démontré sa parfaite vigilance. »

aff n° DEL2021_040 : Mise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délégation de pouvoir – Transactions

Le Conseil Municipal décide :

– d'accorder au Maire, en complément des délégations consenties par délibération DEL2020_148 du 21 juillet 2020, la délégation suivante « Transiger avec des tiers dans la limite de 5 000 € pour les litiges ou réclamations indemnitaires liés à l'annulation des spectacles prévus dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021. »

– de rendre compte à chaque conseil municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code précité,

– de dire que les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un Adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

– de dire qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières faisant l'objet de la délégation seront prises par le Premier et/ou le Deuxième Adjoint au Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_041 : Exercice 2021 – Répartition n° 2 des crédits des subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_043 : Organisation et indemnisation de l'astreinte

Le Conseil Municipal décide :

– de dire qu'à compter du 1^{er} mars 2021, les périodes d'astreinte et les interventions lors des périodes d'astreintes seront (récupérée ou indemnisée) selon les barèmes en vigueur dans les arrêtés de référence de la fonction publique d'État. (Montants au 15 décembre 2020)

Indemnités de l'astreinte d'exploitation

Activités	Filière technique
Astreinte hebdomadaire	159,20 €
Astreinte lundi au vendredi	45 €
Astreinte nuit de semaine	10,75 €
Astreinte vendredi soir/lundi matin	116,20 €
Astreinte samedi	37,40 €
Astreinte dimanche/jours fériés	46,55 €

Les interventions sont indemnisées sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les 14 premières heures d'intervention sont indemnisées par une indemnité horaire majorée de 25 % et les heures suivantes sont indemnisées par une indemnité horaire majorée de 27 %.

Ces heures supplémentaires sont majorées de 100 % en cas d'intervention entre 22 heures et 7 heures et de 66 % lorsqu'elles sont effectuées un dimanche ou jour férié.

Indemnités de l'astreinte de décision

Activités	Cadres (hors ingénieurs)	Ingénieurs
Astreinte hebdomadaire	149,48 €	121 €
Astreinte lundi au vendredi	45 €	-
Astreinte nuit de semaine	10,05 €	10 €
Astreinte vendredi soir/lundi matin	109,28 €	76 €
Astreinte samedi	34,85 €	25 €
Astreinte dimanche/jours fériés	43,38 €	34,85 €
Intervention lundi au vendredi	16 €/h	16 €/h
Intervention de nuit	24 €/h	22 €/h
Intervention samedi	20 €/h	22 €/h
Intervention dimanche/jours fériés	32 €/h	22 €/h

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_044 : Forfait mobilités durables

Le Conseil Municipal décide :

- que les agents titulaires et contractuels puissent percevoir un « forfait mobilités durables » d'un montant annuel de 200 € pour un agent présent sur la totalité de l'année (valeur au 1^{er} janvier 2020)
- que les agents devront déposer une déclaration sur l'honneur stipulant qu'ils utilisent les moyens de transport durables (cycles, cycles à pédalage ou covoiturage) au moins 100 jours par an avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_045 : Centre d'activités des Échoppes – Bâtiment F – Remise gracieuse

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse au Syndic Immo de France Aquitaine d'un montant de 2 777, 64 € correspondant au montant de la participation pour le 2^{ème} semestre 2020 aux frais d'entretien de la voirie, des parkings et espaces verts prévue par le règlement de la copropriété du Centre d'activités des Échoppes pour le bâtiment F,
- d'autoriser à émettre un mandat de 2 777, 64 € sur le compte 6745,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_046 : Fournitures d'entretiens des terrains de sport – Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés comme suit :

Lot 1 (sable) : infructueux

Lot 2 (terre et substrat) attribué à la société LA GRANDE JAUGUE (avenue de Pagnot – 33160 Saint-Médard-en-Jalles),

Lot 3 (semence de gazon) attribué à la Compagnie industrielle et Commerciale (126 route de Canteloup – 33750 Beychac et Caillau),

Lot 4 (engrais) attribué à la Compagnie industrielle et Commerciale (126 route de Canteloup – 33750 Beychac et Caillau),

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_047 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi d'un marché global de performance pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues – Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi d'un marché global de performance pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues dans les conditions précisées ci-dessus avec l'attributaire suivant : Groupement ACOBA, mandataire, Direction Sud-Ouest (60 avenue Gaston Cabannes – 33270 Floirac) et Cabinet BERNARD, Antenne Aquitaine (23 rue Brulatour – 33800 Bordeaux) pour un montant de 219 450,00 € HT soit 263 440,00 € TTC correspondant à la tranche ferme (28 600,00 € HT soit 34 320,00 € TTC), à la tranche optionnelle 1 (177 650,00 € HT, 213 180,00 € TTC) et à la tranche optionnelle 2 (13 200,00 € HT, 15 840,00 € TTC)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_049 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier – Avenants aux marchés n° 18010E, 18010K, 18010N, 18010O

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation :
- de l'avenant n° 3 au marché n° 18010E conclu avec la société CEFB Ravalement
- de l'avenant n° 2 au marché n° 18010K conclu avec la société EIPF
- de l'avenant n° 1 au marché n° 18010N conclu avec la société CFA-NSA
- de l'avenant n° 5 au marché n° 18010O conclu avec la société COLAS SUD-OUEST
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_054 : Dénomination du rond-point de Magonty

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue de Magonty, de la rue de la Poudrière et de la rue de Romainville : rond-point de Magonty.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_055 : Dénomination du rond-point des Ombrages

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue Pasteur, de la rue Larouillat et de la rue du Professeur Sabrazes : rond-point des Ombrages.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_056 : Dénomination du rond-point des Provinces

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue des Provinces, de la rue Paul-Émile Victor et de l'avenue du Général Leclerc : rond-point des Provinces.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_036 : Rapport 2020 de situation comparée en matière d'Égalité femmes-hommes

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BIDEAU** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, rapport 2020 de situation comparée en matière d'égalité femmes présenté par Madame Fatiha BOZDAG. Hommes-femmes, excusez-moi.* »

Monsieur le Maire ajoute : « *C'est la parité. Donc, ce sont les deux. C'est dans les deux sens. Il va falloir que l'on s'habitue. C'est dans tous les sens. Je réclame aussi que parfois, on intervertisse.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, l'égalité femmes-hommes en plus d'être une volonté politique doit être une volonté de chacune et chacun pour créer ensemble une société où l'égalité des chances assure la promotion des femmes dans leurs parcours et leurs engagements. Dans le cadre de ma délégation qui me tient à cœur de par mon histoire et mes engagements, il me revient ce soir le plaisir de vous présenter le rapport 2020 pour l'année 2019 sur l'égalité femmes-hommes. Ce rapport doit être présenté en amont du budget, et ce, depuis 2016 conformément à la loi du 4 août 2014.*

La Direction du développement social urbain en charge de la mission égalité et lutte contre les discriminations rédige ce rapport. Le rapport s'articule autour d'un volet interne, Ville employeurs et d'un volet externe au regard des politiques publiques menées. Là, nous avons un diaporama pour voir un peu l'évolution de la part des femmes dans les effectifs depuis 2016. On peut voir que les effectifs de la Ville sont composés de 78 % de femmes. Ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 62 %. Le pourcentage de femmes en catégorie A est supérieur à la moyenne nationale qui est de 62 %, chiffre intéressant à retenir. Il faut souligner quelques spécificités par service qui correspondent aux stéréotypes femmes-hommes dans les métiers et les filières. Dans la Direction de l'éducation, relations usagers, restauration, il y a une forte féminisation des postes. Dans la police municipale et au sport a contrario, il y a une dominante masculine. La quasi-parité sur les postes de direction est à constater au niveau de notre Ville. C'est intéressant. Il n'y a presque pas d'écart de rémunération entre les catégories B et C. En revanche, on a un écart important de rémunération pour les catégories A en défaveur des femmes. Le montant est de 438 euros en 2019. Ce sont des raisons qui sont structurelles, qui sont liées à l'ancienneté dans les postes. Les hommes ont une ancienneté de 22,5 ans contre 13,5 ans pour les femmes. D'où un écart d'ancienneté dans les postes puisque nous avons des hommes qui ont une ancienneté dans les grades de 6,5 ans et 4,5 ans pour les femmes.

Concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, nous avons mis en place une cellule d'écoute et proposé des formations dédiées à tous les agents de la Ville. Là, vous avez encore un diaporama qui permet de voir l'évolution des postes par catégorie. Cela avait été demandé en Commission. C'est sur les quatre dernières années. Fin d'année 2020, la Ville a signé un plan d'action triennal en matière d'égalité professionnelle. Cela prévoit l'évolution de la prévention et le cas échéant, le traitement des écarts de rémunération, la garantie d'un accès égal des femmes et des hommes aux emplois de la fonction publique et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée, la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence et de harcèlement. Un dispositif de signalement est en cours d'élaboration.

Pour le deuxième volet qui est le volet politique publique mené au service de l'égalité, il y a beaucoup de projets qui sont développés par les Directions et qui constituent un axe important, notamment à la Direction de l'enfance. Vous pouvez voir des photos de ce qui a été fait en 2019 au niveau de l'enfance. Cela se traduit par l'inscription de la question de l'égalité des chances comme défi numéro un du nouveau PEDT. Cela démontre l'importance d'actions que nous avons sur cette thématique. Nous avons aussi mis en place un service civique avec une mission de huit mois sur Stop aux clichés. Stop aux clichés est porté par la Direction de l'enfance, la DDSU et cela amène à des actions très concrètes : la semaine de l'égalité femmes-hommes, les récréés à jeux thèmes, le sport pour tous, l'utilisation d'un logiciel dédié et surtout, la connaissance et la reconnaissance de femmes célèbres. Les événements de la Ville ainsi que la communication municipale (Pessac en direct, site internet et réseaux sociaux) s'élaborent pour toucher au mieux et au maximum toutes les femmes de la Ville. Vous avez en illustration des exemples sur les Vibrations Urbaines, PAMA.

Enfin, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des acteurs exemplaires que nous soutenons dans leurs actions. Par exemple, les ateliers égalité-mixité des métiers menés par les entreprises pour la cité dans deux collèges de Pessac, la Journée internationale des droits des femmes portée par l'Asti et Mamboko ou encore la Journée Pessac s'engage sur le thème du sport en 2019. Pour aller plus loin, il convient de poursuivre la sensibilisation des services par le biais des formations, soutien méthodologique aux projets et constitution d'un fonds de ressources pédagogiques, de valoriser les Directions qui ont complètement intégré l'égalité femmes-hommes et qui deviennent pour le coup, inspirantes pour les autres services. Je voudrais remercier ce soir tous les services de la Ville qui ont fourni tous les éléments permettant d'étayer ce rapport très complet, un merci particulier Stéphanie et Géraldine, un vrai merci parce que sans elles, je n'aurais pas pu faire cette démonstration ce soir. Elles ont rédigé un excellent rapport. Je ne voudrais pas oublier dans mes remerciements les associations et établissements scolaires qui investissent du temps et de l'énergie pour développer des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. »

Monsieur le Maire ajoute : *« Merci beaucoup, Madame BOZDAG. Merci effectivement à Stéphanie MARTIN DU PUYTISON et KOWALSKI-JUDITH. Je cite leurs noms qui sont longs d'ailleurs. C'est vrai que c'est plus rapide de citer juste leurs prénoms. Année après année, elles travaillent sur le sujet qui est tout à fait remarquable et pas que sur ce sujet d'ailleurs. Est-ce qu'il y a des interventions ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : *« Monsieur le Maire, chers collègues, je m'excuse de prendre appui sur un rapport portant sur l'égalité pour répondre à l'intervention que vous avez eue dans votre propos liminaire sur les informations. C'est dommage que vous ne m'ayez pas donné la parole à ce moment-là. Cela m'aurait permis de saluer également le travail exemplaire qui a été mené par Corinne qui a décidé de suivre d'autres voies dans tous les sens du terme, en allant à l'Opéra, de souhaiter bonne chance à celle qui lui succédera, à Muriel qui assure un travail important dans cette assemblée. Cela m'aurait permis de dire que sur le budget participatif, j'étais disponible pour faire un retour d'expérience de ce qui a été mené au niveau du Conseil départemental. C'était plutôt une expérience heureuse, 32 000 participants. »*

Monsieur le Maire répond : *« Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur SAINT-PASTEUR. Si je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure, ce n'est pas pour que vous la preniez sur le sujet maintenant. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Donc, vous ne me permettez pas de m'exprimer. »*

Monsieur le Maire répond : *« Non. Dans les informations municipales, il n'y a pas de débat. C'est la règle des informations municipales. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Vous m'accusez nommément de manquer de dignité, Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire répond : *« Je n'ai pas dit que vous manquiez de dignité. J'ai dit que vous m'avez dit les yeux dans les yeux en me serrant la main que cette campagne avait été digne. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Je le pensais sincèrement. Je suis venu vous voir et non pas l'inverse alors que vous étiez vainqueur. »*

Monsieur le Maire répond : *« J'aurais sans doute manqué de dignité de venir vous voir. Vous êtes venu. Quand j'ai perdu en 2008, je suis allé voir Monsieur BENOÎT pour le féliciter. Vous avez fait de même. Derrière, je n'ai pas fait un recours en ayant dit que la campagne avait été indigne. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : « *En 2008, il y avait quand même un écart qui était sensiblement différent.* »

Monsieur le Maire répond : « *La question ne se posait pas dans ce temps-là.* »

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : « *Est-ce que vous pouvez me laisser m'exprimer ? Vous me coupez la parole.* »

Monsieur le Maire répond : « *Non. Je ne vous laisse pas vous exprimer. Je vous coupe la parole parce que ce n'est pas l'objet. Oui. Je vous interdis de prendre la parole sur ce sujet-là. Ce n'est pas le sujet de la délibération.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CARDINAL** qui déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'égalité hommes-femmes est un droit fondamental dans la République française. La France prône l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie sociale et politique. Pas toujours respectée, cette parité est néanmoins un idéal vers lequel tend la société française. Cependant en 2021, les femmes sont encore victimes de discriminations, de violences physiques, sexuelles, conjugales et économiques. Pour les violences conjugales, il y a plus des centaines de féminicides par an. Pour les violences sexuelles, les étudiantes de Sciences Po ont dernièrement dénoncé des agressions sexuelles. Le mouvement MeToo a pointé le doigt sur un problème de notre société. Pour ce qui est de la violence économique, la précarité, les mi-temps imposés, les bas salaires, les maigres retraites impactent beaucoup plus les femmes. Notre société est structurellement patriarcale. Nous devons combattre ce patriarcat. C'est nous, femmes et hommes ensemble, qui devons mener cette lutte. Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de votre attention.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce rapport nous est présenté en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. En effet, je me réjouis que la loi oblige désormais les Collectivités territoriales à présenter chaque année un état des lieux en leur sein de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un descriptif des actions menées pour corriger les déséquilibres. Quelques jours seulement avant le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, la présentation de ce rapport est pour notre groupe, l'occasion d'affirmer de manière forte la nécessité d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la société, d'égalité professionnelle bien sûr, mais aussi dans la vie publique, car ce sujet nous tient particulièrement à cœur comme à beaucoup d'entre nous. J'en suis certaine. Nous devons faire progresser la parité dans la sphère publique, notamment dans le monde politique où la présence des femmes est toujours beaucoup trop minoritaire. Ce qui est malheureusement regrettable, c'est qu'il faille systématiquement faire intervenir le législateur pour faire avancer la parité. Cette volonté d'accompagner le changement et de le porter au sein même de nos institutions devrait nous permettre de faire évoluer des pratiques parfois séculaires dans la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes. Nous ne pouvons donc que saluer la nomination au sein de notre Conseil Municipal d'une élue déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes. Bonne chance, Fatiha. Le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes nécessite encore aujourd'hui une prise de conscience de la société tout entière pour faire tomber les stéréotypes. Il nous semble primordial de l'envisager comme un combat pour un changement culturel global.*

En effet, qu'est-ce qui explique – par exemple – qu'un écart de rémunération sépare toujours les femmes et les hommes et que 29,6 % des femmes actives travaillent à temps partiel au niveau national (chiffres issus de l'INSEE et du rapport transmis) ? Bien sûr, chaque collectivité territoriale a ses spécificités. À Pessac, nous remarquons que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses en catégorie A. Les postes à responsabilité sont occupés par un nombre plus important de femmes.

On retrouve par ailleurs une représentation classique des métiers avec une surreprésentation

masculine dans les filières techniques et de sécurité comme une surreprésentation féminine dans les secteurs médicosociaux et administratifs, notamment au CCAS. Enfin, le temps de travail est lui aussi un facteur d'inégalité. Les temps partiels sont occupés le plus souvent par des femmes. Ce qui conduit à renforcer les écarts de rémunération constatés. On peut souligner que le taux d'emploi des femmes de la Ville de Pessac s'établit à 78 % aujourd'hui. Cependant au-delà de l'état des lieux, ce rapport n'évoque aucune politique de ressources humaines volontariste qui serait mise en place par la Ville afin de garantir une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes dans la Collectivité.

Propositions que la Ville pourrait mettre en œuvre en matière de politique RH : limiter le recours au temps partiel souvent subi en limitant les petits emplois de moins de seize heures par semaine par exemple ; communiquer sur les droits et les ressources en matière de garde d'enfants ; exiger des managers d'être particulièrement vigilants lors des entretiens professionnels de fin d'année afin de détecter les problèmes d'inégalité – il faut savoir que les femmes s'autocensurent plus que les hommes – ; former et sensibiliser les agents plus fortement à l'égalité entre les femmes et les hommes que ce n'est actuellement. Quant au volet externe des actions de la Ville de Pessac en faveur des femmes présenté dans ce rapport, elles mériteraient d'être plus lisibles en termes de politiques publiques. Nous devons amplifier les aides financières et matérielles aux associations d'accueil et de soutien aux femmes victimes de violences et aux associations œuvrant pour la promotion des droits des femmes. Les besoins sont immenses lorsque l'on sait plus globalement que les femmes sont les premières victimes de la précarité avec les enfants. En janvier 2021, 2,1 millions de personnes se rendent dans les banques alimentaires. Plus de 70 % des personnes en situation de précarité alimentaire sont des femmes. La crise accélère malheureusement ces phénomènes. Il manque également au-delà du dur, des actions plus symboliques, mais aussi importantes dans les pistes d'actions 2021. Par exemple, celle de dénommer de façon bien plus volontariste les nouvelles rues ou places en référence à une personnalité féminine. Même si cela ne suffira pas à rompre le déséquilibre actuel, il serait intéressant d'ailleurs de disposer d'un état des lieux de la situation. Nous aurions souhaité voir également dans les pistes d'action 2021, comment la conseillère déléguée aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle est associée en transversalité avec toutes les Directions municipales et métropolitaines, notamment sur les projets d'aménagement de l'espace public ? Les lieux publics sont aussi vecteurs de représentation. L'exemple des cours d'école est probablement le plus parlant. La nouvelle génération des droits des femmes doit nous conduire à construire un monde de l'égalité réelle dans lequel les femmes et les hommes sont les acteurs égaux d'une société qu'ils forment indissociablement. Cette construction repose sur un travail d'éducation et de conviction. Pour nous, ce travail commence dès l'école, dès le plus jeune âge. Il doit se faire également au sein de la famille, dans les institutions, dans les administrations, dans l'entreprise, dans les médias, dans les associations. Parce que les inégalités sont présentes partout, nous devons agir partout.

En outre, nous tenons tout de même à remercier le quatuor féminin responsable de la rédaction de ce rapport, Géraldine KOWALSKI-JUDITH, Stéphanie MARTIN DU PUYTISON, Pascale PAVONE et Fatiha BOZDAG pour la qualité du document rédigé. Monsieur le Maire, Madame la Conseillère Déléguée, nous avons là un rendez-vous important à tenir avec l'histoire pour remettre pas à pas, les femmes à égalité avec les hommes dans toutes les sphères de notre société. Il reste un travail immense. Nous vous remercions. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui déclare : « Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Madame BRIDIER, je voulais aussi noter que grâce à vous, Monsieur le Maire, nous avons pour la première fois, une femme première Adjointe à la Ville. C'est la première fois dans l'histoire de la Ville de Pessac. Pascale PAVONE représente justement l'espoir que nous avons pour toutes les femmes, d'occuper un poste et de casser ce fameux plafond de verre puisque c'est de cela qu'il s'agit souvent pour nous, les femmes.

Je suis pour le combat des femmes, mais je ne suis pas pour l'exclusion des hommes. Je suis pour une égalité et une mixité. Nous devons prendre notre place, mais nous ne devons pas castrer les hommes pour autant. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Merci, Fatiha. J'essaierai de faire honneur effectivement à la place que l'on m'a donnée, que l'on a déjà voulu me confier avec confiance. Ce que je voulais dire, c'est parler évidemment du plan triennal que la loi de transformation nous oblige à mettre en place. Elle nous a obligés, mais il n'a pas fallu nous pousser beaucoup de toute façon pour pouvoir mettre en place ce plan triennal égalité femmes-hommes. Très vite, nous avons mis un plan avec des pistes d'amélioration et un plan d'action qui va être efficace et effectif sur l'évaluation, la prévention des écarts notamment de rémunération dans notre Collectivité, la garantie d'un accès égal des femmes et des hommes aux emplois de la fonction publique, une meilleure articulation – nous l'avions déjà commencé en travaillant notamment sur le temps de travail – entre vie professionnelle et vie privée. Puis, nous mettons aussi en place dans ce plan triennal, de grandes actions pour justement prévenir et traiter les discriminations qu'il pourrait y avoir, notamment sur les agissements sexistes. L'analyse du bilan social nous conduit effectivement à faire certaines analyses et à pouvoir mettre en place ce plan avec des actions concrètes que je pourrais vous communiquer si vous le souhaitez, avec des contenus et des acteurs bien identifiés. »*

Madame BOZDAG ajoute : « *Je voulais évoquer mon fonctionnement. Je veux travailler en transversalité. Je travaille bien évidemment en transversalité avec mes collègues puisque cela concerne toutes les délégations de la Ville, toutes les Directions. Ont été évoqués les jeux des cours d'école. Il est intéressant de porter à votre information qu'il y a une expérimentation dans la cour Joliot-Curie qui s'appelle cour verte, qui a été conçue avec la communauté éducative, les parents, les maîtres, les enfants et l'équipe municipale, qui consiste justement en dehors de la végétalisation des espaces, à la mixité des espaces et aux cours dégenrées. Pour éduquer les enfants à une égalité femmes-hommes, cela part effectivement de l'éducation. Cela part dès l'enfance. Faire en sorte que les cours d'école ne représentent pas des stéréotypes est important. Donc, on s'est emparé du sujet. Il y a une expérimentation qui est en cours. En suivant, on verra ce que l'on va pouvoir faire et développer. Pour tout ce qui est espaces publics, il y a effectivement un livre très intéressant qui est la ville faite par les hommes. On se rend compte que les hommes créent la ville et nous, les femmes, ne prenons pas du tout la ville de la même manière. Nous ne pensons pas de la même manière les espaces publics. Donc, il y a un travail qui est fait avec mon collègue, Benoît RAUTUREAU et Stéphane MARI, qui est envisagé justement pour impliquer les femmes dans la conception des espaces publics. C'est quelque chose qui est important. Nommer des places par des femmes importantes est symbolique. Cela n'a pas une grande portée, mais je suis d'accord sur le symbole. Cela permet de mettre en lumière des femmes importantes. Donc, je pense que cela pourra être envisagé dans notre mandat. Je crois que c'est tout ce que vous aviez évoqué, Madame BRIDIER.*

Sur les violences, on a engagé aussi un travail qui est intéressant puisque l'on parle de ma délégation. Il y a un travail qui est fait avec Madame GAU – merci, Patricia, parce que j'avais oublié – qui est fait par rapport aux violences faites aux femmes. Il y a un gros chantier. La crise sanitaire a mis en lumière tout ce qui est violences faites aux femmes. Plusieurs personnes en ont parlé. On est toutes et tous saisis de l'importance de prendre en charge ces femmes-là. Quand on subit des violences conjugales, la première urgence est de partir de son domicile. Ce que l'on a développé, ce que l'on met en place en lien avec La Maison de Simone puisque c'est un acteur qui est important, qui a déjà toute l'ancienneté et la compétence, on a décidé en accord avec Monsieur le Maire d'avoir des logements d'urgence, créés et gérés par le CCAS où l'on pourra exfiltrer ces femmes avec ces enfants pour pouvoir les mettre en sécurité. Après la première urgence, il faut penser à l'après. L'après, est de trouver des logements qui soient pérennes et qui ne soient pas que sur la Ville. Malheureusement quand elles partent, elles veulent s'éloigner du conjoint qui est violent.

Donc, l'idée est de travailler avec la Métropole sur des logements qui soient pérennes, mais hors de la Ville, hors de Pessac. Pour cela, il faut que l'on puisse travailler avec la Métropole et avec le Département parce qu'il ne faut pas oublier que ces femmes avec enfants, la compétence revient au Département. Cela dépend du Département. Donc, j'espère pouvoir compter sur les conseillers métropolitains et départementaux pour pouvoir nous accompagner, nous aider à prendre en charge ces femmes et le suivi de leur situation. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : *« Je confirme que nous avons un œil très attentif sur ces problèmes de précarité féminine, aussi bien effectivement liés à la situation de crise sanitaire, mais également au niveau des victimes de violences conjugales. Nous travaillons effectivement avec La Maison de Simone depuis pas mal de temps. Nous avons triplé du reste la subvention et essayons de les aider par tous les moyens dont nous disposons. Nous allons mettre l'accent effectivement sur la sécurité de ces personnes et favoriser aussi l'accès au droit et bien évidemment, ce projet d'accueil supplémentaire pour répondre à ces besoins. Merci, Fatiha. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : *« Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Je voulais simplement rebondir – cela a été précisé par notre collègue – sur cette question de la précarité qui touche quand même plus fortement les femmes. Sylvie BRIDIER l'a énoncé. 70 % des bénéficiaires sont des femmes selon une étude CSA. Donc, tout est lié, les modes de garde, l'accès au droit, etc. Évidemment, je ne pense pas trahir la pensée de ma collègue, Laure qui siège avec moi au Conseil départemental. Pour vous dire que c'est un sujet qui est très important, on a deux conseillers départementaux qui sont dédiés à l'égalité femmes-hommes depuis le début de la mandature en la personne de Jean GALAND et de Clara AZEVEDO. On a mené également des actions sur les cours d'école, dans les collèges qui sont plutôt des actions vertueuses parce que l'espace public, on va en parler. Je pense que l'occasion d'agir sur le symbolisme va nous être donnée dès ce Conseil Municipal peut-être, sur la dénomination de noms de rues. Il faut avoir une action systémique qui touche à tous les sujets, sur toutes les façons et que cette question de l'égalité réelle femmes-hommes irrigue toutes nos politiques publiques. Je crois que c'est la direction que vous prenez. On aura certainement des propositions d'amélioration, parfois des critiques. En tout cas, on sera sur la même longueur d'onde sur cette ambition. Merci. »*

Monsieur le Maire répond : *« Merci, Monsieur SAINT-PASTEUR. Y a-t-il d'autres demandes ? Il n'y a pas de vote. Je tiens à remercier effectivement le travail de Fatiha BOZDAG et de toutes ses collègues, Pascale PAVONE bien sûr au premier rang, Patricia GAU qui s'est exprimée également et l'ensemble des collègues femmes et hommes qui travaillent avec vous et avec Najj qui a régulièrement présenté ce rapport auparavant. C'était toi qui le présentais sur la mandature précédente. C'est très bien. Le flambeau a été transmis. Le relais a été pris. Merci, Fatiha. Je ne remercie pas une fois de plus, mais c'est tout à fait remarquable, le travail qui est fait par l'ensemble des services administratifs et particulièrement les deux que nous avons cités tout à l'heure, Géraldine et Stéphanie. Merci encore. Nous avons beaucoup de travail, mais nous avons fait pas mal de choses. Je trouve qu'il y a dans ce rapport, matière véritablement à nous inciter à continuer, mais aussi à être assez fiers de ce qui a été accompli jusqu'à présent. Dont acte pour ce rapport 2020 de situation comparée en matière d'égalité femmes-hommes. »*

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_037 : Agenda des Solutions Durables – Rapport annuel d’information en matière de développement durable – année 2020

Monsieur LANDREAU déclare : *« Monsieur BIDEAU, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s’agit du rapport annuel de développement durable pour l’année 2020 qui vient de s’écouler. Pour les élus qui étaient là sous le précédent mandat, c’est une récurrence. Pour les Villes de plus de 50 000 habitants, c’est un rendez-vous obligatoire en amont du débat d’orientations budgétaires, du rapport d’orientations budgétaires qui nous incombe donc Pessac puisque nous sommes une Ville de plus de 50 000 habitants, que je vais vous présenter. Chaque fois, j’essaie évidemment dans ma présentation de ne pas être exhaustif ni long d’ailleurs puisque l’idée est plutôt de laisser part au débat. C’est simplement pour signaler que l’ensemble – un peu d’ailleurs à la manière de ce qui vient de vous être présenté pour le rapport égalité hommes-femmes – des services à la fois de la Ville de Pessac et les services communs de Bordeaux Métropole et de la Ville de Pessac ont contribué à l’enrichissement de ce rapport, à la fois sur les indicateurs et sur le suivi de certains projets sur une année qui a été quand même particulière. Je pense que personne ici ne l’a ignoré. Nous avons eu à la fois les élections municipales et une année de Covid. La Covid a été marquée aussi par la sensibilité grandissante de la part des citoyens. Les Pessacais n’ont pas dénoté sur le sujet, sur une sensibilité plus forte, plus marquée sur la thématique des modes de consommation, des modes de vie, des modes de production plus responsables, plus adéquats, plus en phase avec les ressources limitées de notre planète. Je vais d’abord vous présenter une démarche qui a été initiée en 2020, qui est encore en cours actuellement. On va faire cela à deux voix avec Caroline BENARD-DENDÉ puisque nous sommes les deux élus, mais pas que. Encore une fois, il y a un travail transversal sur le sujet. Nous sommes les deux élus en charge de la thématique du projet que nous avons présenté aux Pessacais, notamment lors de la campagne des municipales, de la Maison de la transition écologique et citoyenne. Nous avons travaillé ce projet. Il a une ambition. Je le précise parce que c’est aussi une certaine maturité qui nous fait le présenter aujourd’hui, sur ne serait-ce que son nom sur les deux thématiques « écologie et citoyenne ». Évidemment, nous avons vocation à ce que ce lieu devienne un lieu de ressources pour les Pessacais, un lieu de ressources pour les animations, les ateliers, la pédagogie, la sensibilisation de tous les Pessacais. Il faut justement – cela a été évoqué en introduction de ce Conseil Municipal – convaincre les publics qui ne sont pas aujourd’hui convaincus de la nécessité de prendre conscience de l’enjeu climatique, de l’enjeu de diversité également, de tous les enjeux liés à cet enjeu climatique pour réussir à leur faire passer le cap des changements de modèle de consommation responsable. Je le disais. Les deux thématiques « écologie et participation citoyenne, c’est important puisque c’est notre ambition de faire de ce lieu le point d’entrée pour tous les Pessacais qui se posent des questions sur les questions écologiques et de participation citoyenne. Vous comprenez donc pourquoi ce sont Caroline BENARD-DENDÉ, élue en charge de la participation citoyenne de la concertation et moi-même qui sommes en charge du sujet. Pour concevoir ce lieu – là, je vais laisser la parole à la Caroline – nous avons imaginé une méthodologie de cogitation, de concertation avec les acteurs du territoire. »*

Madame BENARD-DENDÉ déclare : *« Je vais vous présenter notre méthodologie. On imagine la Maison la transition écologique et citoyenne comme un lieu original avec les acteurs qui vont être intégrés dans cette maison, original dans ses modalités de fonctionnement. Avec Jérémie LANDREAU, on a choisi de la construire selon une méthodologie si ce n’est originale, au moins un peu différente et l’on a bâti une démarche de concertation en trois temps. Le premier temps, ce sont des ateliers de cogitation que l’on a mis en place avec des acteurs du Territoire. Le deuxième temps, ce sera un atelier transversal qui va réunir l’ensemble des services de la Ville et enfin, on ira se frotter aux Pessacais pour leur présenter ce que l’on a imaginé et voir comment ils réagissent à cela. Pourquoi est-ce que l’on a choisi cette approche ? Parce que l’on part d’une feuille blanche pour savoir ce que pourrait être cette Maison de la transition écologique et citoyenne.*

Comme on part d'une feuille blanche, il nous a paru opportun de commencer à dessiner les contours du schéma fonctionnel avec les acteurs du Territoire qui étaient représentatifs, légitimes et engagés parce qu'ils seront les parties prenantes de ce lieu.

Donc, on a proposé à des associations, à des acteurs économiques, à des institutionnels et à des citoyens de venir réfléchir avec nous dans ces ateliers, d'imaginer d'abord les critères de réussite du projet et d'imaginer plus concrètement l'organisation de cette maison, les services que l'on pourrait y trouver, la programmation, la gouvernance. On a ouvert tous les sujets. On a également proposé une forme d'engagement un peu différente. C'est une forme d'engagement courte. C'est-à-dire que l'on a établi un agenda qui est connu à l'avance, qui est communiqué. Ces trois réunions, ce sont des créneaux qui sont connus à l'avance et qui permettent de s'adapter aux conditions de vie et aux équilibres de vie de chacun. On a aussi – cerise sur le gâteau – dû s'adapter à la situation sanitaire puisqu'évidemment, nous cogitons en distanciel comme on ne peut pas vraiment se réunir en présentiel. Le dernier point que je vous dirais sur la méthodologie est que c'est aussi une approche que l'on a choisi de construire en avançant. C'est-à-dire que pour l'instant, on commence à mettre des ateliers de cogitation. On avance. On commence à réfléchir et l'on décidera ensuite ensemble comment on pourra associer plus largement les Pessacais sur l'ensemble des points qui sont à définir et à affiner afin d'arriver à notre étape finale et à l'inauguration de cette Maison de la transition écologique et citoyenne. »

Monsieur LANDREAU ajoute : *« Merci, Caroline. Effectivement, la diapositive le montrait. Inspirer, accompagner, inciter, c'est le challenge que l'on s'est fixé pour faire rayonner cette future Maison de la transition écologique et citoyenne. Je vais maintenant passer alors encore une fois – je l'avais dit –, je ne vais pas être exhaustif. Je vous rappelle simplement qu'il y a quatre finalités que l'on s'est fixées dans le cadre de l'agenda des solutions durables, notre ambition en matière de transition écologique votée à l'unanimité en 2016 par le Conseil Municipal. La première finalité, c'est la finalité climat. Je vais simplement évoquer assez rapidement deux thématiques particulières : la thématique vélo qui a déjà été d'ailleurs largement débattue dans cette enceinte, pour vous préciser simplement que ce sont six kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été réalisés sur l'année 2020. On peut penser notamment aux symboles. Ce que l'on peut en tout cas assez rapidement voir quand on se promène à Pessac, c'est évidemment l'avenue Chateaubriand, l'avenue Marc Desbats, mais également les aménagements temporaires. Les aménagements temporaires d'ailleurs – on le verra dans une autre délibération –, nous avons choisi de pérenniser tous les aménagements, les coronapistes. Cela a beaucoup été médiatisé sous ce nom-là. L'ensemble de ces aménagements cyclables temporaires sont pérennisés. Donc, ils ne sont plus temporaires de fait. Il y a également une autre action qui est importante à signaler. C'est toute la démarche engagée depuis de nombreuses années sur la sobriété de notre parc de véhicules municipaux. Il faut savoir qu'effectivement, un certain nombre de véhicules plus propres 35 % du parc aujourd'hui, des modes de consommation plus responsables, électriques notamment ont permis de générer à ce stade 15 % de production de CO₂ d'émissions de gaz à effet serre équivalent en 2020. Pour information, nous sommes également actuellement en train d'expérimenter de nouveaux dispositifs permettant une certaine sobriété des consommations énergétiques sur le patrimoine de véhicules municipaux et du CCAS. Quand je raisonne sur le patrimoine municipal véhicules, c'est évidemment en incluant les véhicules du CCAS.*

Sur la finalité « mieux vivre la Ville ensemble », c'est la finalité solidarité évidemment. Il y a eu deux faits marquants que l'on a choisi de mettre en avant ce soir. C'est l'inauguration de la Villa Clément V qui était vraiment un lieu ressource pour la vie associative, qui malheureusement par le Covid n'a pas pu prendre sur l'ampleur qu'on lui a donnée. Cette inauguration a eu lieu en 2020. Il est important de la mettre en avant de la même manière que l'inauguration du frigo partagé en collaboration avec l'épicerie sociale et solidaire de Pessac centre, EPI'SOL, qui a été inauguré également en 2020.

Sur la finalité « nature et biodiversité », huit ruches ont été installées sur le Bois des Sources du Peugue, des ruches qui complètent un maillage que l'on a initié depuis 2015 avec les ruches qui ont été déployées à Romainville ou à la forêt du Bourgailh, mais également par des partenaires comme Terre d'ADELES qui ont également leurs ruches sur leurs parcelles. Enfin, on a également déjà évoqué lors de ce Conseil Municipal le partenariat avec la LPO, 400 refuges pessacais. Ce qui en fait l'une des villes de France les plus importantes en termes d'adhésions aux refuges LPO. C'est intéressant aussi de voir que l'on dépasse très largement le public qui est plutôt classiquement ciblé par l'association LPO elle-même. On a fait passer un questionnaire notamment en 2020. Cela se ressent très bien. Il y a un certain nombre de personnes qui par ce dispositif qui a largement été communiqué par la Ville de Pessac n'était pas sensibilisé de prime abord aux questions de biodiversité, ne serait-ce que dans son jardin, sur son balcon. Grâce aux animations que nous sommes en capacité de donner à ces familles pessacaises, on sent qu'il y a une réelle prise de conscience de ces personnes-là.

Sur la finalité qui est la dernière, « mode de production et de consommation responsables », simplement pour préciser effectivement qu'il y a eu la troisième édition du World Clean Up Day qui n'est pas un nom que nous avons choisi directement. C'est un nom international, une journée faite de zéro déchet, zéro gaspillage. J'en profite puisque la remarque nous avait été donnée – je crois – par Élodie CAZAUX, simplement pour faire remarquer que ce n'est pas 800 tonnes, comme inscrit dans le rapport. C'est une coquille. C'est bien 800 kilos qui ont été ramassés. C'est bien trop, 800 tonnes. 800 kilos – c'est encore trop – ont été ramassés sur plus de 10 sites par 300 Pessacais et simplement pour préciser également un peu de perspective, que nous avons l'ambition de faire évoluer au-delà du World Clean Up Day pur, cet événement comme un vrai événement de rayonnement pessacais évidemment, voire au-delà en matière de zéro déchet, zéro gaspillage, des modes de consommation et de production responsables. Enfin, quatre nouvelles écoles cette année se sont vues dotées de la collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires. Ce qui – je crois, si je ne me trompe pas – de mémoire passe de 12 à 16 écoles ou groupes scolaires. Toujours en termes de perspectives, je passe les plus de 80 tonnes collectées. Ce qui permet effectivement d'avoir une valorisation spécifique des biodéchets qui n'est pas une obligation réglementaire, aussi étonnant que cela puisse paraître. On va bien au-delà de la réglementation en vigueur. Ce qui permet effectivement de valoriser des déchets. Évidemment, un travail est également fait en amont parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. C'est d'éviter de gaspiller. C'est un travail qui est fait tous les jours auprès des scolaires via des ateliers de la sensibilisation, etc. La perspective est évidemment de développer et de déployer sur les derniers sites, sur les derniers groupes scolaires dans les prochaines années ce dispositif qui est toujours travaillé avec l'association Les Détritivores. L'ensemble des projets que je vous ai présenté est toujours travaillé en étroite collaboration avec les partenaires et les acteurs du Territoire. C'est une évidence. Cela a toujours guidé notre principe politique, stratégique et philosophique presque. Il n'y a pas de souci là-dessus, mais cela va mieux en le disant. Voilà pour les quelques actions, mais je ne doute pas que vous aurez des questions sur les sujets que je n'ai ailleurs peut-être pas présentés. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : « *Merci beaucoup pour ce rapport développement durable que j'ai lu avec plaisir et attention. C'est un rapport riche, dense, qui montre bien l'action de la municipalité dans le domaine de la transition écologique et sociale. Néanmoins – excusez-moi, c'est peut-être ma naïveté puisque ce sont mes premiers pas dans cette enceinte avec ce mandat –, ce rapport me pose des questions, des interrogations. J'aurai un certain nombre de remarques à faire parce que derrière la densité et la richesse, il me manque un certain nombre d'informations que j'ai peut-être par ailleurs. Ce rapport est censé quand même nous éclairer en matière d'orientations budgétaires municipales. C'est pour cela qu'il est d'ailleurs présenté avant le débat sur cette orientation. Quelques remarques – je ne vais pas m'étendre parce que sinon, on pourrait débattre des heures, Monsieur LANDREAU entre autres – concernant déjà les actions, je vais prendre page 24. L'action 24, on nous parle de jardins partagés dans chaque quartier d'ici 2030.*

Page 20, action 18, on nous parle de végétalisation des quartiers pour lutter contre les îlots de chaleur ou plutôt pour créer des îlots de fraîcheur et améliorer le cadre de vie, mais je ne vois pas de programmation de lignes directrices, d'échéancier, d'orientations budgétaires, déjà quelques chiffres qui pourraient nous donner aussi des points de départ, exactement combien de jardins partagés on a aujourd'hui, etc.

Si je prends l'exemple du parc des véhicules municipaux, je suis heureuse d'apprendre que notre parc est en train de s'améliorer en termes de production carbone issue des déplacements professionnels liés à l'activité municipale et que l'on poursuit le remplacement des véhicules polluants comme les véhicules diesel par des véhicules électriques. Cependant, la voiture électrique a un coût écologique qui est dénoncé de plus en plus par un certain nombre d'associations, notamment quand on appréhende dans la globalité le dérèglement climatique. Personnellement, je préfère le terme de dérèglement climatique que de réchauffement climatique. Je citerai La guerre des métaux rares de PITRON par exemple, qui est l'un des spécialistes de la question. Ces véhicules ont certes une empreinte carbone basse pendant leur vie, mais lorsque l'on reprend le cycle de vie global, leur empreinte – on dira – climatique n'est pas si faible que cela. Un certain nombre de villes aujourd'hui est en train plutôt de réfléchir à une réduction du parc automobile et aller sur de l'autopartage pour les agents, le développement du vélo, etc. Donc, qu'en est-il à Pessac ? Apparemment, on est sur cette voie-là, mais c'est vrai que j'aurais aimé avoir des précisions. Ce n'est peut-être pas le but de ce rapport. C'est peut-être juste de faire un état des lieux à la Prévert. Personnellement, j'aurais aimé plus de précisions.

C'est surtout sur les critères que j'ai été interpellée puisque les critères sont censés nous aider, les indicateurs qui sont présentés en fin de rapport. Ces indicateurs sont tous – excusez-moi – des indicateurs positifs. Je comprends qu'il faille valoriser les actions mises en place, mais il me semblerait pertinent d'avoir une vision globale dans les indicateurs, notamment de voir ce qu'il faut encore travailler, où l'on doit encore progresser pour savoir comment orienter et participer à l'orientation de la politique municipale. Je vais prendre un exemple. Le graphique en pages 32-33 nous présentant la part des bâtiments municipaux de classe énergétique A ou B, c'est bien. On voit que c'est en progression avec quand même un petit nota bene nous disant que cette progression énergétique est notamment liée à l'adoucissement de l'hiver 2018. Ce nota bene m'interpelle. Est-ce que nos bâtiments A et B sont si A et B que cela ? Qu'en est-il exactement ? Puis surtout, c'est que l'on ne voit pas la part des bâtiments qui pourraient être classés E, pire F ou G, de la municipalité. Est-ce que l'on en a ? Combien on en a ? Est-ce que leur part est en train de diminuer dans ces bâtiments les plus consommateurs énergétiquement ? Nous n'avons pas non plus d'indicateurs sur la consommation globale d'énergie de la Ville, combien on consomme exactement, quelle est la part des bâtiments les plus énergivores et la part des bâtiments les moins énergivores dans cette consommation globale. Peut-être que cela nécessite des aménagements. Je l'entends. Il faut avoir des sous-compteurs, etc., mais c'est possible. Si je prends l'expérience sur mon lieu de travail, on a organisé la mise en place de ce compteur sur une partie du campus pour voir l'activité énergétique de chaque bâtiment et ensuite, engager des actions de sensibilisation des usagers, personnels et étudiants. C'était avant la Covid puisque malheureusement, le campus est plutôt désertique en ce moment, si ce n'est que l'on a les gens du voyage qui se sont installés. Autre exemple de graphique, c'est celui sur la consommation d'eau. On nous donne une consommation là encore globale. On nous parle de la consommation d'eau municipale page 29, mais on ne nous différencie pas la consommation bâtementaire et la consommation d'eau liée à l'usage des parcs et jardins et encore autre consommation, celle liée à l'usage des terrains de sport, de voir quelle est cette évolution des différents pôles de consommation d'eau. Là encore, l'affinement de ce critère permettrait d'affiner nos politiques puisque la consommation d'eau bâtementaire est liée à la consommation des usagers qui va varier en fonction de l'occupation des locaux, les temps scolaires, le développement du télétravail par exemple. Il y a certainement eu un impact avec la période Covid sur la consommation d'eau bâtementaire. Il y a eu une période où tout était fermé.

À la différence de la consommation d'eau liée à l'arrosage qui va être liée ou plutôt son évolution, entre autres à la météo, aux horaires de choix d'arrosage, etc. Voilà. C'étaient quelques petites remarques à la Prévert, mais il y en aurait encore d'autres.

Toujours sur la consommation énergétique, on a un graphique nous informant sur le nombre de Pessacais, 500 – c'est en augmentation – qui sont venus sur la plateforme locale pour obtenir des informations sur l'énergie. Par exemple, on n'a aucune information, aucun critère sur la consommation énergétique des bâtiments privés alors qu'à une époque – je me rappelle –, il y avait une thermographie aérienne des bâtiments privés. Ce qui permettrait aussi peut-être d'avoir des actions ciblées de sensibilisation sur ces bâtiments privés les plus énergivores. Je dis bien sensibilisation puisque l'on ne peut pas obliger les bailleurs ou les propriétaires à faire les aménagements nécessaires. Ce sont des manques. Par contre, ce rapport est très dense. Il est très intéressant, mais j'aurais aimé des choses plus poussées, plus affinées. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, nous pouvons encore une fois noter qu'en matière d'écologie, Pessac est à la traîne. Peu de vraies actions concrètes pour réduire le CO₂ émis par la Ville. On continue de bétonner à tout va. On arrache des arbres matures pour en replanter des petits qui ne captent pas autant de CO₂. Quelques actions de ramassage des déchets, une distribution de gourdes en inox aux écoliers et quelques arbres plantés ne sont que du saupoudrage. Nous n'avons plus le temps pour cette écologie de communication. Il est grand temps que Pessac se dote d'un plan d'action de réduction des émissions de CO₂ ambitieux, un plan de réduction de la production de déchets plus ambitieux, de vraies voies cyclables pour favoriser la mobilité douce sans prendre de risques avec les véhicules motorisés. Pessac doit être un modèle pour les autres villes et pour l'instant, si peu est fait. Ce n'est pas tout de se doter d'une piscine connectée et intelligente qui dépensera peu d'énergie. Il faut surtout un plan de rénovation ambitieux des bâtiments communaux pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur impact carbone avec des métriques et des engagements chiffrés. Des solutions existent et sont déjà mises en œuvre en France. Elles permettent de réduire les émissions des bâtiments, mais en plus de réduire les factures énergétiques de ces bâtiments. C'est un cercle vertueux. D'autres actions au niveau des transports scolaires – les bus électriques existent depuis des années – peuvent être prises. Je ne les listerai pas toutes. La palette est immense et si peu est fait. Il faut que la Ville montre l'exemple et communique un programme avec des engagements concrets et ambitieux pour les Pessacais. L'écologie à Pessac est comme une célèbre marque de frites. C'est ceux qui en communiquent le plus, qui en font le moins. Merci. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : *« Juste un mot pour répondre à une question qui a été posée sur l'arrosage des terrains de sport pour vous dire que l'on est dans une démarche de pelouses sportives écologiques qui a qui a démarré il y a un peu plus d'un an, qui vise précisément à mieux connaître les sols, à mieux mesurer – ce qui aujourd'hui n'est pas le cas – la quantité d'eau qui est apportée et à pouvoir effectivement piloter tout cela. Donc, c'est en cours. On a un site pilote qui est Bellegrave. On aura demain des travaux à Cap de Bos sur lequel effectivement, le système d'arrosage va être complètement changé. Nous sommes bien dans cette démarche-là de rendre nos systèmes d'arrosage à la fois plus performants et plus intelligents. »*

Monsieur LANDREAU ajoute : *« Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer de répondre effectivement de manière assez concrète sur les éléments qui ont pu être questionnés, même si l'intervention un peu caricaturale de Madame CAZAUX me laisse toujours perplexe. Ce n'est jamais évident de répondre à la caricature. En tout cas, c'est vrai que vous avez l'historique, notamment Madame CHAINEAUD, mais ce n'est pas du tout un reproche. C'est un choix que l'on a fait dans cette version du rapport développement durable qui était une rupture par rapport à ce qui se faisait historiquement sur Pessac où il y avait justement cette liste vraiment très exhaustive, mais très technique et du coup, peu digeste pour les citoyens*

pessacais, voire parfois d'ailleurs pour les élus que nous étions. J'ai eu à présenter un rapport qui n'était pas vraiment le nôtre en 2014. C'est vrai que c'était d'une lourdeur. On sentait que c'était peu digeste pour le public un peu profane que nous sommes parfois sur le fonctionnement et la mise en place de projets de l'administration. Donc, c'est un choix que l'on a fait de ne pas être exhaustif. Je l'ai rappelé en introduction. Il y a de nombreux sujets qui ont été faits en parallèle, lancés. On essaie d'être complémentaire année après année. Je suis même d'ailleurs prêt à vous envoyer l'ensemble des rapports annuels qui existent par mail si vous souhaitez. Je pense qu'ils sont sur le site internet de la Ville. Les uns ne se complètent pas mal avec les autres parce que l'on peut voir une certaine gradation dans l'évolution des actions qui sont engagées, qui traitent encore une fois de tous les sujets de la transition écologique, notamment ceux de la compétence municipale.

De la même manière, il y a un travail sur les indicateurs. On l'a notamment présenté – je crois – en Conseil Municipal il y a à peu près un an et demi. Cela devait être en décembre 2019. Certains doivent s'en souvenir. C'était le travail qui a été réalisé par les membres du CESEL sur les indicateurs du rapport. Notamment avant d'avoir cette version-là pour laquelle vous nous avez interrogés sur beaucoup de sujets, c'étaient des indicateurs mathématiquement. On pouvait en manger, en lire. Il y avait une centaine. On pouvait leur faire dire un peu tout et n'importe quoi. Donc, il y a eu un travail du CESEL qui a été justement de travailler sur ces indicateurs, sur la pertinence de ces indicateurs et d'essayer d'être plus restreint dans ces indicateurs qui sont publiés, vraiment publiés. Je parle de publication dans le rapport développement durable. Du coup, ils en ont choisi huit, deux par thématique, les thématiques de notre plan d'action de l'agenda des solutions durables. Pour justement ne pas priver d'information pour ceux que cela intéresse réellement, nous avons fait le choix en parallèle de dire que le reste des indicateurs – il y en a plus de 400 de la Ville de Pessac qui sont collectés par les services, tous les services sont concernés de la Ville de Pessac en lien avec la transition écologique – est publié sur le site internet à tous. À la demande, il y a effectivement des indicateurs qui peuvent vous être fournis. On l'avait bien dit en Conseil Municipal. Je vous le redis aujourd'hui. Les indicateurs sous l'ancienne version peuvent être évidemment demandés et consultables sur le site internet de la Ville. À ce titre, vous avez posé des questions très précises. Est-ce que les données énergétiques sont corrigées, climat ? La rigueur climatique, les DJU pour ceux qui connaissent un peu la technique. Évidemment, ce sont aussi des indicateurs que l'on a. Parfois, on les a corrigées, climat, on les a corrigées, rigueurs climatiques, trentenaires, décennales. Toutes ces thématiques-là, on peut vous avoir une liste du nombre de bâtiments par typologie effectivement. C'est indiqué dans ce rapport qui est – je le rappelle parce que je pense qu'il y a une confusion également par Madame CAZAUX – un rapport sur l'année écoulée et qui n'est donc pas une perspective.

Là, je vais tendre la perche pour la présentation suivante qui est le débat d'orientations budgétaires. C'est évidemment dans un débat d'orientations budgétaires et dans un budget a fortiori qui viendra en mars que les perspectives en lien évidemment avec la transition écologique seront présentées, chiffres, etc. Dans la vie, il faut rester humble. Je dirais la fois que notre ambition est totale sur ce sujet, mais peut-être que l'on a à travailler notamment sur la notion de trajectoire. C'est vrai que quand on parle de transition écologique, il y a une trajectoire derrière. On dit souvent qu'il faut effectivement limiter l'augmentation de la température moyenne du globe à hauteur de 2 degrés. « Visez 1,5 degré », disait la COP21. Du coup, il y a des retranscriptions en termes d'émissions de gaz à effet de serre, etc. Je vous passe les détails techniques. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un travail qui avait commencé à être réalisé par la Métropole qui a apparemment abandonné depuis le changement de majorité, ce travail de notion de trajectoire climatique. Il y a un travail à faire de la part de la Ville de Pessac sur nos actions justement, comment elles contribuent positivement, voire négativement et du coup, s'interroger aux trajectoires à la fois du changement climatique, du dérèglement climatique effectivement, de lutter et de s'adapter aussi – malheureusement, il va falloir s'adapter parce que le changement climatique est en marche –, mais également sur la biodiversité qui sont les deux grandes thématiques classiques de la transition écologique.

Il y a évidemment plein d'autres thématiques transversales, mais ce sont les deux thématiques principales dans lesquelles on parle de trajectoire. Je pense que l'on a à travailler sur ce sujet. C'est un travail que l'on a d'ailleurs engagé avec Stéphanie GRONDIN en lien avec justement le budget de la Ville, de pouvoir travailler sur nos trajectoires et la façon dont chacun de nos projets agit sur les trajectoires de la transition écologique. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : *« Merci pour vos explications, Monsieur LANDREAU. Je suis tout à fait d'accord qu'il faille simplifier les documents pour qu'ils soient lisibles et digestes pour le plus grand nombre. Je pense néanmoins qu'en gardant les huit indicateurs, les huit critères qui ont été choisis, on peut quand même faire en sorte que ces critères soient plus parlants et un peu plus précis. Faire une courbe sur l'évolution des A, B et en même temps, voir ce qu'il en est de l'évolution des bâtiments les plus énergivores, les E, F, G – je laisse les C et D au milieu – ou rajouter deux courbes de plus sur la consommation globale de ces deux grandes catégories de bâtiments, je ne pense pas que cela rendra le document plus lourd à comprendre, plus lourd à digérer. En même temps, cela apporterait quand même une vision plus globale de la situation. Voilà. Pour moi, ce rapport est très bien fait. J'ai surtout l'impression que c'est un rapport de valorisation de ce qui a été fait. Je ne le mets pas en cause. C'est bien de valoriser aussi et de montrer le positif. Pour moi, un rapport doit aussi permettre de progresser, de fixer des objectifs et d'avoir une meilleure compréhension des choses. Je pense que juste en travaillant sur certains éléments, on pourrait déjà avoir une vision plus juste de la réalité et de ce qu'il faut vraiment que l'on mette aussi en avant. C'est aussi un moyen d'amener l'adhésion des Pessacais peut-être à certaines mesures qui ne seront pas agréables s'il faut trouver des fonds par exemple pour réguler la consommation énergétique des bâtiments. Je pense à une augmentation d'impôts qui n'est pas ma volonté non plus, mais des choses comme cela. Dans le futur, il y aura peut-être des choix à faire, des positions à prendre dans différents domaines et le fait d'avoir une meilleure compréhension, une compréhension plus globale aide aussi à l'adhésion. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Ma caricature d'intervention avait surtout pour but de vous interpellier puisque les actions qui ont été menées depuis 2014 sont vraiment très humbles. Donc, nous sommes impatients de voir quelle est la trajectoire que va prendre Pessac et attendons beaucoup de voir ce qui va être fait pour la réduction des émissions de CO₂ et pour la préservation de la planète en général. Merci. »*

Monsieur le Maire répond : *« Je crois que l'on prête au Général de Gaulle cette phrase que je vais très humblement paraphraser ou utiliser à mon profit : « Quand je m'examine, je m'inquiète. Quand je me compare, je me rassure. » On peut être très humble sur la marche. Il y a le fossé sans doute, la falaise qui nous sépare de l'idéal de vertu. Lorsque l'on voit ce qui est fait autour de nous, y compris dans des Villes qui ne sont pas gérées par le bord politique auquel nous appartenons, nouvellement la majorité, je n'ai pas l'impression que l'on soit particulièrement défavorablement inscrit dans la démarche de transition écologique. Que ce ne soit pas suffisant au vu des inquiétudes, des craintes, voire des certitudes que nous pouvons nourrir sur votre avenir, je serai tout à fait d'accord pour le dire avec vous. Que l'on puisse jeter tous les efforts qui ont été entrepris, que l'on dise que rien n'a été fait et que ce que l'on fait est simplement cosmétique, je pense que c'est très exagéré. C'est pour cela que le dialogue est difficile lorsqu'effectivement, il y a cette caricature. Vous voulez provoquer sans doute. Je pense que la provocation admet un certain nombre de limites parce que la conviction en général n'est pas associée à la provocation. Je propose que l'on s'en tienne là pour ce rapport que je trouve très intéressant. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Juste pour vous dire que cette citation – elle est souvent connue – est de Talleyrand a priori. « Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console. » Peut-être que de Gaulle l'a reprise aussi certainement en toute humilité. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Donc, je me situe dans cette trajectoire. Mon humilité va jusque-là. Merci, Madame CURVALE. On trouvera peut-être des exemples encore antérieurs. Pas d'autres remarques ? Donc, nous prenons acte de ce rapport. Il n'y a pas de vote à proprement parler. Nous allons passer au troisième rapport qui après avoir été rétrospectif est maintenant prospectif. »*

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_038 : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Madame GRONDIN déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons parler d'orientations budgétaires. La présentation du rapport budgétaire est obligatoire – comme vous le savez – dans les deux mois qui précèdent le vote du budget pour les Communes de plus de 3 500 habitants. Il s'agit de vous présenter les orientations et les engagements en termes de dépenses et de recettes, que ce soit en fonctionnement ou d'investissement pour ce nouveau mandat qui s'ouvre à nous. Cela n'échappera à personne que cette préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte particulier, un contexte économique et financier difficile avec une dette publique qui a atteint un niveau record de 2 675 milliards d'euros. C'est bien dans ces moments que les Pessacais ont besoin de nous. Plus que jamais, nous répondons présents en développant encore plus de services et d'équipements publics de qualité, mais aussi en renforçant notre soutien aux plus fragiles. C'est ce que nous verrons dans ce rapport. Concernant la présentation de ce rapport, il va se décliner de la façon suivante. Après la présentation du contexte national, je vous présenterai les grandes orientations budgétaires pour ce nouveau mandat. Puis, la déclinaison de nos engagements en dépenses et les recettes. Nous ferons un focus sur la situation de la dette communale. Puis, nous concluons avec les perspectives pour les cinq années à venir.*

L'année 2020 aura été marquée par les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique. Nous sommes face à ce contexte économique financier difficile, profondément bouleversé et dont la fin malheureusement n'est pas encore connue. Aussi, on a assisté à une contraction du produit intérieur brut de 9 % en 2020, un endettement public qui a atteint un niveau sans précédent de 120 % du PIB, une détérioration du marché du travail qui s'accroîtra en 2021 avec un taux de chômage de 10,7 % en 2020 contre 8,4 % en 2019. Dans les prévisions actuelles, il est avancé que le niveau d'activité de fin 2019 ne serait pas retrouvé avant 2022. Cette situation est intervenue alors que – vous le savez – l'on était dans une phase de redressement des finances publiques qui n'a pu être achevée. En effet, la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 avait mis en place les pactes financiers dits de Cahors dont l'objectif principal était d'organiser la contribution du service public local à la réduction des dépenses et du déficit public en limitant notamment l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,20 % et en plafonnant la capacité de désendettement fixée à 12 ans pour les Communes qui avaient contractualisé avec l'État. Au regard de la crise sanitaire, plusieurs mesures rectificatives et des assouplissements des règles de gestion budgétaire et fiscale ont été pris pour faire face à cette crise, avec notamment la suspension des pactes financiers. Il y a eu notamment la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 qui a été complétée par l'ordonnance du 25 mars 2020, ainsi que les trois lois de finances rectificatives.

La situation de la Ville de Pessac, même si nous n'étions pas concernés par la contractualisation l'État, on peut dire que nos ratios de gestion financière sont en adéquation avec les objectifs fixés, à savoir une évolution mesurée de nos dépenses de fonctionnement avec même une baisse de nos dépenses de fonctionnement de 1 % entre le compte administratif estimé 2020 et le compte administratif 2019, une capacité de désendettement qui est inférieur à deux années et aucun emprunt depuis 2018. La loi de finances 2021 a pour objectif principal de relancer l'économie de la France. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été prises comme la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production dès 2021, la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, l'ouverture de 36,4 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance, l'engagement de l'État auprès des territoires ruraux et quartiers politique de la Ville et l'augmentation des concours de l'État aux collectivités locales. Aujourd'hui, les perspectives de reprise d'activité sont malheureusement encore très incertaines.

Concernant la réforme fiscale, plusieurs mesures ont été prises. Tout d'abord, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui avait été introduite par la loi de finances de 2018, une suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables en 2021 et pour tous les contribuables en 2023. La compensation de cette perte de recettes se fera par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le Territoire communal. La loi prévoit que lorsque ce transfert ne permet pas de compenser la perte de recettes issues de la taxe d'habitation, un dispositif d'équilibrage est mis en place par l'application d'un coefficient correcteur que l'on appelle le Coco. Pour Pessac dans le cadre de ce transfert, on note une perte de recettes d'environ 7,7 millions d'euros. Aussi, le mécanisme de compensation se met en place et établit un coefficient correcteur à hauteur de 1,2044 qui permettra de supprimer les écarts de produits générés par ce transfert. La loi impose également dans le cadre de ce transfert, l'ajustement des mesures d'exonération pour les constructions nouvelles. Pour rappel, le Département appliquait une exonération totale de la TFPB durant les deux premières années après l'achèvement des travaux. Depuis 1992, Pessac avait supprimé cette exonération. La loi impose maintenant de mettre en œuvre l'exonération pour au moins 40 % de la base imposable. Cela devra être fait en prenant une délibération dès 2021 pour une application en 2022. L'autre réforme fiscale est la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels. C'est environ 270 établissements pessacais concernés par la réforme. L'impact de la réforme fiscale pour la Ville de Pessac, ce qu'il faut retenir, c'est la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui sera compensée par un mécanisme qui permettra à la Commune de bénéficier de la dynamique des bases, que le Pessacais se rassure, cela n'entraînera pas d'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais on peut s'interroger quand même sur le lien avec le citoyen qui devient vraiment de plus en plus tenu avec la fin de l'assujettissement des locataires à la fiscalité locale.

Les orientations budgétaires pour 2021, je sais que vous l'attendez, surtout sur le volet énergétique. Comme on l'a vu précédemment, le budget primitif de 2021 s'établit dans ce contexte particulier de crise sanitaire, mais également dans le cadre de cette nouvelle mandature. Qui dit nouvelle mandature, dit nouvelle feuille de route qui se décline en dépenses de fonctionnement et d'équipements autour de quatre axes prioritaires du mandat qui sont : réussir la transition écologique, garantir la sécurité et la tranquillité publique, favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale et promouvoir l'activité, la proximité et la concertation étant au centre de notre projet municipal. Une attention particulière sera portée sur la gestion de nos finances pour conserver à l'issue du mandat notre bonne santé financière. Concernant notre premier axe, celui de réussir la transition écologique, chaque projet, chaque action devra inclure une dimension écologique. Diverses actions seront menées, dont le renouvellement de l'agenda des solutions durables pour la période 2021-2026 qui définira nos nouvelles actions pour les trois ans à venir, une ambition sera portée sur l'amélioration – là, je m'adresse Madame CHENEAUD – de la performance énergétique de nos bâtiments municipaux puisque nous allons lancer un audit bâtementaire de l'ensemble

de nos équipements publics qui nous permettra de réaliser des travaux d'amélioration, qui nous permettra aussi de tracer les efforts réalisés sur la performance énergétique. Il y aura également des travaux de rénovation des écoles – on poursuit puisque c'était déjà le cas sur le mandat précédent –, ainsi que la prise en compte du développement des enjeux de développement durable dans la construction des nouveaux équipements. Réussir la transition écologique, c'est aussi mieux vivre ensemble, protéger l'environnement par la création de nouveaux espaces paysagers, la végétalisation des espaces publics et cours d'école, un renforcement des modes de déplacement doux, la préservation de la biodiversité, la mise en œuvre d'un plan d'action pour le bien-être animal et la préservation de la santé des Pessacais et avec notamment la création d'espaces publics sans tabac. Dès 2021, la collecte des déchets verts sera également renforcée et se fera sur dix mois. C'est un engagement pris lors de la campagne.

Le deuxième axe, garantir la sécurité et la tranquillité publique, il s'agit d'offrir aux Pessacais une Ville plus sûre et apaisée avec la création de six postes de policiers municipaux qui permettront entre autres de créer une brigade municipale de six îlotiers et l'implantation d'un poste de police dans le quartier de la Châtaigneraie-Arago, la création également d'un centre de supervision urbaine et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, mais également un renforcement des actions de prévention et de notre soutien à nos partenaires.

Le troisième axe, favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale, les jeunes, les étudiants, les familles, les seniors, tous ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. La Ville poursuit sa politique volontariste en développant son offre éducative, sportive et culturelle et en renforçant son accompagnement en direction des étudiants, des personnes les plus fragiles et son soutien aux acteurs locaux œuvrant dans ces secteurs. Les actions sont nombreuses. Parmi toutes les actions que nous allons mener, on peut noter le renforcement des parcours éducatifs thématiques, l'accompagnement des jeunes en matière d'orientation et l'aide à la recherche du premier emploi, la création d'un espace dédié aux jeunes dans le secteur de la Châtaigneraie-Arago, une nouvelle dynamique pour le Festival des Vibrations Urbaines qui vous sera présenté plus tard, le développement des activités culturelles par l'accueil d'encore plus de résidences, le développement d'ateliers en direction des scolaires, des jeunes, des partenariats avec nos acteurs principaux culturels, dont le cinéma Jean Eustache. On fêtera également les 20 ans du Festival sur un petit nuage, le soutien aux centres sociaux et le renforcement des subventions consacrées aux actions dans le domaine du développement social et urbain, sans oublier notamment les acteurs sportifs et culturels, la consolidation aussi de nos partenariats au sein de la plateforme des services publics, la livraison d'équipements sportifs de qualité comme les terrains synthétiques de Saige, de Bellegrave, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade André Nègre, des courts de tennis au Cap de Bos et de Camponac, ainsi que la carrière de compétition du centre équestre de Romainville, le city stade de Haut Livrac. À noter également, le lancement de grands projets d'équipements tels que la rénovation et l'extension du groupe scolaire Georges Leygues, la construction d'une nouvelle piscine sur le site du parc de Cazalet et la création d'une école de musique.

Nous arrivons au quatrième axe. Il s'agit de préserver notre tissu économique et social local avec des commerçants qui ont été durement impactés par la crise sanitaire. Les principales actions sont l'accompagnement des commerçants dans la digitalisation, un soutien renforcé aux acteurs de l'emploi et de l'insertion, ainsi que la valorisation de notre patrimoine avec notamment la mission centenaire Frugès. L'objectif est la création de la maison municipale et la création future d'un nouveau lieu d'accueil. Par ailleurs, la Ville avec l'État et la Région apportent une aide aux propriétaires occupants de la cité Frugès pour rénover leur habitat. La proximité et la concertation guideront notre action tout au long de ce mandat avec la volonté de placer le citoyen au cœur de l'action municipale. Pour se faire, une Direction générale Adjointe acteurs du Territoire dédiée à la concertation et à la relation avec les habitants a été créée, avec notamment la création d'un poste de chargé de mission innovation citoyenne.

Il y a également un renforcement de la communication digitale, le lancement du projet de la Maison de la citoyenneté et de la transition écologique qui vous a été présenté précédemment et également, l'augmentation dès 2021 de l'enveloppe dédiée au budget participatif pour atteindre 600 000 euros en fin de mandat.

Nous passons maintenant aux dépenses de fonctionnement. Comme en 2020, la crise sanitaire va impacter de nouveau nos dépenses de fonctionnement, notamment avec le maintien de toutes les contraintes liées au protocole sanitaire, mais également des mesures exceptionnelles d'accompagnement des acteurs socio-économiques dont le CCAS, les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont – comme vous le voyez – les charges à caractère général. Ce sont essentiellement les achats de fournitures, de prestations d'entretien. Elles augmentent légèrement et vont permettre de faire face notamment à la crise et de développer l'offre de services. Elles sont estimées à 12,1 millions d'euros. Je tiens à dire qu'aujourd'hui au moment de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, ce ne sont que des estimations et les chiffres peuvent évoluer d'ici le BP 2021. Les charges de personnel augmentent de 3 %. Je reviendrai sur cette dépense plus tard. Les charges de gestion courante, ce sont les subventions, les locations et les redevances. Elles sont estimées à environ 9,6 millions d'euros. Les charges financières ont diminué grâce au remboursement anticipé de trois emprunts sur l'année 2020. Les atténuations de produits sont composées d'une part de l'attribution de compensation et d'une part du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. L'attribution de compensation en fonctionnement est en légère augmentation par rapport à 2020. Elle s'explique notamment par la mise en place d'une seconde équipe pérenne de collecte de déchets, de prestations complémentaires de propreté, d'entretien des espaces verts. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est un dispositif de péréquation horizontal qui a été mis en place en 2012 pas Bordeaux Métropole et pour lequel, la Ville de Pessac contribue à hauteur de 500 000 euros.

Concernant les dépenses de personnel, en comparaison avec les crédits ouverts 2020, les dépenses de personnel sont en augmentation de 3 % avec une estimation pour le BP 2021 de 30,6 millions d'euros. Cette augmentation s'explique d'une part par des mesures que l'on appelle locales. C'est-à-dire des recrutements nouveaux pour développer les services publics, les policiers municipaux, chargés de mission innovation et citoyenneté, des agents pour la Direction de la communication, le patrimoine bâti. Une partie de ces recrutements est financée par des redéploiements. Les autres mesures locales sont les avancements de grades, la promotion interne. Nous avons également des mesures nationales que l'on est obligé d'appliquer, la suite de l'application du parcours professionnel, carrière et rémunération, ainsi que la création de la prime de fin de contrat et des dépenses diverses, assurances du personnel, la vacation. Au 31 décembre 2020, la Ville compte 1 068 agents au total, dont 804 agents permanents et 264 agents non permanents. Concernant les subventions de fonctionnement, la Ville réaffirme – comme je vous l'avais dit – son soutien renforcé aux acteurs du secteur social et de l'emploi, sans oublier bien évidemment les acteurs culturels et sportifs qui ont été également impactés par la crise sanitaire. La Ville va maintenir sa subvention au CCAS qui s'élève à 5,2 millions d'euros. Pour rappel le CCAS a été en première ligne tout au long de la crise sanitaire et l'est encore aujourd'hui. Ces actions de terrain et de proximité ont permis de répondre en urgence aux besoins des Pessacais. Compte tenu de la situation sanitaire qui perdure, il a été décidé de pérenniser la cinquième tournée de portage de repas mis en place en urgence en 2020, ainsi que le maintien de la sixième tournée tant que les foyers restaurants resteront fermés. Le CCAS, c'est aussi l'accompagnement des familles autour de la parentalité. En 2021, on verra la création d'un lieu d'accueil enfants-parents, mais également un renforcement de la mission handicap, un nouveau partenariat avec la Maison de Simone pour créer un logement relais supplémentaire, l'évolution de l'accueil de la journée au sein de la halte-garderie Serpentine et de nouveaux partenariats pour apporter une aide aux sans domicile fixe sur le Territoire. Comme l'impose la réglementation, on procédera également au renouvellement de l'analyse des besoins sociaux en 2021. Les subventions de fonctionnement aux associations en 2020, ce sont plus de 160 associations pessacaises qui ont été subventionnées.

Notre soutien sera renouvelé bien évidemment en 2021, avec notamment un nouveau cadre d'attribution des subventions, une campagne de subventions dématérialisée, l'adhésion à une charte d'engagement pour les associations. La réflexion est actuellement menée sur la distinction également de subventions de fonctionnement et de projets. En résumé sur les dépenses de fonctionnement, même si l'on constate une hausse de 3 % des dépenses de personnel, l'évolution au total des dépenses de fonctionnement pour le BP 2021 n'évoluera que de 1,24 % par rapport au crédit ouvert 2020, soit une évolution bien maîtrisée malgré l'impact de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissements sont composées de ce que l'on peut appeler les investissements annuels. Il s'agit des dépenses de travaux, des dépenses récurrentes d'entretien et de maintenance de nos bâtiments. Elles sont composées également des autorisations de programmes pluriannuelles dont je vous parlerai en suivant. Elles sont composées également des subventions d'équipement composées par l'attribution de compensations – c'est la partie investissement – à hauteur de 20 millions d'euros, ainsi que d'autres subventions qui sont versées par exemple aux propriétaires de la cité Frugès – comme je vous l'ai dit – pour la réhabilitation de leur habitat ou dans le cadre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Elles sont également composées des reports 2020. Pour 2021, le montant des investissements s'élève à 20 millions d'euros au total, soit 16 millions d'euros de dépenses d'équipements hors reports. Les autorisations de programmes pluriannuelles, on compte 15 autorisations de programmes pluriannuelles pour 2021, dont 7 millions d'euros de crédits de paiement seront sur 2021 et 47 millions d'euros de crédits garantis sur le mandat. On note trois nouvelles AP sur 2021, le géoréférencement, la piscine Cazalet, l'école Georges Leygues et à noter également, la création d'une nouvelle AP pour la rénovation des écoles pour la deuxième période.

Les principaux projets d'équipements sur 2021, concernant l'axe réussir la transition écologique, il y aura l'aménagement du nouveau parc des Arrestieux, le géoréférencement des réseaux d'éclairage public, la végétalisation également de la cour d'école Joliot-Curie qui se fera en 2021 pour un montant de 150 000 euros. Sur l'axe favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale, il y aura la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jean Cordier, le lancement des AMO pour le groupe scolaire Georges Leygues, la création de terrains synthétiques à Saige et à Bellegrave, la création de l'espace jeunes sur les secteurs Arago la Châtaigneraie et également, le lancement de l'AMO pour la nouvelle piscine. Concernant l'axe garantir la sécurité et la tranquillité publique, il y aura des travaux d'installation de la police municipale au Forum, la création d'un centre de supervision urbaine et le déploiement de la vidéoprotection. En résumé concernant les dépenses d'investissement, on passe de 14 millions d'euros de dépenses en 2020 à 16 millions d'euros pour le BP 2021 hors reports. Pour cette mandature, l'objectif du plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 est une cible de 100 millions d'euros de dépenses d'équipements, soit une moyenne annuelle de 16 à 17 millions d'euros hors reports sur le mandat. Ce qui fait 30 % de plus que ce qui a pu être fait sur les deux mandats précédents. Il est à noter que les trois projets d'envergure de ce mandat sont la nouvelle piscine, la rénovation et l'extension du groupe scolaire Georges Leygues et l'école de musique.

Nous allons passer maintenant aux recettes. Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les impôts et les taxes, la dotation globale de fonctionnement, les droits de mutation, la dotation de solidarité métropolitaine et les produits de services. D'une façon générale, les recettes sont affectées dans leur répartition par les réformes fiscales que l'on a vues précédemment et dans leurs montants, par la stagnation de la dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire qui est en baisse, de solidarité urbaine qui est en augmentation, ainsi que la dotation de péréquation. Aussi, l'augmentation de la DSU et de la dotation de péréquation amortit en quelque sorte la baisse de la dotation forfaitaire. Ce qui permet de stabiliser la DGF à 7,8 millions d'euros pour 2021. Pour rappel, depuis 2014, la perte cumulée la DGF s'élève à 24,1 millions d'euros pour le budget communal. Le produit de la fiscalité directe locale progresse sans augmentation des taux communaux pour la septième année consécutive.

Comme nous l'avons vu précédemment, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît au profit de la taxe foncière sur le patrimoine bâti. Le produit attendu en 2021 concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 46,4 millions d'euros. Vous voyez un peu ce que je vous expliquais tout à l'heure sur le transfert de la part départementale avec l'application du fameux coefficient correcteur, le Coco. C'est pour cela que l'on observe une augmentation de cette taxe. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élèvera à 0,6 million d'euros. La taxe foncière sur les propriétés non bâties sera de 200 000 euros. Au total en 2021, le produit de la fiscalité directe s'élèvera à 47,2 millions d'euros. Les autres taxes, nous avons également la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les pylônes électriques pour un peu plus d'un million d'euros, la taxe locale sur la publicité extérieure. Pour rappel, nous avons voté en 2020 une exonération temporaire qui aura un impact de 30 000 euros sur les recettes 2021 et une estimation prudente des droits de mutation à 2,8 millions d'euros, toujours puisque nous sommes dans cette crise sanitaire. Il est à noter que la réforme de la taxe locale d'électricité en cours nous amènera au 1^{er} janvier 2023 à une part communale qui sera instituée en remplacement de la taxe communale. Les communes n'auront plus de pouvoir de modulation des tarifs de cet axe. Donc, nous perdons encore un peu plus notre autonomie fiscale qui se réduit. En résumé, les produits de la fiscalité directe locale sous l'effet de la dynamique des bases passe de 51,9 millions d'euros à 54,4 millions d'euros en prévisionnel sur 2021, et cela – je tiens à le rappeler – sans augmentation des taux communaux pour la septième année consécutive. La dotation de solidarité métropolitaine est une dotation perçue par la Ville dans le cadre du pacte financier et fiscal conclu entre Bordeaux Métropole et les communes membres. Le montant est relativement stable depuis neuf ans. Pour 2021, on observe une légère baisse et la dotation sera évaluée à 2,8 millions d'euros. Les produits de services sont quant à eux constitués par les services tarifés de la Ville comme l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les redevances, les ventes de billets. La crise a eu bien évidemment eu un impact certain sur les produits et services qui ont été en régression sur 2020 et du fait des décisions notamment gouvernementales de fermeture et d'ouverture au public. L'estimation 2021 reste prudente et on la maintiendra à 3,5 millions d'euros. La Ville réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les tarifs des recettes usagers pour la quatrième année consécutive. Concernant les autres recettes, on trouve les subventions de fonctionnement sollicité auprès d'autres partenaires institutionnels comme la CAF, la Région, la DRAC, ainsi que le FCTVA, les autres produits de gestion qui progressent notamment sous l'effet de la progression des redevances versées par les fermiers. En synthèse, on observe des recettes de fonctionnement en légère baisse par rapport aux comptes administratifs 2020 estimés, une baisse de 1 million d'euros, soit un montant de 68 millions d'euros pour le BP 2021. Cette baisse s'explique par la prudence dans l'estimation au regard de l'impact de la crise sanitaire. Aussi dans ce contexte, la Ville réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les tarifs et de ne pas augmenter les taux d'imposition malgré la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les recettes d'investissement sont composées par des subventions d'équipement, par le fonds de compensation TVA, par l'emprunt et par la fraction de la taxe d'aménagement versée par Bordeaux Métropole. Concernant les subventions d'équipement comme les subventions de fonctionnement, il s'agit des subventions d'équipement notifiées et/ou récurrentes qui sont déjà notifiées. On note les aides de la Région concernant le fonds d'intervention mutualisé pour les financements de travaux de la cité Frugès, l'aide de l'Agence nationale du sport pour le terrain synthétique de Saige, l'aide annuelle du centre national cinématographique, le fonds départemental d'aide à l'équipement des communes et la dotation de soutien à l'investissement local. Les demandes formulées en 2020 pour le financement des projets en cours viendront compléter ces recettes, notamment les demandes qui ont été faites sur la carrière du centre équestre, la réfection des courts de tennis de Razon et les terrains synthétiques. Les autres recettes – comme je vous l'ai dit – sont le fonds de compensation de la TVA pour un montant de 1,9 million d'euros, le reversement par Bordeaux Métropole d'une fraction de la taxe d'aménagement pour 1,5 million d'euros. Il reste à réaliser en recettes d'investissements, des projets 2020 qui ont dû être reportés en 2021 pour un montant de 1,9 million d'euros.

Il est envisagé notamment de contracter un emprunt de 2,2 millions d'euros pour équilibrer le budget 2021. En résumé, les recettes d'investissements seront complétées par les demandes de subventions en cours sur les nouveaux projets, notamment par la solution de subventions dans le cadre du plan de relance, l'estimation des recettes reste prudente eu égard à la crise sanitaire qui perdure. Au total, notre besoin de financement pour 2021 s'établit environ à 11,4 millions d'euros qui sera financé par l'excédent de clôture 2020 estimé à 9,2 millions d'euros et l'emprunt envisagé de 2,2 millions d'euros.

Un focus sur la situation de la dette communale, que peut-on dire de la dette communale ? Tout d'abord que depuis 2018, aucun emprunt n'a été contracté et en 2020, un remboursement anticipé de trois emprunts a pu être effectué faisant économiser à la Ville 100 000 euros nets d'intérêts sur la durée du prêt. La dette est passée de 100 % à taux fixe et est répartie auprès de six prêteurs. Le taux actuariel est passé de 2,10 % à 2,03 %. L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 13,9 millions d'euros, soit 216 euros de dette par habitant là où la moyenne nationale est à plus de 1 000 euros. Ce qui nous fait un ratio de désendettement inférieur à deux années. Ces ratios financiers performants ainsi que notre faible endettement nous permettent d'emprunter facilement et ainsi, de mener à bien l'ensemble de notre programme sur ce nouveau mandat.

En conclusion concernant le budget primitif 2021, on observera donc une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement à seulement 1,4 % et des dépenses d'équipements en hausse de 2 millions d'euros. Comme nous avons pu le voir, notre dette communale est totalement maîtrisée et nos ratios financiers indiquent une gestion saine et rigoureuse de nos finances. Cette bonne gestion nous permet malgré ce contexte de crise sanitaire, de proposer un budget 2021 ambitieux et de mener une politique volontariste pour offrir encore plus de services et d'équipements publics de qualité avec une attention toute particulière pour les plus fragiles. Il est à noter que cette politique ambitieuse se fera comme les années précédentes. C'est-à-dire sans augmentation des tarifs au service à la population pour la quatrième année consécutive et sans augmentation des taux d'imposition pour la septième année consécutive. Pour les années à venir, la Ville a décidé de poursuivre dans cette trajectoire. C'est-à-dire une gestion financière rigoureuse en limitant la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an de 2020 à 2026, hors intérêts de la dette. Ce qui permettra de réaliser un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros sur le mandat, soit – comme je vous le disais – 30 % de plus que lors des deux mandats précédents.

Voilà. J'en ai fini avec la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Avant de vous laisser la parole, je souhaite remercier l'ensemble des services et mes collègues élus qui ont tous participé à ce travail et tout particulièrement Marie-Caroline ici présente et Yvan BREGÉON pour leur travail à mes côtés sur ce rapport d'orientations budgétaires. Merci. »

Monsieur le Maire déclare : « *Merci beaucoup pour ce qui a été le premier rapport de votre mandature, Madame l'Adjointe aux finances. Il y a beaucoup de discussions qui vont maintenant se nourrir de cette présentation qui était très complète et très claire. Qui souhaite parler en premier ?* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, le débat sur les orientations budgétaires est toujours l'occasion de prendre un peu de hauteur en resituant la Ville dans un contexte plus large, notamment économique et financier, mais pas seulement. Je voudrais remercier Madame l'Adjointe et les services de nous avoir fourni le rapport, de nombreux éléments et aussi à travers votre présentation sur le contexte. Je retiendrai juste deux éléments de ce contexte puisque vous venez de faire une présentation très exhaustive. D'abord, la nouveauté que constitue quand même la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % de la population, suppression qui va finir par être élargie à tous d'ici 2023. Le rapport en présente une lecture assez prudente en termes de dynamisme. On trouve la remarque page 7 : « La dynamique de la taxe devrait être garantie. » C'est présenté sous la forme d'une hypothèse.*

Dans votre présentation orale, vous venez de faire une présentation avec plus de certitude sur le fait que pour Pessac, il n'y aurait pas de perte de dynamisme dans la compensation de cette taxe d'habitation qui va rapporter à la Ville presque 21 millions d'euros en 2021. Il n'en reste pas moins – le rapport le souligne également un peu à un autre moment – que c'est aussi une façon de perdre en autonomie fiscale pour Pessac, de même que d'autres collectivités perdent également en autonomie. D'ailleurs, les associations d'élus se sont en général prononcées unanimement contre cette mesure. Certes, la taxe d'habitation était à revoir, mais cela ne s'est pas accompagné d'un réexamen de l'ensemble de la fiscalité locale. Aussi bien l'association des Maires de France que l'Assemblée des Comités de France en ont plutôt conclu que c'était une mauvaise réforme qui reflète finalement malheureusement assez bien la façon dont ce gouvernement conçoit la décentralisation et le rôle des Territoires. C'est une lecture d'un premier élément de contexte que l'on peut penser à terme peut-être plutôt défavorable à la Ville, mais nous le verrons puisqu'il y a pour cette année cette recette attendue de la taxe habitation.

Un autre élément de contexte, c'est bien entendu cette crise sanitaire qui a été évoquée à plusieurs reprises. C'est d'autant plus important que toutes les collectivités justement puissent garder des leviers puisqu'elles sont au premier plan pour devoir assumer la gestion de cette crise sanitaire et également pallier ses conséquences économiques et sociales. Pessac – on l'a vu – a cependant un grand nombre de facteurs très favorables qui contribuent à une bonne santé budgétaire. Vous les avez rappelés. Dans toute présentation des orientations budgétaires, il y a en général le rappel de tout ce qui est perdu au titre de la dotation globale de fonctionnement qui est une réalité, avec des compensations en termes de dotations de solidarité urbaine ou de dotations de péréquation. Vous l'avez bien entendu aussi rappelé. Ce qui caractérise surtout Pessac, c'est d'avoir une fiscalité directe locale en progression. Il n'y a pas besoin d'activer le levier des impôts depuis plusieurs années. La dette est basse depuis plusieurs années et la fiscalité directe progresse depuis plusieurs années. Le rapport fait preuve d'une certaine prudence aussi sur les droits de mutation. On va dire que peut-être qu'effectivement, on peut vraiment cette année se poser la question de l'impact de la crise sur les transactions immobilières. Cependant en 2020, ces droits de mutation rapportaient encore 3,5 millions d'euros. Là, vous avez tablé sur 2,8.

Je ne vais pas tout redétailler. Nous avons également échangé en commission sur les subventions liées au plan de relance de l'État. Certes, il y a un travail important qui a dû être fait par les élus et par les services pour voir ce qui était éligible à ce plan de relance de l'État – cela concerne d'ailleurs la transition énergétique –, mais on peut y voir une forme de bonus. Il y a également un autre élément qui finalement pèse dans ce contexte et qui est aussi favorable à Pessac. Pessac a fait le choix d'une mutualisation très poussée lors du mandat précédent. Je crois qu'avec la Ville de Bordeaux, c'est l'une des communes qui ont choisi le plus de mutualiser. Nous avons eu récemment la présentation d'un audit à Bordeaux Métropole réalisé par le cabinet Klopfer qui souligne l'impact des transferts de compétences et de mutualisation. La Métropole récupère 82 millions d'euros d'attribution en compensation, de toutes les communes évidemment. Cela va sans dire, pas que de Pessac. Ce sont 120 millions d'euros de charges qui lui ont été transférées. Bien entendu aussi, c'est la Métropole qui aura les conséquences du glissement vieillesse technicité dans la reprise d'un certain nombre d'agents qui sont désormais devenus des agents métropolitains. Donc, autant de facteurs favorables donnent effectivement de nombreux atouts pour investir.

Vous nous avez dit la volonté de l'équipe municipale de passer de deux ans à trois ans de désendettement. Ce qui reste une dette très maîtrisée puisque la loi autorise d'aller jusqu'à 12 ans. Je ne veux pas dire qu'il faille placer le curseur jusqu'à 12 ans, mais il reste visiblement une grande marge de manœuvre. Vous avez parlé d'un emprunt – ce qui se conçoit tout à fait puisqu'actuellement, les taux permettent de profiter de ce type d'emprunts – et d'une volonté d'investir de plus de 100 millions sur le mandat, dont 20 millions d'euros en investissements en 2021. Ces investissements supposent évidemment qu'il y ait les moyens humains, les ressources humaines pour pouvoir avoir un taux de réalisation qui sera ensuite satisfaisant. Nous verrons cela au fur et à mesure, mais on en revient à la question des moyens humains qui sont alloués.

Cela suppose peut-être aussi de voir dans la crise, une chance pour penser autrement notre modèle plutôt peut-être que de courir après une croissance et des points de PIB qui sans doute ne reviendront jamais. Finalement, cela fait des décennies qu'il y a une espèce de course à retrouver une croissance qui pourra difficilement se retrouver dans nos sociétés. D'ailleurs, à quel prix social et à quel prix environnemental ?

Je voudrais terminer ma présentation en reprenant trois séries de remarques. D'abord sur celle de la co-construction justement des projets sur lesquels vous allez investir puisqu'il a été mis en avant tout à l'heure, une Maison de la transition écologique et citoyenne. Le rapport parle également d'une nouvelle Direction acteurs du Territoire dont on ne connaît pas – en tout cas, dans ce rapport – la composition ni les effectifs. Ces débats budgétaires, il serait évidemment intéressant de les avoir sous forme d'ateliers citoyens pour que les citoyens aussi puissent comprendre quelles sont les priorités, vers quoi les prochaines années vont aller et surtout, pour pouvoir les associer aux décisions qui vont vraiment peser sur leur qualité de vie, sur leur mode de vie au quotidien.

Même si vous avez présenté tout à l'heure un budget participatif, j'ai voulu prendre la parole parce que je voulais souligner cela. Nous avons déjà eu dans le mandat précédent, des débats sur le budget participatif et le calendrier, le temps laissé aux citoyens pour essayer de le penser. Je pense que Sébastien SAINT-PASTEUR comme moi-même, nous avons noté vraiment des évolutions qui vont sans doute s'avérer très intéressantes dans le budget participatif. Le budget participatif, c'est 300 000 euros en 2021, 600 000 euros à la fin du mandat et on a parlé d'investir 20 millions d'euros, pour cette année en tout cas. En gros, on est de l'ordre du 1,5 %. On fera mieux d'ici la fin du mandat. Ce n'est pas propre à Pessac. C'est sans doute propre à tous les budgets participatifs et à toutes les Villes. Qu'est-ce que cela reflète ? C'est qu'en fait, les citoyens ne sont pas associés aux décisions qui budgétairement vont peser le plus. Pour la piscine malheureusement, comme on a déjà voté un certain nombre de délibérations, je ne sais pas s'il reste encore des possibilités de faire de la concertation et de la participation citoyenne, peut-être au moins sur le vote de gestion et sur certains aspects de l'équipement. Sur Georges Leygues, il est certainement encore temps d'associer tous les usagers de cette école et sans doute aussi sur l'école de musique. Christelle CHAINEAUD a parlé tout à l'heure de rues aux enfants. Ce n'est peut-être pas pour le coup d'un poids budgétaire énorme. Par contre, c'est une façon de faire autrement la Ville. Finalement, les décisions qui vont avoir du poids, qui vont faire la Ville autrement échappent nécessairement à tout budget participatif qui restent forcément concentré sur des projets beaucoup plus restreints.

Pour que les citoyens s'y intéressent également, outre de la pédagogie et des explications qui peuvent être apportées dans des conférences budgétaires comme cela existe dans d'autres Villes, il y a la question des indicateurs et de la lisibilité de la trajectoire. Nous en avons parlé tout à l'heure dans le rapport de développement durable. Je fais juste une petite parenthèse pour rassurer Monsieur l'Adjoint. Il y a bien l'idée d'une trajectoire à la Métropole bien entendu, réduire de 50 % notre consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2010, être un Territoire à énergie positive – forcément, ce sont des objectifs qui existaient avant et il est heureux qu'ils soient poursuivis –, neutraliser les émissions carbone restantes en 2050 et il y a justement l'ambition de réaliser un bilan net à zéro pour définir la trajectoire carbone de la Métropole. Il y a aussi la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du Territoire métropolitain puisque si l'on échoue sur les émissions directes de gaz à effet de serre ou carbone liées à Bordeaux Métropole, on n'atteindrait pas les objectifs nécessaires pour limiter le dérèglement climatique, ne serait-ce qu'à l'échelle du Territoire de la Métropole. Cette lisibilité-là pour mesurer la trajectoire est très importante. Elle peut être aussi à travers l'apparition d'un plan pluriannuel d'investissements. Excusez-moi d'employer le terme d'apparition. C'est parce que j'ai souvenir de débats où il y avait du côté des élus de l'opposition, la demande d'un plan pluriannuel d'investissement. En tout cas, il apparaît au moins dans les termes. On aura sans doute l'occasion au moment du vote du budget de revenir un peu plus dans les détails de la présentation d'un plan d'investissements.

Un dernier point dans les investissements prioritaires, vous avez indiqué à quel point il était important d'agir et d'accompagner par rapport à la crise qui est en cours. Donc, je le rappelle. C'est sûr. Notre Commune a tout à fait la capacité d'investir et d'investir très durablement. Je dois dire que je trouve que la stabilité de la subvention au CCAS interpelle. Pourquoi cette stabilité pour la troisième année consécutive à 5,2 millions d'euros alors que le rapport souligne lui-même que le CCAS a dû déjà et doit encore développer son champ d'intervention pour faire face à des besoins croissants ? Pour les associations, dans le document qui nous a été fourni, on a pour le coup très peu d'éléments. Pourtant, ce sont autant d'acteurs qui remplissent souvent aussi des missions de service public, que ce soit pour accompagner les personnes fragiles ou les acteurs de la transition écologique. Merci de votre écoute. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : « *Chers collègues, le débat d'orientations budgétaires qui nous est proposé s'inscrit évidemment dans un contexte particulier – cela a été souligné à plusieurs reprises – inédit au cœur d'une crise dont nous ne pouvons pas mesurer malheureusement tellement les effets. Il y a quelques semaines, on s'interrogeait sur la nécessité d'un reconfinement et aujourd'hui, d'actions plus localisées avec la problématique des variants. Tout cela a évidemment des incidences fortes sur l'activité et par incidence, sur les finances locales. Tout cela nous rappelle aussi la fragilité de notre capacité à nous projeter, que les zones d'incertitudes n'ont jamais été aussi grandes. C'est donc dans ce contexte que nous devons adosser la trajectoire budgétaire de notre Collectivité. Je tiens au préalable à saluer le travail réalisé par les services pour rendre ce document. Nous le pensons accessible au plus grand nombre, mais nous reconnaissons aussi votre patte, les choix politiques bien sûr, mais aussi certaines rédactions plus politiciennes que politiques. J'y reviendrai.*

Commençons par la perspective globale et le contexte national, ce premier volet relatif aux éléments de contexte. Sur la reprise des projections de la Banque de France, difficile de par leur teneur de dire qu'elles sont optimistes. Pourtant, ils prévoient un redressement progressif qui colle assez justement avec la stratégie de relance nationale. J'y reviendrai également. Espérons simplement que les bases de l'équation ne soient pas chamboulées. On peut regretter que le volet relatif au chômage n'ait pas fait l'objet d'un développement un peu plus soutenu, notamment pour analyser plus finement les secteurs et les activités qui sont les plus durement impactés. Cet état des lieux peut en effet justifier des mesures de soutien plus ciblées se déclinant jusqu'à l'échelon municipal. En ce sens, c'est une première proposition. Au-delà de l'analyse des besoins sociaux qui a été évoquée – je crois – à deux reprises, un travail fin doit être réalisé avec Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi. Il faut certainement innover sur les demandes faites pour constituer la liste des besoins sociaux, page 18 notamment. Faisons de cette obligation légale une opportunité pour mobiliser de façon plus méthodique les acteurs de l'emploi puisque le lien entre accès à l'emploi et précarité est évidemment important. Ce premier volet relatif au contexte national expose également le changement de paradigme du gouvernement sur le contrôle opéré sur les collectivités locales avec la mise entre parenthèses – c'est une chose positive – du pacte de Cahors qui restreignait de façon aveugle et même idéologique les dépenses de fonctionnement des collectivités. Je peux le démontrer si vous le souhaitez.

Sur le volet fiscal, nous disposons d'un éclairage assez intéressant également qui met en parallèle, l'explosion de la dette, 120 points de PIB et un volet recettes qui évoque la fin de la taxe d'habitation et différentes mesures de réductions sans rappeler au passage la façon dont elles seront compensées – rappelons la hausse de CSG en début de mandat – ni en évoquant – je le dis avec conviction – la violence symbolique et réelle de la suppression de l'ISF qui est le péché originel fiscal de ce gouvernement, un péché qui aurait pu être réparé au regard du contexte, les propositions concernant une virus taxe fournie du FMI qui n'est pas connu pour avoir ce penchant redistributif, par Raymond SOUBIE, ancien conseiller social du Président, Nicolas SARKOZY. Ces éléments de fiscalité nationale sont des éléments sur lesquels nous avons peu de prises, mais qui impactent profondément la gestion de collectivités locales appelées à intensifier leurs efforts pour soutenir l'activité, l'emploi aussi bien pour des raisons politiques au sens noble du terme – personne ne se satisfait ici de la

hausse du chômage, de la précarité – que pour des raisons budgétaires. L'État a ouvert des possibilités au titre du plan de relance. Il appartient aux collectivités dont le rôle est rappelé en matière d'investissements, trois cinquièmes de l'investissement public local, de se mobiliser pour pouvoir bénéficier le plus largement possible de ces aides exceptionnelles. Je ne déclinerai pas trop précisément ce qu'a pu obtenir le Conseil départemental, mais c'est plus de 40 millions d'euros au titre de ce plan de relance qui ont pu être obtenus sur la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités douces, la fibre optique, etc., la rénovation du bâti dans les EHPAD notamment. Ce plan de relance sera en tout cas un indicateur de performance pour la Ville de Pessac, un indicateur sur la qualité de ses projets. Où va-t-elle émerger ? Pour quels résultats ? Voilà des questions légitimes. Si la Ville porte une ambition environnementale réelle, elle doit pouvoir émerger en transparence. Si la Ville met en action sa volonté de soutien à l'activité tel qu'annoncé dans ce rapport, elle doit pouvoir émerger en transparence. C'est un indicateur de performance que nous suivrons avec attention.

Conscients du calendrier serré, nous avons pu évoquer notamment le sujet en commission. Il est évoqué en page 11 de ce rapport. Ce plan France relance évoque notamment des possibilités de soutien dans le cadre de la rénovation énergétique qui est également un axe mis en avant dans le rapport – pardon de vous le dire – avec peu d'ambition sur ce volet-là. Dans le même paragraphe, nous avons page 9 une mention à la nouvelle piscine Caneton – pardon de la dénommer ainsi – qui porte une ambition environnementale forte, plus de 23 millions d'euros pour cet équipement si l'on se réfère au tableau relatif aux autorisations de programmes et juste à côté, la volonté d'avoir une meilleure connaissance de l'état structurel et énergétique des bâtiments communaux. Est-ce que l'argent investi est investi intelligemment dans une logique environnementale ? Nous n'en savons rien. Ce n'est donc pas à ce niveau qu'il faut agir si l'on prétend s'inscrire dans une lutte contre l'urgence climatique. On va mettre beaucoup d'argent sur un bâtiment public pour faire simple, pour avoir un bâtiment un peu totem. À côté de cela, on va laisser des passoires énergétiques. Cela a notamment été évoqué lors du rapport du développement durable sur les bâtiments qui sont classés de façon assez catastrophique sur les critères environnementaux. L'écologie ne se résume pas évidemment à un travail structurant sur les émissions de gaz à effet de serre, mais cela demeure l'une des colonnes vertébrales de toute action en faveur d'écologie. De plus, il existe suffisamment d'initiatives aujourd'hui pour que la Municipalité si promptement à mettre en avant son engagement passe de la parole aux actes plutôt qu'un bâtiment totem comme je l'évoquais.

Une action globale et vertueuse, c'est le budget climat que nous portons lors de la campagne des dernières élections municipales, porté avant nous par quelques autres communes – nous n'en avons pas la paternité – et repris par plusieurs depuis, dont Bordeaux Métropole qui est en train de construire sa stratégie ou la Ville de Bordeaux. Une absence de précision sur le volet urgence climatique qui tranche avec le détail de la déclinaison de la vidéoprotection sur lequel nous avons aussi le devoir d'exprimer des réserves. La vidéoprotection est un outil pouvant se révéler très utile. Sur la façon de décliner son déploiement, nous devons rappeler les vives critiques émises par certains, notamment Laurent MUCCHIELLI qui pointe la faible évaluation de l'ampleur et de l'efficacité de la surveillance. Il souligne qu'elle est surtout le fruit d'une alliance d'intérêts politiques et commerciaux. Quelle stratégie ? Quelle logique ? Quels résultats ? Idem sur la présentation de l'armement de la police municipale qui n'a fait l'objet d'aucun débat, annoncée en fin de réunion d'un CLSPD extraordinaire et que l'on voit resurgir à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires. Je crains que vos choix ne démentent les conclusions du sociologue spécialiste des questions de sécurité. Alors que vous énoncez – je cite – page 9 que votre méthode est la proximité et la concertation pour mettre en œuvre le projet municipal, expliquer notre politique et construire des projets d'envergure, nous avons avec la sécurité le contre-exemple de ce que vous prônez, en contradiction d'ailleurs avec les préconisations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui indique que la co-construction est un élément clé pour réussir dans ce domaine. Beaucoup de bonnes intentions dans ce document qui se heurtent à l'aune des premiers mois de mandat déjà à une réalité bien dissonante.

Si l'on s'attarde maintenant sur les éléments plus financiers, on reste dans une trajectoire longue de prudence quant à la gestion de la dette communale. Rappelons qu'en 2014 au début de votre premier mandat, Pessac était la deuxième Commune de France la moins endettée de sa strate, une histoire couplée à des taux d'intérêt particulièrement attractifs qui ont permis de travailler la gestion de la dette de façon positive pour notre Commune. C'est une bonne chose, une logique partagée par de nombreuses collectivités et que les pessacaises et pessacais qui ont par exemple eu à renégocier leur emprunt immobilier peuvent facilement comprendre. Pessac comme beaucoup d'autres a bénéficié des politiques de taux très bas. On peut d'ailleurs s'interroger sur la présence du tableau résumé page 6 qui met en comparaison l'évolution de la dette nationale, l'inflation, l'endettement de la France et le taux moyen auquel la Ville s'endette. Je vous concède que je n'ai pas compris le lien entre ces différents indicateurs. Si les Pessacais peuvent comprendre assez facilement la renégociation des taux, il est plus difficile néanmoins pour eux d'adosser leur gestion budgétaire sur les cessions d'actifs. En tout cas, c'est certainement bien plus rare. Si le rapport fait de nombreux allers-retours avec le passé, parfois contestables dans la présentation, aucune référence à la cession de terrains communaux. Prenons l'exemple de la vente du site de l'ancien stade Jean Cordier pour 10 millions d'euros. Il aurait été plus transparent de le mentionner. C'est un élément explicatif aussi – loin d'être marginal – de la politique d'investissement. 10 millions d'euros de dette en plus auraient représenté un doublement de l'encours que vous nous présentez. Devons-nous craindre – c'est un point que je soumets à questionnement – d'autres cessions de ce genre sous le mandat ? En tout cas, nul écho dans ce rapport.

Sur le volet recettes de fonctionnement, rien de nouveau dans la présentation de la baisse cumulée des dotations. La ficelle est maintenant bien connue avec une référence implicite à la période du quinquennat du Président HOLLANDE et une stratégie de retour à un certain équilibre budgétaire. N'ayons pas peur de le dire, car cette action faisait notamment suite à la gestion du Président Nicolas SARKOZY qui avait – crise de 2008 explique – notamment creusé considérablement la dette dans des proportions bien moins grandes que ce que nous observons aujourd'hui. Soyons transparents sur le sujet plutôt que des artifices de manques à gagner cumulés de DGF un peu maladroits. Nous pouvons l'être au-delà des polémiques partisanes puisque personne ici n'a été ministre ni député sur les périodes concernées. Cela permettrait aussi d'éclairer l'après, sur ce qu'il advient quand la dette doit être reconsidérée. En tout cas, épargnez-nous s'il vous plaît sur le prochain rapport d'orientations budgétaires, cette présentation un peu politicienne qui nous rappelle un peu l'audit du début de mandat précédent qui avait été épinglé par le Canard enchaîné. Si l'on faisait d'ailleurs le même exercice sur les produits fiscaux, on pourrait dire que le plus à gagner de la fiscalité directe locale, les impôts payés par les Pessacais, a été de plus de 36 millions d'euros sur la même période. Cette présentation n'est pas très sérieuse. Vous le voyez bien. Je vous épargne l'exercice sur les droits de mutation.

Sur le volet recettes d'investissements, je ne reviendrai pas sur le plan de relance, mais souhaite vous annoncer que certaines subventions attendues sont au rendez-vous puisque la question a été soulevée lors du dernier Conseil Municipal et est abordée page 28. Nous avons adopté lors de la dernière commission permanente du Conseil départemental, une aide de près de 200 000 euros pour la création du terrain synthétique de Saige. Donc, c'est un inconnu en moins. C'est déjà cela de pris dans ce rapport d'orientations budgétaires. Quant à l'ambition affichée de réaliser 100 millions d'euros d'investissements sur le mandat, c'est un objectif qui nécessite d'expliquer plus finement les moyens que vous mettrez en œuvre pour y parvenir, au-delà de la simple déclaration d'intention parce que si ce ROB se contente de nous dire le projet, tout le projet, rien que le projet, vous comprendrez aisément que nous portons d'autres priorités plus fortes sur la solidarité et l'éducation – cela a été évoqué par rapport au budget du CCAS notamment –, plus vertueuses face à l'urgence climatique et plus systémiques quant à la politique d'investissement. Je pense d'ailleurs que nos propositions auraient été plus pertinentes pour émarger au plan France relance, plus partagées dans la mise en œuvre tant il y a un écart sur ce point entre les mots que vous avancez et ce que nous constatons sur la vie actuelle de la démocratie pessacaise.

Notons d'ailleurs qu'aucune référence n'est faite dans ce document au projet de rénovation urbaine de Saige. Les différences sont bien réelles et nous ne sommes pas dans une lecture critique puisque nous espérons que vous retiendrez à minima de cette intervention une proposition, celle d'innover sur l'analyse des besoins sociaux en portant un axe emploi plus ciblé. Je crois que la période l'impose, une information sur l'aide qu'a apportée le Conseil départemental, réduisant à sa mesure les incertitudes de ce ROB. Ce qui est appréciable. J'en suis sûr. Enfin, une question sur la stratégie vis-à-vis de France relance. Face à l'absence de visibilité dans laquelle s'inscrit ce rapport d'orientations budgétaires, c'est peut-être le point qui pourrait être le plus éclairant. Proposer, être utile aux Pessacais, voilà ce que nous tâchons de faire et qui explique que nous n'ayons pas quitté cette séance en début de Conseil Municipal, malgré votre attitude qui n'est pas à la hauteur de la fonction. Je le dis avec beaucoup d'euphémisme, peut-être habitué à ce type d'actions. Faut-il rappeler que lors du mandat précédent, vous avez été condamné pour non-respect du droit d'expression des élus de l'opposition ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je n'ai absolument pas été condamné pour non-reconnaissance du droit d'expression des élus de l'opposition. La Ville de Pessac a été enjointe par le tribunal administratif pour faire une tribune de réponses. Ce qui avait été mon discours d'inauguration du mandat en 2014. Vous voyez. Ce que vous êtes en train de dire n'a strictement rien à voir avec le fait d'avoir demandé à l'opposition de se taire. Ce n'est pas moi à titre personnel qui ai été condamné, loin de là. Tout cela est profondément ridicule et politicien. Vous ne vous grandissez pas non plus avec ce genre de propos, Monsieur SAINT-PASTEUR. On va peut-être revenir sur l'ensemble des éléments qui a été souligné. Qui souhaite apporter une réponse technique ? Qui veut répondre dans le détail ? »*

Monsieur YAHMDI déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Je serai bref, juste rapidement pour apporter des éléments concernant la question de l'emploi puisqu'effectivement, je suis en charge de cette Direction-là au sein de la Ville. Nous avons rencontré le directeur de Pôle Emploi il y a quelques semaines maintenant, justement pour essayer d'avoir des indicateurs concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi sur la Commune de Pessac. Aujourd'hui, c'est difficile même pour Pôle Emploi de se projeter et d'avoir des chiffres, mais ils estiment en tout cas que l'on aura à la fin de l'année 2021, environ 1 000 chômeurs de plus sur le Territoire de Pôle Emploi donc qui englobe Cestas et Canéjan. Est-ce que ce chiffre sera le chiffre réel ou pas ? pour l'instant, c'est difficile de le dire. On essaie en tout cas avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, Le P.L.I.E., la Mission locale bien évidemment et toutes nos associations et nos entreprises qui sont dans ce domaine-là, d'anticiper et de préparer en tout cas cette période qui est extrêmement compliquée aussi pour les entreprises. On a aussi de bonnes nouvelles puisqu'il y a aussi des entreprises autour de nous qui recrutent. On a la chance aussi de pouvoir s'appuyer sur un bassin d'emploi, notamment sur Cestas et Canéjan qui est assez important et qui permet aussi d'amortir un peu le choc, notamment avec de grands Groupes et des enseignes qui recrutent beaucoup actuellement. Voilà. Rapidement, je vais juste vous apporter une précision puisque tout à l'heure, vous avez parlé notamment de notre position concernant la police municipale et du travail qui est mené sur le quartier, notamment de Châtaigneraie-Arago. En tant que conseiller départemental, vous avez aussi la responsabilité de la prévention de la délinquance. Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons eu aucune proposition de votre part, notamment pour renforcer l'action du club de prévention action jeunesse sur ce territoire-là. Bien évidemment, nous n'attendons pas que vous veniez nous voir pour nous faire des propositions. Nous avons des propositions à vous faire concrètement autour de la médiation, notamment sociale. J'espère que vous répondrez présent et que vous nous accompagnerez aussi pour pouvoir répondre à l'urgence, notamment sur ce territoire-là.*

Dans les semaines qui viennent, nous essaierons de rencontrer l'ensemble de nos partenaires, le Département bien évidemment et l'État, pour apporter des solutions concrètes aux habitants qui sont dans des situations quand même assez compliquées, difficiles, qui subissent un certain nombre d'incivilités, de nuisances. J'espère que vous répondrez aussi favorablement aux propositions qui émergent des habitants pour le coup. »

Monsieur LANDREAU ajoute : *« Merci, Monsieur le Maire. Simplement parce que le sujet a pas mal été abordé ce soir et nous n'avons pas répondu encore concrètement à cette thématique qu'est la transition énergétique, notamment sur les patrimoines municipaux, mais plus largement en termes de transition énergétique sur le Territoire. Je ne voudrais pas qu'on laisse comme cela entendre sous-entendre en tout cas que rien n'est fait sur le sujet puisque – on l'a dit – il y a un audit technique bâtimentaire qui est prévu sur notre patrimoine cette année. Il y a un gros travail des installations thermiques, de chauffage et d'électricité qui est réalisé par la Ville de Pessac depuis de nombreuses années avec par exemple, 100 % de l'électricité de la Ville de Pessac qui provient de certificats de garantie d'origine, d'électricité verte en fait. Ce que l'on entend régulièrement aux informations. Il y a également un fonds de rénovation énergétique des batteries du patrimoine municipal qui existe depuis de nombreuses années ; qui vous a encore été présenté tout à l'heure avec les 1,2 million d'euros pour la rénovation énergétique notamment du patrimoine scolaire. Cela n'a pas été évoqué tout à l'heure, mais nous avons engagé une démarche de schéma directeur de transition de l'électricité sur Pessac, un schéma directeur photovoltaïque pour le patrimoine municipal qui a débuté il y a quelques mois. Nous avons un appel d'offres en cours qui va aboutir très rapidement justement par le déploiement de photovoltaïque sur le patrimoine municipal, patrimoine de bâtiments municipaux. Un chiffre très concret puisque l'on a évoqué ce sujet en Conseil Municipal en 2019, on a réalisé un bilan carbone en 2014 lorsque nous sommes arrivés – on en parlait tout à l'heure avec Madame CURVALE –, réglementaire, mais au-delà de la réglementation puisque techniquement, c'est scope 1, 2 et 3, les émissions directes et indirectes du patrimoine et de la compétence de la Ville de Pessac. Nous en avons réalisé un autre en 2018. Entre ces deux dates, c'est 7 % de moins de gaz à effet de serre sur le patrimoine municipal, compétences et patrimoine. Vous voyez bien que nous avons une ambition. Nous sommes à la hauteur de nos ambitions.*

Le deuxième sujet et la transition énergétique du Territoire. Je ne voudrais pas là non plus qu'on laisse penser que rien n'est fait sur ce sujet-là. Je pense notamment avec Bordeaux Métropole – j'espère que cela continuera sur la nouvelle majorité –, ce sont les réflexions de réseau de chaleur et repas que nous avons à Pessac, notamment celui du campus pour lequel, ce sera alimenté à partir d'énergies renouvelables, également l'OIM Bordeaux Inno Campus avec l'un des quatre piliers fondamentaux qui est la transition énergétique, notamment sur la zone de Bersol pour laquelle, il y a des surfaces assez intéressantes en termes de transition énergétique, le PRU de Saige. N'oublions pas également qu'il y a beaucoup d'enjeux derrière le PRU de Saige, mais c'est également l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments. Enfin, un projet qui verra le jour sur ce mandat et qui a débuté sur le mandat précédent est celui de la centrale photovoltaïque sur la friche industrielle que représente l'ancienne déchetterie du Bourgailh. Vous voyez là que l'on est encore une fois à la hauteur de nos ambitions. C'était par ces éléments très concrets, très objectifs que je voulais vraiment ne pas laisser ce flou s'installer. »

Monsieur le Maire déclare : *« Oui. À la mauvaise foi, il faut poser les faits. »*

Madame GAU déclare : *« Je voulais juste répondre par rapport aux inquiétudes concernant effectivement la subvention du CCAS pour indiquer simplement que nous n'avons eu de cesse de l'augmenter depuis six ans à présent, que nous avons effectivement dû absorber au départ un déficit assez important du service d'aide à domicile de 878 000 euros et donc, que nous avons dû faire face effectivement non seulement à cette dette, mais à la mise en place de nombreuses actions sur les six domaines que nous traitons au niveau du CCAS, dont deux domaines qui ont été innovants.*

Nous avons effectivement consacré des moyens humains et matériels au niveau du handicap et de la santé. Je voulais simplement dire aussi que nous travaillons avec le Département sur un certain nombre de domaines, que nous demandons le temps en temps des cofinancements justement pour mettre en place des ateliers assez innovants dans le domaine de la précarité pour lutter contre les exclusions, pour essayer de travailler sur la réinsertion. Je suis un peu déçue par le Département parce que nous perdons en route des cofinancements. Ce qui est un peu dommage. Nous travaillons en partenariat aussi bien avec les autres institutions que les associations. Nous essayons effectivement de mener une politique sociale et de cohésion sociale en collaboration avec tous ces partenaires locaux. Je regrette effectivement que de temps en temps, le Département nous fasse défaut, notamment pendant la crise sanitaire, mais pas seulement. Nous tendons la main quand même puisque nous avons mis en place un logement relais et que nous avons passé une convention avec le Département pour proposer à certaines familles orientées par la MDS de les accueillir dans de bonnes conditions. Donc, je vous rassure. Au niveau du CCAS, nous avons mené de nombreuses actions. Nous les réalisons. Nous allons continuer sur cette voie. Nous avons lutté efficacement contre l'isolement. Sur la crise sanitaire, nous avons ouvert des portages de repas à domicile, etc. Il n'y a pas de problème. Nous gérons extrêmement bien le budget. »

Monsieur GRANGE ajoute : *« Merci, Monsieur le Maire. Deux remarques, la première concernant ce que Monsieur SAINT-PASTEUR a appelé le totem de la future piscine Cazalet, je me dis que la position d'opposant doit être bien confortable. Il y a de cela à peu près deux heures, vous nous reprochiez de notre manque d'ambition. Voilà maintenant que nous sommes ambitieux sur un projet, ce ne serait qu'un totem. Finalement quand on est de l'opposition, on peut reprocher tout et le contraire de tout en essayant de retomber toujours sur ses pieds. Cela a l'air assez confortable. Sur le stade de Saige que vous avez évoqué, je crois que vous n'avez pas compris quel était le problème. Je vous le réexplique. Le problème n'est pas la subvention sur le stade de Saige qui vient effectivement d'être accordée par le Conseil départemental, mais elle vient d'être accordée par le Conseil départemental en 2021 pour un dossier qui aurait dû être étudié et subventionné en 2020. Ce décalage nous empêchera donc d'être subventionnés sur un autre projet de stade à Bellegrave puisque votre règlement d'intervention prévoit qu'un seul élément sportif puisse être subventionné chaque année. Je remarque – c'est sans doute le fruit du hasard – que le Conseil régional a adopté la même stratégie. Comme par hasard en 2020, les dossiers n'ont pas pu être étudiés ni par le Département ni par la Région, dans les deux cas nous faisant perdre une possibilité de subvention. Enfin, j'en terminerai par là. Je suis heureux de constater que vous êtes quand même informé de ce sujet. J'ai eu une crainte. J'ai pensé que le vous ne le saviez pas parce que le courrier que nous avons reçu était signé des conseillers départementaux, Madame MONCOUCUT et du Maire de Canéjan dont j'oublie le nom. Donc, je me disais : « Tiens. Le Conseil départemental se met à subventionner un projet qui n'existe pas sur ce canton. » Je suis heureux que vous remettiez le stade de Saige à Saige sur votre canton. »*

Madame GRONDIN déclare : *« Je vais revenir aux finances, mon sujet favori. Concernant les cessions, je vous rappelle que vous avez en page 21 un document qui vous montrait sur des histogrammes la partie des recettes de cessions. Aujourd'hui, nous n'en avons pas sur le budget 2021. Donc, il est un peu compliqué de communiquer dessus. Dès que nous saurons, nous le remettrons bien entendu au budget. Concernant le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissements, nous sommes en train d'y travailler et avons pour objectif de le présenter lors du vote du budget 2021. Vous aurez en présentation un plan pluriannuel d'investissements sur l'ensemble des années du mandat. C'est vraiment une volonté de le faire sur ce nouveau mandat pour justement communiquer sur l'ensemble des projets et de montrer également des réajustements s'il y a besoin tout au long du mandat. Au lieu de parler de budget climat qui est un joli mot, qui est vraiment quelque chose qui est tendance, qui est à la mode, mais qui dans son application et dans ses résultats, j'attends de voir encore puisqu'à part de dire et de faire des calculs bien savants, ce n'est pas pour cela que l'on fait*

des choses beaucoup plus écologiques ou beaucoup plus performantes. Nous avons souhaité travailler sur un PPI également avec un impact en analysant l'impact qu'il pourrait y avoir effectivement sur l'écologie. Nous avons essayé de trouver une méthode qui soit une méthode plus de terrain, qui soit plus compréhensible de tout le monde et qui soit visible. C'est un exercice compliqué également. Justement, on est en train de le travailler pour analyser l'ensemble des projets du PPI selon les quatre finalités de notre référentiel pessacais. Je vous rappelle que les quatre finalités du référentiel pessacais sont de mieux vivre la ville ensemble, le climat, la nature et la biodiversité et les modes de production et de consommation responsables. Sur l'ensemble de chaque ligne du PPI, nous travaillerons à identifier des cibles pertinentes. Ce qui permettra de faire une évaluation en amont et a posteriori. Ce qui nous permettra notamment sur l'avancée des projets de les réorienter le cas échéant et de les ajuster au regard du travail, des études, de la réalité pour atteindre nos objectifs. Comme vous le savez, tous les projets ne pourront pas être tous pertinents sur les quatre cibles en même temps. Donc, cela nous permettra aussi de définir des trajectoires et de définir aussi des mécanismes d'équilibre. Voilà. Le développement durable doit être vu dans son ensemble et pas sur des points très précis pour débattre. Il y aura des dossiers qui seront plus pertinents sur une cible, d'autres dossiers qui seront plus pertinents sur une autre cible. On les évaluera selon le positif, le négatif ou le neutre et l'on vous présentera tout cela. Aujourd'hui, on n'était pas en mesure de vous le présenter. Comme vous savez, la crise sanitaire a décalé aussi l'installation du Conseil Municipal. Comme vous vous en doutez aussi, cela nécessite un travail assez important de la part des services en termes d'analyse, de construction. On vous le présentera au budget à la présentation du BP 2021. Bien évidemment, cela reste un outil de prospection qui sera à ajuster chaque année. »

Monsieur SAINT-PASTEUR déclare : *« Merci pour l'information que vous nous avez donnée sur le rapprochement avec le Directeur de Pôle Emploi, Monsieur l'Adjoint en charge de l'emploi et du développement économique. Tant mieux. Est-ce qu'il faut le faire dans la perspective d'une intensification de l'ABS ou de façon indépendante ? À la limite, peu importe. En tout cas, il faut qu'il y ait une attention qui soit particulièrement soutenue sur ce sujet-là pour vraiment faire matcher et l'offre et la demande dans une crise qui touche de façon différente les secteurs d'activités, les populations. On a parlé de l'égalité femmes-hommes. Les femmes sont plus touchées par la crise par exemple. Donc, merci de cette réponse. Sur l'action relative à la prévention spécialisée et non pas la prévention de la délinquance, on sera évidemment à l'écoute de ce qu'il convient de faire au niveau du Département. Je rappelle quand même que le Conseil départemental a fait le choix d'augmenter et notamment d'ouvrir des zones supplémentaires de couverture avec Eysines et Sainte-Foy-la-Grande. Ce n'est pas le cas d'autres collectivités. Ce n'est pas une compétence véritablement obligatoire. Par exemple, les Pyrénées-Atlantiques ont quasiment divisé par deux le budget dédié à la prévention spécialisée. Cela a un coût, 7 millions d'euros par an. En tout cas, ce n'est pas facile. L'augmentation de ce que l'on appelle les AIS est quand même très présente. Je pense que vous vous intéressez suffisamment au sujet pour le savoir. Il y aura une écoute fortement attentive là-dessus. Sur les remarques de Monsieur l'Adjoint au sport, je vais regarder. J'avais demandé sur la question de la temporalité. Pardon. Je n'avais pas forcément saisi que c'était un élément de complexité. Je ne veux pas faire d'annonce comme cela, sans avoir travaillé le sujet suffisamment, mais je suis relativement optimiste sur le fait que cela puisse être suivi d'effets positifs. Je suis assez prudent. Le côté totem, oui. Cela fait le lien. Aujourd'hui, on a une analyse qui n'est pas opérée sur l'efficacité énergétique des bâtiments là où il faut investir pour que ce soit efficace et l'on a même – je suis désolé Madame GRONDIN, j'ai été un peu choqué par vos propos – une remise en cause de la pertinence des budgets climats qui ne sont pas que des mots, qui sont assis sur des études scientifiques, l'Université, l'ITACE, qui ont été mis en place dans des Villes comme Oslo depuis maintenant quatre ans, qui sont mises en œuvre dans d'autres collectivités, qui font l'objet de déclinaisons qui sont certes différentes. Il y a des budgets verts, les préconisations du gouvernement et de l'ADEME.*

Il y a des stratégies bas carbone, des objectifs de résultats. Je suis un peu surpris d'avoir ce pessimisme sur cette méthodologie-là. Le budget climat est évidemment un mot derrière lequel il faut mettre des réalités. Cette réalité est de mettre des ambitions et des objectifs sur la réduction des gaz à effet de serre. C'est ce qui permet de juger la pertinence. Quand Monsieur LANDREAU nous dit que lors du dernier rapport, il y a eu -6 ou -7 % – je ne sais plus – de baisse de gaz à effet de serre, c'était lié notamment et principalement aux changements dans l'alimentation et la baisse des produits carnés. C'était comme cela que c'était rédigé dans le rapport des solutions durables. Vous me contredirez si je me trompe. En tout cas, il y a un objectif chiffré qui permet de dire si l'on a été positif ou pas. Le budget climat a cette vertu-là. Il en a d'autres. En tout cas, je suis un peu déçu que vous preniez cela comme étant juste un gadget. »

Monsieur le Maire ajoute : *« Y a-t-il d'autres remarques ? Quelques mots de conclusion, je voudrais quand même répondre à deux ou trois remarques qui ont été formulées. La première, ce sont les propos par lesquels vous avez terminé votre intervention sur le budget climat, Monsieur SAINT-PASTEUR. Un budget climat à l'échelle d'une Ville de la taille de Pessac, je n'en connais pas. Oslo, la Métropole, la Ville de Bordeaux, nous n'avons pas la masse critique que ces collectivités ont. Je pense que la méthodologie du budget climat n'est pas la seule à pouvoir être mise en application. On peut vouloir poursuivre les faits sans pour autant adopter une méthodologie extrêmement contraignante, extrêmement complexe et qui ressemble d'ailleurs assez souvent à ce que vous proposez, à ce que vous mettiez en œuvre d'ailleurs lorsque votre bord était à notre place à la majorité municipale. L'exemple du rapport sur le développement durable dont parlait tout à l'heure Jérémie LANDREAU est emblématique à cet égard. Ce rapport était extrêmement complet, extrêmement fouillé, mais il n'en sortait rien. Il ne servait à rien. C'est bien le problème. Vous voulez être tellement vertueux – je vous admire de vouloir être tellement vertueux – que du coup, vous êtes inerte. En général, il n'y a pas d'acte. Universitairement parlant, vous êtes parfait de manière intellectuelle. Derrière, il n'y a pas d'acte. C'est ce que nous avons. C'est d'ailleurs pour cela que les Pessacais ont souhaité changer en 2014. C'est parce qu'ils souhaitaient justement qu'il y ait de l'action. Il y a des moyens dans cette Ville. Il y a des moyens et de l'intelligence. Vous en faites partie. Simplement, il faut vouloir agir à un moment. Malheureusement, ce n'est pas ce que vous faites. Vous êtes toujours dans des arguties intellectuelles qui vont toujours très loin, qui sont très intéressantes d'un point de vue théorique, mais qui n'aboutissent à rien. C'est vraiment le problème fondamental qui nous oppose, notamment sur cette question du budget climat.*

Sur la question du pacte de Cahors, vous dites que c'est une très mauvaise chose. On va vous démontrer que ce budget climat, on peut faire différemment et aussi bien. Sur le pacte de Cahors, on s'est posé la question. On avait la possibilité. On n'était pas obligé. La Ville de Pessac n'était pas obligée de passer sous les fourches caudines du pacte de Cahors, de ce taux directeur maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement. Je n'ai pas souhaité que nous nous mettions dans une difficulté avec toutes les incertitudes qui peuvent peser d'une année sur l'autre. On en a eu des exemples encore une fois cette année, les années précédentes et nous n'en avons sans doute pas terminé. Je n'ai donc pas souhaité que nous nous limitations en adhérant de manière volontaire à un pacte qui ne nous était pas imposé. Quand je regarde les résultats que nous avons depuis deux ans, on aurait pu y adhérer parce que l'on était extrêmement vertueux sur les dépenses de fonctionnement. Je tiens quand même à le souligner. Vous n'avez peut-être pas réussi à le faire au niveau du Département. D'ailleurs, vous avez eu une amende. Au niveau de la Ville de Pessac en revanche, sans augmenter les taux d'imposition... Ce qui n'a pas été le cas du Département sur la mandature qui se termine, il y a eu une grosse augmentation des taux d'imposition. Je vous dis simplement que quand on veut être vertueux, on peut l'être et pas simplement dans les mots, mais dans les actes.

Vous avez parlé tout à l'heure de manière assez condescendante de la manière dont on vous assénait année après année, les évolutions de la DGF et que c'était quelque chose qui était somme toute lassant. Je suis désolé.

Lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires à la Métropole, on a eu la même évolution, les mêmes tableaux. Je ne vous ai pas senti être particulièrement choqué par la présentation de Madame FERREIRA. Peut-être pourrez-vous lui dire désormais votre nouvelle conduite là-dessus.

Sur la question de France relance, c'est une question de fond. Vous avez raison d'en parler. Il faut que nous soyons actifs dans cette proposition que l'État nous fait, fait aux collectivités en général de pouvoir participer au Plan de France relance. Nous avons jusqu'à la fin du mois de février. Donc, je vous annonce que nous allons faire des propositions à l'État parce que nous avons fait justement ce recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des bâtiments publics qui permettait de pouvoir répondre dans les projets d'investissements et de rénovations que nous avions de répondre à l'objectif que France relance met en avant, notamment de réduction des dépenses énergétiques de 30 %. C'est un objectif qui est ambitieux. Il faut effectivement avoir beaucoup de bâtiments classés F, G ou E pour pouvoir l'atteindre. On n'en a pas tellement. C'est pour cela qu'il nous faut aller jusqu'au terme du délai qui nous est imparti pour pouvoir faire cette instruction, la plus complète et voir effectivement de quelle manière l'État pourra nous aider. Ce serait effectivement toujours bon à prendre.

En matière de réponse sur l'ensemble des points que vous avez mentionnés, je n'ai pas plus à mentionner. J'ai juste une question, mais vous avez donné un début de réponse. Au gré des échanges, je m'interrogeais un peu sur ce que pouvaient trouver comme avantages des Pessacais à avoir des conseillers départementaux. On a eu quelques exemples, les cofinancements avec le CCAS qui sont perdus, tout ce qui concerne la sécurité et la prévention spécialisée qui n'a pas été accrue et qui a été singulièrement absente des moments cruciaux dans les évolutions de l'insécurité sur notre Ville. Nous attendons vos propositions sur le sujet. Concernant les équipements sportifs, vous nous avez dit que vous étiez très fier de ce qui avait été fait à Sainte-Foy-la-Grande. Sans doute, mais il est important quand même que nous ayons des choses faites à Pessac. Je pense que c'est quand même important. Si les Pessacais votent pour des conseillers départementaux, sans doute ont-ils une conscience aiguë de la solidarité qui doit exister entre les Territoires, mais je pense qu'ils seraient intéressés aussi par le fait que vous défendiez un peu les intérêts des Pessacais. Force est de remarquer quand même, de constater que cet intérêt n'est peut-être pas tout à fait au rendez-vous.

L'autre point – ce qu'a très bien exposé Benoît GRANGE –, j'étais étonné d'ailleurs que vous le découvriez, Monsieur SAINT-PASTEUR. Madame CURVALE respecte d'ailleurs un silence prudent sur ces sujets-là. Je le remarque. Sur la question de la subvention des équipements sportifs, il y a une absence, une lacune et du coup, un manque à gagner pour le budget pessacais qui est considérable. Ce sont près de 200 000 euros qui ont effectivement été alloués au terme du règlement intérieur. Vous n'avez pas ajouté quoi que ce soit. Vous avez simplement appliqué le règlement intérieur. 194 000 euros nous ont été attribués pour la réfection du stade synthétique de Saige. Effectivement, le décalage dans le temps nous prive de la possibilité d'avoir la même somme pour le stade synthétique de Bellegrave, sauf si l'on retardait d'une année la réalisation, l'investissement. Excusez-moi. Vous ne votez pas – c'est vrai –, mais vous votez contre les budgets que l'on présente. Donc, vous êtes au courant de tous les projets que l'on présente. Il serait intéressant qu'en tant que conseiller départemental, vous puissiez suivre l'évolution de ces dossiers lorsque la Commune les fait passer au Département. Manifestement, ce n'est pas le cas. Je vous laisserai me répondre tout à fait, mais je dis ce que je pense. Pour le coup, les faits sont assez évidents. Si vous pouvez tordre le règlement intérieur et nous permettre d'avoir une subvention de deux équipements sur la même année, nous en serons ravis et je vous remercierai publiquement dans cette enceinte. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Je pense que le règlement intérieur tel qu'il existe aujourd'hui au Département l'empêche. Je trouve cela dommage d'avoir observé ce décalage dans le traitement de nos dossiers qui nous prive aujourd'hui et privera les Pessacais de 200 000 euros d'investissements pessacais tout simplement ou au bénéfice des Pessacais.

Maintenant, je voudrais revenir sur les grandes orientations, les grandes thématiques de ce rapport d'orientations budgétaires parce que je ne voudrais pas que dans le détail intéressant, utile et – je dirais même – indispensable des présentations, on perde de vue l'essentiel. Quelles ont été les thématiques qui sont mises en œuvre dans la politique municipale ? Un budget ne doit pas être vu simplement d'après l'alignement des zéros. Il doit être vu d'après l'utilité que l'on a de ce budget. Je vais réciter les quatre grandes thématiques : réussir la transition écologique, promouvoir l'activité, garantir la sécurité et la tranquillité publique, favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale. À l'énoncé de ces thématiques, je pensais que vous diriez que vous êtes d'accord. J'étais naïf. Sur la tranquillité et la sécurité publique, j'avais un doute. Sur les autres, je pensais que l'on pouvait se rassembler. Je vois que ce n'est toujours pas le cas. Soit, on tape à côté. Soit, on ne tape pas suffisamment fort. Soit, on est carrément à contre-courant de ce que vous voudriez faire concernant la sécurité et la tranquillité publique puisqu'il n'y a manifestement que nous et les Pessacais qui sommes dans les quartiers, qui sont en insécurité qui trouvent que c'est une priorité de l'action municipale, de l'action des pouvoirs publics en général, l'action municipale en particulier pour ce qui nous concerne. Tout cela avec une méthode, la méthode de la proximité et de la concertation et après, tout cela avec des règles d'or en matière budgétaire. Je terminerai par là. Ces règles d'or, c'est de maîtriser notre dette, ne pas aller au-delà des trois années de désendettement, sachant que le pacte de Cahors – vous l'avez dit tout à l'heure – nous donnerait jusqu'à 12 ans. Grand Dieu ! On n'arrivera pas jusqu'à 12 ans. Trois ans de capacité de désendettement – on est à moins de deux aujourd'hui –, on se donne cette limite pour le mandat, tout cela pour investir plus qu'il n'a jamais été fait à Pessac puisque l'on prévoit d'investir 100 millions d'euros sur la mandature quand sur la mandature précédente, on a fait un peu moins de 80 millions d'euros et sur la mandature encore d'avant, on était à 72 ou 73 millions d'euros. Si l'on regarde simplement au niveau des chiffres bruts d'investissement, on voit bien que la qualité de notre gestion nous permettra d'investir au service de l'avenir des Pessacais parce que beaucoup a été fait, mais beaucoup restent à faire. Nous avons de maîtriser nos dépenses – je l'ai dit – et nous avons le maintien également de notre taux d'imposition. C'est-à-dire que tout cela se fera sans dette excessive et se fera sans augmentation des taux d'imposition. Même s'il y a aujourd'hui une réforme de la fiscalité locale, cette réforme ne nous prive pas de toute marge de manœuvre.

Sur la diapositive qui était présentée, c'était le terme Coco qui était mentionné. Ce n'est pas un petit nom. C'est le coefficient correcteur. C'est ce qui nous permet de pouvoir justement bénéficier de la compensation par l'État de ce qu'est le différentiel entre la totalité de la taxe d'habitation qui nous échappe désormais complètement puisqu'elle disparaît et la totalité de la taxe foncière qui nous reviendra intégralement en en privant d'ailleurs le Département et qui nous permettra de toujours pouvoir maintenir ces taux. On peut regretter qu'il y ait effectivement une part de plus en plus restreinte de nos concitoyens qui paient leur écot au fonctionnement municipal. Je le trouve dommage. Je m'en étais d'ailleurs ouvert au Premier ministre de l'époque qui était venu nous rencontrer à la Métropole. C'était Édouard PHILIPPE. Je lui avais dit : « Il va manquer ce lien entre le contribuable local et le citoyen. » Tous les citoyens ne seront pas contribuables locaux, ce qu'ils étaient à peu près tous auparavant, peut-être pas complètement, en tout cas bien plus nombreux en proportion que ce qu'ils deviennent aujourd'hui. Je pense que c'est la principale faiblesse de cette réforme fiscale. En termes purement financiers, purement budgétaires, la Commune de Pessac n'y perd rien. Elle ne perd pas non plus sa capacité à faire évoluer les taux. Si l'on baisse les taux de la taxe foncière à travers le mécanisme de compensation et le coefficient correcteur, on aura une diminution globale de la compensation par l'État. Si l'on augmente les taux, on aura une augmentation. L'État suivra exactement notre politique non pas en l'amplifiant, mais en l'épousant. Cela ne l'atténuera ni ne l'amplifiera. Cette maîtrise de notre taux d'imposition reste, perdure et nous permettra de pouvoir également démontrer aux Pessacais ce qu'est la vertu de notre gestion. Au passage, je trouve particulièrement intéressant que nous soyons désormais les seuls responsables de la fixation des taux de l'impôt local.

Combien de fois au mandat précédent, j'ai entendu des Pessacais et j'ai même dû répondre à des courriers de Pessacais nous disant : « Monsieur le Maire, vous nous dites que vous n'augmentez pas les taux d'imposition à la taxe foncière. Je vous montre. Je fais une photocopie ou une capture d'écran de ma taxe foncière et je vous démontre que cela augmente. Pourquoi ? » Chaque fois, il faut expliquer que c'est parce que c'est le taux départemental qui augmente et pas le taux communal. Je crois que vous avez augmenté de près de 12 % le taux des impôts fonciers pendant la mandature départementale qui s'achève. Aujourd'hui, ce ne sera plus le cas. Désormais, ce ne sera plus le cas. On sera responsable de la totalité de la taxe foncière. À cet égard, je suis ravi que l'on puisse attribuer une responsabilité à un seul échelon d'administration et un seul échelon politique. Je trouve que c'est une très bonne chose, même s'il y a quelques réserves justement sur le lien entre contribuable et citoyen dont je parlais tout à l'heure.

Maintien des taux d'imposition et maintien des tarifs, j'en terminerai par là. C'est-à-dire que l'on donne aux Pessacais par une rigueur de la gestion, mais on ne leur reprend pas dans la poche gauche ce qu'on leur donnerait dans la poche droite. C'est aussi pour cela que l'on doit être rigoureux. Je rebondis un peu sur les éléments qui faisaient débat tout à l'heure – semble-t-il –, sur la manière dont on pouvait accompagner les parents dans la réservation des séjours de vacances dans les centres pessacais ou sur le périscolaire. C'est justement aussi parce que l'on a une gestion rigoureuse que l'on ne gaspille pas. Si l'on ne gaspille pas, ce n'est pas tout simplement pour que la Mairie fasse de l'esbroufe. C'est tout simplement pour qu'elle puisse augmenter le nombre de places offertes. On a augmenté le nombre de places offertes aux enfants. Ce qui permettra également de pouvoir donner de nouvelles activités à l'ensemble de nos enfants, à l'ensemble des Pessacais et que nous puissions accompagner l'activité comme on l'a dit. Quand tous les effets couvre-feu Covid s'arrêteront, je pense que quand la mer se retirera, on va avoir beaucoup de dégâts économiques. Là, il faut que l'on soit au rendez-vous, mais il faut que l'on ait quelques sous vaillants pour le faire. C'est également notre engagement. C'est de pouvoir faire en 2021 comme nous avons fait en 2020 au moment de la crise qui n'était malheureusement qu'un début – nous ne le savions pas à ce moment-là – et que nous puissions le faire sur les années qui viennent. C'était nécessaire. Ce sera encore nécessaire. C'est nécessaire en cofinancement ou co-construction avec les autres collectivités publiques que sont la Métropole, le Département – il est moins présent là-dessus –, la Région et l'État bien évidemment.

C'est un rapport d'orientations budgétaires que je trouve extrêmement porteur d'espoir pour l'avenir, où nous avons réduit au minimum les facteurs d'incertitude pour permettre justement une réalisation de nos ambitions qui ne sont pas mesurées au rabais. Je pense qu'elles sont extrêmement élevées. En tout cas, elles sont correctement proportionnées aux moyens que la Ville de Pessac a et qui sont – je vais le répéter – considérables, pas simplement au niveau financier, mais également au niveau de la qualité des fonctionnaires pessacais qui sont là pour mettre en application les politiques municipales. Vous vouliez répondre. Il n'est pas d'usage de parler après le Maire. Comme j'ai parlé de vous, je vous en donne la possibilité. Allez-y. »

Monsieur SAINT-PASTEUR déclare : *« Merci. Comme le disait Monsieur l'Adjoint, il est confortable d'être dans la minorité ou dans l'opposition. Je ne sais plus quel est le terme utilisé. Il est confortable aussi d'être dans la majorité parce que l'on peut décider d'aborder un sujet qui n'a pas grand-chose à voir avec l'objet du débat sans se voir priver de parole. C'est le cas avec le Conseil départemental puisque vous parlez avec beaucoup d'intérêt d'un sujet que vous semblez méconnaître assez profondément. Le Conseil départemental n'est pas une collectivité comme la Commune. Par exemple, on a – je l'ai évoqué – ce que l'on appelle les allocations individuelles de solidarité. Ce n'est pas le conseil départemental qui décide du niveau de dépenses au titre du RSA, Revenu de Solidarité Active. La crise que l'on traverse fait que l'on a des dépenses de fonctionnement au titre du RSA qui avoisinent les +7, +8 % parce que l'on a malheureusement de plus en plus de personnes qui sont dans la précarité.*

Je vous épargne le PCA. Je vous épargne l'APA. Je vous épargne tous ces dispositifs sur lesquels le Département doit répondre présent et voit ces hausses de dépenses de fonctionnement augmenter de façon assez importante. On avoisine pour la première fois le milliard d'euros au titre de ces aides individuelles de solidarité au sein du Département de la Gironde. Vous reprochiez à certains ici d'être dans la caricature. Je trouve que vous l'avez été aussi. Rappelons aussi par exemple la taxe foncière puisque vous l'avez évoquée. Certes, j'assume totalement que le Conseil départemental a augmenté son taux. Il est à 17,46 aujourd'hui. À combien est-il au niveau de la commune de Pessac ? 29,92. »

Monsieur le Maire répond : *« Il faut comparer avec les autres départements, pas avec les autres communes. Vous l'expliquerez en campagne. Il n'y a pas de problème. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Je vous le dis. C'est vous qui abordez le sujet. Vous mettez des exégèses sur les Pessacais... »*

Monsieur le Maire répond : *« Je me plaçais du point de vue du contribuable pessacais. C'est tout. Désormais, il saura exactement à qui il paie son impôt. C'est tout. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« On est d'accord. Il aura à se prononcer très prochainement – vous le savez – pour savoir si l'action du Département est suffisamment présente et visible sur son Territoire. Concernant la question du règlement intérieur, non. Il ne sera pas transformé pour vous faire plaisir, Monsieur le Maire. On ne contourne pas le règlement intérieur d'une collectivité. Pour autant, il faut regarder si la date d'enregistrement qui est bien celle de 2020 peut être prise comme étalon et faire en sorte que l'on puisse « bypasser » cette difficulté d'avoir deux demandes de subventions sur la même année. Les gens qui travaillent au sein d'Action Jeunesse Pessac apprécieront les commentaires qui ont été faits sur leur travail de terrain. Je vous en laisse maître et je ne commenterai même pas alors que c'est un travail peu visible de long terme, les critiques qui ont été émises au sujet de cette association. »*

Monsieur le Maire répond : *« Justement, on attendrait qu'il y ait plus. D'ailleurs, c'est un appel que nous faisons pour qu'il y ait plus effectivement parce que de mon point de vue, il n'y a pas eu suffisamment en fonction de l'évolution. Peut-être que les moyens d'Action Jeunesse ne sont pas suffisants, moyens que le Département alloue à Action Jeunesse. Donnez plus de moyens à Action Jeunesse et Action Jeunesse pourra être plus présente. Il n'y aura pas de souci là-dessus. Je pense que cela ne va pas leur faire injure que de dire qu'aujourd'hui, les moyens que vous leur donnez ne sont pas suffisants pour qu'ils soient suffisamment présents. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Ce n'est pas ce que vous avez dit, Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire répond : *« C'est exactement ce que je voulais dire en tout cas. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Vous l'avez mal formulé. »*

Monsieur le Maire répond : *« Maintenant, j'ai mieux formulé. Le fait que vous ayez remis le sujet me permet de préciser ma pensée. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : *« Un dernier point par rapport à ce qu'a dit Madame l'Adjointe aux solidarités, je n'ai pas connaissance des demandes qui ont été adressées auprès du Département qui n'ont pas eu de retours positifs. On ne peut pas forcément répondre à tout positivement – je crois que vous le savez aussi – quand on est en charge d'une collectivité. Si c'est le cas en tout cas, vous avez bien de la chance. Il faudra regarder plus précisément les demandes. Je ne sais pas de quoi il s'agit.*

Par exemple, Monsieur GRANGE a évoqué deux sujets précisément sur lesquels on peut travailler concrètement. Je suis à votre disposition, ainsi que Laure, Édith ou Bernard GARRIGOU pour répondre en fonction de la problématique à laquelle vous vous confrontez. Merci. »

Madame GAU déclare : *« Précisément, c'est un atelier de réflexo et sophrologie. On avait demandé un cofinancement, il y a quelques années au Département. Cela fait deux ans que le département ne nous donne plus rien. »*

Monsieur le Maire indique : *« Je vous arrête tous les deux. On ne va pas entrer dans le détail. Vous vous verrez à la fin. Vous verrez après. Comme cela, vous pourrez vous donner tous les éléments. »*

Madame GAU ajoute : *« Juste une information importante quand même pour le RSA. Cela fait quand même quelques années que nous avons des suivis de RSA qui augmentent au CCAS et cela fait quelques années que le département n'a pas augmenté sa subvention. Donc, je vous lance un appel pour savoir si vous pouvez avoir aussi un regard attentif sur ces indemnités qui sont versées au CCAS pour le suivi des accompagnements RSA. »*

Monsieur le Maire conclut : *« L'appel est lancé. Très bien. On va s'arrêter là. On va s'arrêter sur ce rapport d'orientations budgétaires. Il y a beaucoup de choses. Nous ne nous limitons certes pas aux relations avec le Département, mais parlons-en tout de même. On en a amplement parlé. Là aussi, on prend acte. Il n'y a pas de vote à proprement parler. C'étaient les trois gros rapports. Il y a encore quelques petites choses à voir. Petites, c'est affectueux. Ce n'est pas sur le ton de la modestie. »*

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_039 : Rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine sur la politique du logement de Bordeaux Métropole – Débat

Madame LOUNICI déclare : *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je vais avoir la délicate mission au travers de la présentation de ce rapport de le synthétiser et de le simplifier. La lecture de ce rapport est rendue difficile d'une part par le fond. C'est un rapport qui fait 207 pages. Son contenu est riche. Il est très documenté et très dense. La deuxième difficulté est la forme par sa rédaction – je vais prendre l'adjectif que Monsieur LANDREAU avait utilisé – qui n'est certes pas très digeste, qui n'est pas accessible à un large public, car rédigé justement probablement par des techniciens, des juristes de la Chambre régionale des comptes qui maîtrisent un jargon qui pourrait rappeler Proust sans le talent, une sorte de Proust administratif. Donc, je vais avoir un peu de mal. Même si je peux remercier ceux qui l'ont rédigé, mes remerciements seront un peu nuancés.*

La méthode tout d'abord, la Chambre régionale des comptes a initié depuis 2019 une enquête nationale sur la territorialisation des politiques de logement. Un questionnaire spécifique a été adressé à Bordeaux Métropole par la Chambre régionale des comptes. À l'issue d'une procédure d'échanges contradictoires, ce rapport a été finalisé. Conformément à la loi, ce rapport est communiqué aux conseils municipaux des Villes membres et donne lieu à un débat. Je vais développer les quelques points que le rapport a mis en exergue pour justifier les recommandations et les préconisations qui sont à la fin de la délibération.

Le contexte et quelques chiffres : Bordeaux Métropole, ce sont 800 000 habitants, une population plutôt jeune et active avec un chiffre en progression constante, avec un solde migratoire positif et un taux de croissance à 1,5 % par an.

Le territoire est peu dense, 1 350 habitants au kilomètre carré et la ville-centre, Bordeaux ne représente qu'un tiers de la population. D'où l'étalement urbain et ses conséquences sur les mobilités et l'environnement. Quelles sont les causes de cet essor démographique ? Elles sont nombreuses, mais connues. L'attractivité économique du territoire d'abord, 8 % d'emplois en plus entre 2011 et 2017. Deuxième cause, l'effet du renouveau urbain de la ville centre, c'est le classement de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'aménagement des quais, la revitalisation du fleuve qui a été à l'origine d'un véritable essor touristique. La troisième raison est l'impact de la construction de la ligne à grande vitesse. La quatrième raison enfin, c'est le lancement de grandes opérations d'aménagement. Je ne vais pas toutes les citer. Je citerai uniquement Bordeaux Euratlantique.

Ce contexte économiquement favorable, porteur, n'empêche pas la persistance de fortes hétérogénéités territoriales. Quelques exemples, un écart de 1 à 2 est observé pour les médianes des revenus des habitants de Lormont par rapport à ceux de Saint-Aubin-de-Médoc, des écarts importants en termes de revenu entre les habitants du parc privé et du parc social, un taux de pauvreté qui oscille entre 5 et 28 % selon les Communes, l'augmentation du prix de l'immobilier et dans une moindre mesure le niveau de loyers et ce, malgré une progression conséquente du nombre de logements tant sur le parc privé que public, font en sorte que le territoire de Bordeaux Métropole reste un territoire tendu en matière de logement. Le premier focus, le parc social : un état des lieux, ce sont 78 000 logements au 1^{er} janvier 2018 avec une majorité de T3 et de T4 très concentrés sur les grandes Villes, Bordeaux, Pessac, Mérignac sur la rive gauche et Lormont, Floirac, Cenon et Bassens sur la rive droite. Ce parc est faiblement composé de PLAI dont les plafonds d'éligibilité sont les plus bas. Il connaît peu de vacance, moins de 2 % et peu de rotation, autour de 5 %. Il est localisé à hauteur de 40 % dans les quartiers politiques de la Ville. Le loyer moyen au niveau du parc social est de 6 euros le mètre carré pour 11 euros au niveau du parc privé. Les ménages du parc social sont les plus modestes dont 40 % ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté avec une proportion importante de personnes seules due à l'effet du vieillissement de la population, mais aussi beaucoup aux effets de séparation et de décohabitation. Un nombre de demandes qui augmente, 20 % de demandes en plus depuis 2012, à l'origine à ce jour de 42 000 demandes en stock sur Bordeaux Métropole, dont un quart sont des mutations internes. Le nombre d'attributions de logements sociaux stagne autour de 8 000 par an et les délais s'allongent même s'ils restent inférieurs aux délais hexagonaux. Il existe donc une inadéquation entre l'offre et la demande avec une insuffisance de petits logements et une insuffisance de PLAI.

Le deuxième focus est sur les compétences de Bordeaux Métropole et la gouvernance. Bordeaux Métropole exerce ses compétences en matière de politique de logement. Toutes ces compétences sont détaillées dans le rapport. Pour ce faire – cela a été souligné par ce rapport –, elle a augmenté de manière significative ses moyens humains, doublement de ses effectifs de la Direction de l'habitat avec des moyens financiers constants. Ceci est très largement salué dans le rapport. Bordeaux Métropole ne dispose pas de la compétence d'autorisations d'urbanisme ou permis de construire que les Communes délivrent. De ce fait, les objectifs territorialisés – à savoir, 7 500 logements par an dont 3 000 sociaux et 30 % de PLAI – se heurtent aux réserves de certaines Communes à se voir imposer des cibles trop élevées en logements sociaux. Dans une démarche volontariste de politique de régulation, Bordeaux Métropole s'est également dotée d'autres outils parmi lesquels le recours croissant aux servitudes, la contractualisation récente avec l'établissement public foncier, justement pour reconstituer ses réserves foncières à long terme et d'autres outils utilisés avec beaucoup plus de parcimonie : le prêt à taux zéro qui a bénéficié environ à 300 ménages, le passeport primo-accédant et une charte avec les bailleurs et les promoteurs pour favoriser l'émergence d'une offre dite intermédiaire. Au total, en matière de gouvernance et de calibrage de ces outils d'intervention, Bordeaux Métropole inscrit son action dans une tradition de recherche de consensus avec les Communes. Ce qui présente l'avantage de favoriser le dialogue avec les élus et d'être à l'écoute du terrain, mais présente aussi comme écueil de ralentir son action et de diminuer ses ambitions. Lorsqu'il se heurte en effet à l'opposition de certaines Communes, l'intérêt métropolitain paraît difficile à faire prévaloir. L'émergence d'une

véritable politique métropolitaine et d'un rôle d'autorité régulatrice et organisatrice reste à parfaire. Cela a également largement été souligné dans le rapport.

Le troisième focus est sur les aides à la pierre. Bordeaux Métropole exerce au nom de l'État la délégation d'aide à la pierre. La convention 2016-2021 fixe un objectif quantitatif ambitieux, 3 000 à 3 500 logements sociaux par an. Compte tenu du bilan positif de l'exercice, ce rôle s'apparente plus à un transfert de compétences qui ne dit pas son nom. Le rapport en question préconise la poursuite des efforts sur plusieurs années pour remédier au décalage entre l'offre et la demande. Le quatrième focus, l'article 55 de la loi SRU, cet article fixe à 25 % le seuil à atteindre en logements sociaux d'ici 2025. Selon les Villes, ce taux varie de 11 % à 50 %. Pessac est à 32 %. 14 communes n'atteignaient pas ce seuil, dont quatre ont un seuil inférieur à 15 %. Les Communes déficitaires se sont acquittées de pénalités de l'ordre de 1,2 million d'euros. Vous avez probablement dû voir un dernier article du Sud-Ouest au sujet des pénalités et des protestations des Maires concernant ces pénalités. Cet outil coercitif dont s'est doté l'État participe d'une manière ou d'une autre au rééquilibrage territorial, mais on n'y arrive pas à toujours. Cinquième focus, la relation Bordeaux Métropole – bailleurs sociaux, Bordeaux Métropole présente un grand nombre de bailleurs. Elle anime le réseau et accorde d'importantes garanties d'emprunt, mais Bordeaux Métropole n'a signé qu'une seule convention d'utilité sociale avec l'OPH Aquitanis. Le rapport précise qu'elle devrait clarifier sa relation avec ce bailleur en question parce que les objectifs ne sont pas atteints et que Bordeaux Métropole doit également s'engager pour signer avec les autres bailleurs des conventions similaires. Le rapport souligne donc la nécessité de mettre en place un pilotage intercommunal renforcé.

Sixième focus, la politique de soutien du parc privé doit être renforcée pour lutter contre l'habitat indigne et favoriser l'émergence d'une offre intermédiaire. Le rapport note qu'un dialogue doit être entrepris avec les bailleurs et promoteurs pour faire diminuer la proportion des acheteurs dans les dispositifs de défiscalisation locative de deux tiers à 50 %. Le septième focus, le logement intermédiaire qui vise à faciliter les parcours résidentiels. Bordeaux Métropole a l'ambition à long terme d'atteindre le seuil de 30 % de logements produits. Cet objectif peut être atteint avec la révision prochaine du PLU. Le dernier focus enfin, la politique d'attribution qui est un sujet très sensible auquel tous les élus sont confrontés. La loi égalité et citoyenneté de 2017 a introduit une réforme substantielle dans la politique d'attribution des logements sociaux locatifs. Les EPCI tels que Bordeaux Métropole, dotés d'un plan local d'habitat et de quartiers politiques de la Ville ont une responsabilité dans ce domaine. Le traditionnel consensus d'unanimité et subsidiarité qui régit les relations avec les Communes et la très grande latitude conférée aux bailleurs compliquent la mise en œuvre d'une véritable politique d'attribution territorialisée. Pour que les objectifs de mixité sociale et territoriale fixés par la loi soient atteints, la gouvernance doit donc être métropolitaine. Dans le cas contraire, les trajectoires de peuplement risquent de conduire au maintien des spécialisations territoriales telles que nous les voyons encore aujourd'hui. Les objectifs prévus par la loi égalité et citoyenneté n'ont pas été atteints. En 2018, moins de 16 % d'attributions aux ménages du premier quartile, soit en deçà des 25 % fixés par la loi. Bordeaux Métropole est encore moins performante en matière d'attribution de logements pour les publics prioritaires, sujet principal géré par l'État qui mobilise le contingent préfectoral. Bordeaux Métropole n'est pas à ce jour en mesure de reloger ses publics, faute de bien connaître son parc réservé et de pouvoir compter sur un outil de gestion partagé.

En conclusion, la politique du logement d'un territoire est complexe. Elle fait intervenir plusieurs acteurs. Le rapport montre que l'habitat fait l'objet d'une très forte attention de Bordeaux Métropole du fait de sa sensibilité et de sa position au croisement d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Ce rapport est un outil, un appui pour ajuster les actions de Bordeaux Métropole. Les six ou sept préconisations qui sont dans la délibération sont les préconisations du rapport, les plus fortes étant l'ancrage et le pilotage territorial, meilleurs leviers de la réussite de ces ajustements. Selon la formule consacrée, je vous demande de prendre acte du rapport, du débat qu'il va susciter et vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire déclare : « Avant de le mettre au débat, je tiens à dire bravo, Zeineb. Bravo parce que c'est un sacré travail que tu as réalisé. Comme tu l'as dit au début en nous prévenant, la tâche est ardue, mais elle est remplie avec brio. C'était passionnant. Je n'ai pas lu le rapport en intégralité. Je le confesse. Je l'ai parcouru. Je le trouve passionnant. Cela me donne envie justement d'aller voir un certain nombre de parties qui – je pense – vont peut-être nourrir un débat dans les minutes qui viennent. En tout cas, je le souhaite. Qui souhaite s'exprimer sur la politique de l'habitat ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui nous est présenté est issu d'une enquête nationale initiée en 2019 par la Cour des comptes. Je ne reviendrai pas sur la méthodologie. Elle a été présentée par Madame LOUNICI à l'instant. Comme il est dit dans la délibération, ce rapport fait le constat d'une implication forte de la métropole sur les sujets relatifs au logement et démontre que le pilotage territorial sur ces sujets semble être un levier efficace en faveur du rééquilibrage du territoire et des réponses aux besoins des habitants avec quelques limites. Nous y reviendrons. Plusieurs éléments méritent d'être relevés et mis en lien bien sûr avec les différentes recommandations de la CRC que l'on trouve dans ce rapport. Tout d'abord – cela vient d'être dit et cela avait déjà d'ailleurs été dit auparavant dans cette assemblée –, il est évident que l'attractivité de la Métropole a des effets notables sur le logement, au premier rang desquels une hausse des prix immobiliers, que ce soit à l'achat ou à la location, et une difficulté accrue d'accès au parc social. Même si le contexte économique métropolitain est globalement favorable, on constate – cela a également été dit dans la présentation et la délibération – de très fortes disparités sociales et territoriales avec un taux de pauvreté qui oscille entre 5 % et 28 %. Il est d'ailleurs dans la moyenne de ces deux extrêmes pour Pessac, autour de 12 %. Certains points importants ont également été relevés, notamment l'inégalité des revenus qui peut être très forte entre les occupants du parc privé et du parc social. Même si ce n'est pas en soi forcément très étonnant, l'écart peut être très important. C'est notamment le cas en particulier à Pessac où le différentiel est le plus important, à hauteur de 77 %.

Ce rapport met également l'accent sur les objectifs législatifs de mixité sociale et pointe à cet égard le retard qui a été pris par Bordeaux Métropole pour mettre en œuvre certains dispositifs prévus par la loi LEC relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui a réformé en 2017 la politique d'attribution de logements locatifs sociaux. Bien sûr, ce constat est à mettre en lien avec la première des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui incite à réaliser dans le cadre du bilan à mi-parcours du PMU, une évaluation des effets et des limites des outils d'urbanisme qui ont été instaurés en faveur de la mixité sociale. On peut également noter que le rapport relève que la politique foncière de la Métropole – je cite – gagnerait à être renforcée et recommande ici aussi la conduite d'un bilan à mi-parcours de la convention conclue avec l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine. C'est la deuxième recommandation. Cela a également été relevé. La troisième recommandation de la CRC préconise de développer, sur la base des bilans des opérations programmées et des dispositifs Agence nationale de l'habitat, une politique incitative pour les propriétaires bailleurs, sachant que le parc privé est important. Il représente plus des trois quarts du parc de la Métropole. Cette préconisation pourrait par exemple aboutir à poursuivre les efforts en matière d'amélioration de ce parc, en essayant d'éviter les risques d'éviction des ménages modestes par exemple et en les protégeant. Dans cet objectif, il pourrait d'ailleurs être intéressant que Bordeaux Métropole mobilise toute une batterie d'outils pertinents pour lutter contre les dérives spéculatives et le mal-logement comme l'encadrement des loyers par exemple, les permis de louer notamment.

S'agissant de la quatrième recommandation, la CRC suggère de mettre en place un cadre d'instructions harmonisées des dossiers des demandeurs communs aux bailleurs sociaux du territoire. Cette recommandation renvoie possiblement à l'éventualité de mettre en place un système de gestion partagée de la demande en logements sociaux. Ce qui pourrait évidemment être intéressant en termes de modalités de travail communes.

Ces idées ne sont pas nouvelles. On les trouve dans le Plan Partenarial de Gestion de la

Demande et d'Information du Demandeur qui a été validé en 2019, mais qui n'est pas mis en œuvre à ma connaissance ou le sera peut-être en tout cas prochainement. La cinquième recommandation revient sur la problématique de la mixité sociale qui est bien sûr essentielle en préconisant de renforcer la précision et le caractère opérationnel du projet de mixité sociale. Cet objectif peut se réaliser par exemple dans le cadre du travail de suivi et du pilotage de la politique d'attribution qui incombe à certaines instances comme la conférence intercommunale du logement par exemple notamment. Enfin, la sixième recommandation préconise d'établir un état des lieux du parc réservé de Bordeaux Métropole – cela a également été dit – afin de mettre en œuvre le logement des publics dits prioritaires identifiés au sein de la convention intercommunale d'attribution et de préparer la mise en œuvre d'une politique d'attribution en flux, telle que prévue par la loi Elan.

Après, ces commentaires généraux qui reprennent encore une fois certains éléments qui ont été dits et synthétisés, je terminerai par une remarque et une question peut-être un petit peu plus précise qui s'appuie sur des points évoqués dans ce rapport. Tout d'abord, c'est l'occasion d'évoquer la question de l'occupation de nombreux terrains par les gens du voyage et la question des emplacements nécessaires à la réalisation des aires d'accueil. C'est un point qui est évoqué dans ce rapport. Bien sûr, nul besoin de rappeler que cette question est problématique, notamment sur le campus universitaire – comme le rappelait tout à l'heure Christelle CHAINEAUD – où de nouvelles occupations sont constatées régulièrement, notamment d'ailleurs ces tout derniers jours. Évidemment, je ne suis pas sûre que vous ayez les réponses. C'est une question extrêmement complexe, mais peut-être qu'un éclairage municipal pourrait être utile pour les conseillers et également pour ceux qui nous écoutent. Enfin, je terminerai avec un dernier point. Ce rapport nous donne également l'occasion de revenir sur un sujet qui a déjà été évoqué dans cette assemblée, qui est aussi mentionné dans ce rapport à la page 130. C'est la question de la Commission métropolitaine des avant-projets de permis de construire pour les programmes immobiliers de plus de dix logements. C'est une Commission qui a été mise en place dans quelques Communes volontaires de la Métropole, dont Pessac. Ce pourrait être l'occasion d'avoir des éléments sur l'activité de cette Commission. Est-ce qu'elle fonctionne ? Le cas échéant, quelle est la nature des négociations opérées auprès des opérateurs ? Merci d'avance de vos éclairages et de votre attention. »

Madame LOUNICI déclare : « *Je vais tenter de répondre. Malheureusement, je ne vais pas vous apporter des solutions concernant les aires d'accueil des gens du voyage. C'est une problématique complexe qui est portée par la Métropole depuis déjà plusieurs années, avec plus ou moins de succès. Honnêtement, je ne vois pas comment je pourrais vous donner la solution à cette problématique. Je pense qu'elle doit être multifactorielle, qu'il faut très probablement que l'ensemble des Communes se concertent pour pouvoir identifier des aires d'accueil dignes pour les gens du voyage. Là, je n'ai pas la solution. Concernant la Commission métropolitaine, je n'en ai pas non plus. Je ne sais pas. Je ne peux pas vous donner le bilan. Je ne sais pas comment elle fonctionne à Pessac, quel rôle elle joue et quel lien elle a avec la Métropole. Je ne vais pas pouvoir répondre. Je vais laisser Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CARDINAL** qui déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Pessac – tout comme d'autres villes de la Métropole – est attractive, mais cette attractivité est le revers de la médaille. Le prix de l'immobilier est onéreux. Les loyers sont élevés. Les logements sociaux et intermédiaires sont insuffisants. Six locataires sur dix dépensent un tiers de leur budget pour le loyer. Qui peut trouver ce chiffre raisonnable ? La petite classe moyenne dont je fais partie doit s'éloigner de la Métropole souvent jusqu'à 50 kilomètres pour se loger à un prix décent. Ce qui inclut d'avoir un véhicule pour se déplacer et se rendre au travail. Cela engendre de la pollution, des embouteillages, la fatigue et les dépenses en supplément. Que dire des catégories dites populaires ? Il y a 40 000 demandes de logements HLM en instance sur la Métropole. Cela peut aller jusqu'à cinq ans d'attente. Pour Pessac, la situation est la même. La destruction de 465 logements, la vente à la découpe d'une partie du parc immobilier de*

Domofrance du quartier de Saige Formanoir ne va pas arranger les choses. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne pas pouvoir se loger dignement est aussi une discrimination. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire déclare : *« Merci beaucoup. J'étais d'accord avec tout le début, mais pas du tout la fin. Qui d'autre veut parler avant que je ne dise un petit mot ? »*

Monsieur RAUTUREAU dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues, sur la CMAP – puisque vous nous avez interrogés sur le sujet, Madame TOURNEPICHE –, la Commission métropolitaine des avant-projets est une Commission qui est à Pessac – chose unique sur les Communes de notre Métropole –, réunit à la fois notre architecte-conseil, les représentants de la Fédération des syndicats de quartiers de Pessac, l'ensemble des services communs du droit des sols et également Monsieur le Maire et moi-même. C'est à travers cette Commission métropolitaine des avant-projets, la première phase de concertation des projets d'urbanisme qui va bien plus loin que nous y serions autorisés. Je rappelle qu'un projet d'urbanisme pour les projets de plus de dix logements dans le cadre de l'étude, de l'instruction du permis de construire n'est pas publique. Cette participation de la Fédération des syndicats de quartiers à l'intérieur de la Commission métropolitaine des avant-projets est vraiment quelque chose de novateur qui va très loin dans notre volonté de faire participer les Pessacaises et les Pessacais aux projets, à l'amélioration des projets d'urbanisme. C'est une Commission métropolitaine qui fonctionne plutôt bien. Nous en avons fait cinq depuis le début du mandat. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci beaucoup. Il est intéressant de pouvoir illustrer avec des aspects pessacais. Merci beaucoup sur la CMAP, Benoît. Effectivement, on est assez bien rodé maintenant sur le fonctionnement. En tant qu'Adjoint, tu y participes depuis le début du mandat, mais on avait déjà deux ans et demi, presque trois ans d'expérience auparavant. C'est vrai que c'est un lieu de négociation qui est tout à fait utile et qui permet d'aboutir. Alors, on ne peut jamais savoir quand on termine une négociation si l'on n'aurait pas pu demander encore un peu plus, mais c'est plutôt satisfaisant quand on y parvient. Je voulais juste rappeler quelques éléments sur la politique de l'habitat qui sont complètement oubliés. Tout d'abord sur les éléments essentiels qui sont contenus dans le rapport de la Chambre des comptes tel que Zeineb LOUNICI nous l'a synthétisé, encore une fois avec une belle maestria. Quelque chose justement qui m'avait frappé lorsque j'étais membre du bureau Bordeaux Métropole – aujourd'hui, les choses sont différentes – et qui est parfaitement retranscrit dans le rapport. C'est qu'il y avait une très grande difficulté à faire converger les différentes positions des municipalités sur le sujet. Pour le coup, il n'y avait pas nos différences entre les Maires de droite et les Maires de gauche. Il y avait des différences territoriales qui étaient liées à l'histoire. Pour certains, on peut comprendre qu'il est difficile de pouvoir atteindre le taux assez rude de 25 % qui désormais est imposé quand on part de très bas. Vu les délais, il faudrait faire plus de 100 % des logements neufs en logements sociaux pour pouvoir espérer atteindre le taux nécessaire. Donc, je mets à part ces villes-là. Il y a Saint-Aubin-de-Médoc notamment qui fait partie de cette catégorie et qui pourtant, avec une politique extrêmement volontariste sur le sujet, ne peut pas atteindre les objectifs tout simplement pour des raisons arithmétiques.*

Pour ce qui concerne Pessac, on est dans une situation qui est tout à fait singulière qui peut s'apparenter à d'autres cas, mais où nous avons – je le rappelle – le taux de logements sociaux le plus élevé de la rive gauche. La carte qui est page 115 du rapport montre les éléments. Je vous le dis. Aujourd'hui, on est à plus de 32 % de logements sociaux. On est d'ailleurs dans la même catégorie au niveau du rapport de la Chambre des comptes que Floirac, Bassens, Lormont et Cenon, mais on est rive gauche. Donc, on est la seule dans cette catégorie-là de la rive gauche à plus de 30 % de logements sociaux. C'est quelque chose qui ne me pose aucun souci. Je l'ai déjà dit à de multiples reprises.

Je pense qu'aujourd'hui, à l'image de ce qui peut se faire sur d'autres Communes qui ont des taux élevés – je suis désolé, Madame CARDINAL – le but n'est pas d'accroître la part de logements sociaux parce que l'on a un problème après justement d'inégalités territoriales. C'est ce que dit clairement le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en disant qu'il faut une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Pour le coup, on bute sur – j'allais dire des égoïsmes municipaux – des habitudes municipales en tout cas et parfois, des prises de position municipales qui ne sont pas toujours en faveur d'un rééquilibrage global. Je me souviens que je partageais totalement la vision d'Alain JUPPÉ qui n'arrivait pas de toute manière à faire prévaloir cette vision de l'intérêt métropolitain sur le sujet. Je ne sais pas si Alain ANZIANI le pourra mieux aujourd'hui que ne le pouvait Alain JUPPÉ hier et ses prédécesseurs. Je parle d'Alain JUPPÉ parce que c'est lui que j'ai le mieux connu, mais les prédécesseurs n'ont pas mieux fait ni FELTESSE ni ROUSSET auparavant.

On a aujourd'hui un vrai problème de déséquilibre territorial au niveau du logement social. On a un vrai problème de déséquilibre territorial sur l'ensemble de la Métropole. On a un vrai problème de déséquilibre territorial au sein de la Ville de Pessac. C'est là que je singularise votre position, Madame CARDINAL. Je considère que la rénovation urbaine de Saïge – je ne me laisserai pas de l'expliquer –, l'objectif n'est pas de diminuer le nombre de logements sociaux sur Pessac, ni le nombre, ni la part, mais de mieux les répartir sur la Ville. Si l'on s'en tient simplement à une vision globale du logement social, on peut se dire qu'il y a effectivement une grande part de logements sociaux, mais il y a des sous-catégories à l'intérieur du logement social. Il y a notamment les fameux quartiles, tous ceux que la loi de 2017 veut mettre en avant parce qu'ils sont même évincés des logements sociaux. Ce sont les plus pauvres parmi les bénéficiaires potentiels des logements sociaux. Cela se retrouve concentré dans un nombre réduit de quartiers et nous en avons à Pessac. C'est justement pour éviter que nous concentrons cette pauvreté. Je parle parfois de ghettos. J'assume le mot parce que c'est un risque de ghettoïsation si l'on n'y fait rien et si l'on n'y prend pas garde. Il ne suffit pas de rénover le bâti pour modifier l'habitat ou en tout cas, le peuplement selon les termes utilisés par les bailleurs sociaux et les responsables de cette politique de logement. On l'a vu avec Châtaigneraie-Arago. C'est un échec patent. Je ne vais pas revenir sur le couplet de la sécurité, mais cet échec est patent. Ce que nous voulons faire à Saïge, c'est exactement l'inverse de ce qui a été fait à Châtaigneraie-Arago. C'est-à-dire ne pas reconcentrer de la pauvreté sur la part de bâti qui se dégrade d'ailleurs extrêmement vite sur Arago alors que Domofrance pour l'essentiel a investi plus de 90 millions d'euros sur le sujet et se dire que c'est déjà plein d'endroits avec des malfaçons et des difficultés à y vivre. C'est quand même très regrettable. Donc, notre objectif est de mieux répartir sur la Ville de Pessac et de considérer que désormais, la Ville de Pessac a fait sa part en matière de nombre global de logements sociaux. Non. La politique municipale de Pessac ne sera pas pour accroître encore la part de logements sociaux à Pessac, mais de mieux la répartir sur Pessac. S'il y a effectivement sur la Métropole un mouvement pour rééquilibrer les choses, on ne pourra que s'en féliciter. C'est quelque chose qui ne dépend pas de la volonté pessacaise, au niveau municipal en tout cas.

Les éléments sur lesquels vous souhaitiez avoir des précisions, Madame TOURNEPICHE, concernaient d'une part le CMAP – Monsieur RAUTUREAU vous a répondu – et d'autre part, les aires d'accueil des gens du voyage. C'est aujourd'hui une difficulté majeure. Nous le voyons aujourd'hui particulièrement. Je ne sais pas si c'est lié à la Covid, mais j'ai l'impression que, quels que soient les endroits où je me promène sur Pessac et sur la Métropole, il y a beaucoup plus de gens du voyage stationnés qu'il y a quelques mois. C'est une grande difficulté. Nous sommes sans doute attractifs, y compris au niveau des gens du voyage. Il y a des structures pour les accueillir. Toutes ne sont pas installées, notamment les aires de grand passage. Je ne vous apprendrais pas que les aires de grand passage ne sont pas ouvertes l'hiver. Donc, le problème de l'hiver dans lequel nous sommes ne serait pas résolu par les aires de grand passage qui de toute manière ne seraient pas ouvertes. Aujourd'hui, on a un autre problème, peut-être conjoncturel, lié à la Covid. C'est sans doute une partie de l'explication.

Le fait que les universités soient fermées laisse effectivement un emplacement vide et beaucoup de supermarchés le vivent. On a eu encore la semaine dernière, des grandes difficultés avec une installation sur le parking de Géant Casino où une caravane a pris feu. Ce qui a fait craindre d'ailleurs pour l'ensemble de l'installation du campement et évidemment, renforcé encore un peu l'exaspération des commerçants de Géant Casino qui sont dans des galeries marchandes en tout cas, qui sont fermées aujourd'hui. Ils sont fermés et en plus, ils ont les gens du voyage qui sont sur leur parking. Je dirais que c'est une double peine. C'est extrêmement compliqué.

Pour ce qui concerne Pessac, nous remplissons nos objectifs. Nous avons une aire que nous partageons avec Mérignac pour l'accueil, les obligations communales. Pour ce qui concerne ensuite le schéma départemental qui est coécrit par l'État et le Département sur les aires d'accueil, il y a une aire d'accueil qui est fléchée sur Pessac pour les familles des patients hospitalisés, qu'ils soient d'ailleurs sur les établissements pessacais ou ailleurs. C'est à l'échelle de la Métropole. Ce sont quinze places qui doivent être installées et nous avons pris notre part dans le sens où nous mettons à disposition de Bordeaux Métropole, un terrain que j'avais d'ailleurs pris la décision de préempter à proximité de l'hôpital Haut-Lévêque en 2014. Donc, nous sommes dans cette circonstance-là. La Métropole n'est pas très rapide à la réalisation. Ce qui pose d'ailleurs des soucis aujourd'hui dans la réalisation pratique tout simplement, la mise en œuvre. Pour en avoir discuté avec Monsieur PUYOBRAU qui est le Maire de Floirac et Vice-Président en charge du sujet au niveau de la Métropole, nous regardons de quelle manière nous pouvons assurer cette obligation sans pour autant dénaturer le site. L'objectif n'est quand même pas non plus de faire quelque chose qui répondrait aux prescriptions réglementaires, mais qui serait tellement peu agréable que cela défigurerait un lieu notamment pour les riverains et cela n'inciterait pas forcément les gens du voyage à venir s'y installer. Sur les aires de grand passage, vous savez qu'il n'y en a qu'une aujourd'hui. Il doit y en avoir trois : une seule la rive droite, une autre sur Mérignac puisque c'est ainsi qu'elle est fléchée aujourd'hui. Ces deux sont aujourd'hui sans bail et doivent être réalisées. Les informations que je pouvais avoir étant au Bureau de Bordeaux Métropole sont effectivement un peu datées. Donc, je ne pourrais pas vous éclairer sur ces évolutions. Je vous engagerais à voir avec nos collègues qui font partie de la majorité métropolitaine, qui ont peut-être plus d'informations que je n'en ai. Voilà. Je ne vais pas aller plus loin. Je n'ai pas d'autres informations à donner. Je trouve que ce rapport est très intéressant. Encore une fois, je remercie Madame LOUNICI d'avoir assuré la présentation après l'avoir synthétisée d'une belle manière. On prend acte. Merci beaucoup. »

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis à la Ville le 18 janvier 2021,
- de prendre acte de la tenue du débat relatif au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_042 : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 1er janvier 2021

Madame PAVONE déclare : *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une délibération que nous avons l'habitude de passer chaque année et qui réajuste le tableau des effectifs avec les créations, les suppressions de postes. Ces modifications correspondent aux évolutions aussi de carrière de nos agents avec une petite variante cette année puisqu'une modification des compétences des Commissions paritaires est apparue. Elle est due à l'application de la loi de transformation. Donc, vous avez effectivement l'ensemble des créations de postes. Les 16 créations de postes ont été détaillées. Certaines ont été évoquées même par ma collègue dans le ROB. Vous avez également les différentes suppressions. Il y en a trois que je pourrais vous détailler si vous le souhaitez. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « *C'est juste une remarque. Nous allons voter pour cette résolution. Monsieur le Maire, chers collègues, les effectifs des agents municipaux évoluent régulièrement en fonction des avancées et des besoins de la Ville. Cependant, nous nous interrogeons sur la répartition des effectifs, notamment sur le service Communication de la Ville. Sauf erreur, 14 agents travaillent au service Communication. Ce nombre nous paraît important et nous interpelle malgré le fait que la Ville de Pessac soit une Ville de plus de 60 000 habitants. Nous notons cependant l'augmentation des effectifs de la police municipale qui dépassent ceux de la Communication. Je vous remercie.* »

Monsieur le Maire dit : « *Très bien. Sur le chiffre, Madame la Directrice de la Communication qui est derrière moi me faisait la remarque que l'imprimerie est dedans. Contrairement à beaucoup de Collectivités, nous assurons beaucoup de choses en régie. C'est que nous n'externalisons pas. Nous n'achetons pas autant de prestations que beaucoup d'autres Collectivités. Donc, il faudrait une vision globale du budget communication, ressources humaines comprises en excluant l'imprimerie pour pouvoir faire des comparaisons. C'est ce qui serait utile. Le simple tableau des effectifs est sans doute un peu trompeur dans une comparaison qui voudrait dire quelque chose. Je peux vous assurer que nous n'avons pas un budget communication quand on met tout à bout, qui serait supérieur aux Villes de notre taille. Il serait sans doute même plutôt un peu inférieur parce qu'encore une fois, on assure beaucoup de choses en interne, toutes les évolutions de logo que l'on a pu voir, etc. qui peuvent parfois sans doute prêter à critique en se disant : « Tiens. Il y a un nouveau logo de la Ville de Pessac » même si je trouve le nouveau très élégant. Tout cela a été fait purement en interne. Donc, c'est quand même beaucoup de choses. Le nouveau magazine municipal dont je vous ai parlé tout à l'heure a bénéficié d'une petite aide ponctuelle. Tout le reste est fait en interne. C'est un travail qui est véritablement tout à fait considérable et de belle qualité. Voilà ce que je peux vous répondre sur ce sujet. Pas d'autre remarque sur le tableau des effectifs ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_048 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi du volet SMART dans le cadre du Marché Global de Performance pour la création d'une piscine municipale – Attribution du marché

Madame GRONDIN déclare : « *Il s'agit de vous présenter le travail qui est effectué sur la nouvelle piscine de Cazalet. Il s'agit de venir en complément par rapport à l'AMO qui a déjà été nommée pour le travail sur la programmation de ce futur projet, pour ajouter un volet sur tout ce qui est SMART. C'est-à-dire tout ce qui concerne la gestion intelligente du bâtiment qui permettra également d'apporter des services complémentaires, notamment également sur une gestion plus performante de l'équipement. La proposition est d'acter le choix de l'AMO sur cette tranche 2 pour le marché global sur performance.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : « *Mes chers collègues, cette délibération porte sur un sujet important du mandat qui s'ouvre, 23 millions d'euros – on l'a évoqué à plusieurs reprises –, qui va faire l'objet d'un accompagnement supplémentaire de 50 000 euros que nous avons un peu de mal à saisir. Je le concède. D'où la volonté de dégrouper et de vous interroger sur ce sujet. L'assistance est demandée pour la mise en œuvre du building operating system, collecte, structure des données, rapport et monitoring, automatisation.*

Comme vous diriez, Madame GRONDIN, c'est un sujet extrêmement tendance, un peu comme la façon dont vous considérez le budget climat, porteur également de potentialités réelles. Pour faire simple, c'est sur un bâtiment ce qu'est un système d'exploitation sur un ordinateur. Pourtant, on peut se dire que par rapport à l'objectif initial – à savoir, ce qui est énoncé plus haut, une réflexion sur le smart building –, on s'interroge sur les services digitaux aux exploitations gestionnaires, monitoring énergétique, analyse de la fréquentation, dossiers des ouvrages exécutés numériques, partage d'accès des lieux. En fait, tous ces sujets auraient dû faire l'objet d'un traitement dans le cadre de l'AMO initial. Idem puisque nous rentrons ici dans une approche plus complémentaire en effet delà de la seule logique environnementale. Sur les services aux usagers du site, on s'éloigne un peu de la Smart City : connexion facile au wifi, application mobile du centre. Là aussi, quel est l'intérêt d'avoir cet appel à maîtrise d'ouvrage ? Vous aurez compris que nous portons un regard critique sur ce projet qui, pris à part, peut faire rêver, qui rappelle un peu le projet d'Asker en Norvège pour ceux qui se sont intéressés au sujet, modèle pilote sur les piscines de haute qualité environnementale, mais Pessac n'est pas Asker. Vous vous rappelez que Pessac avait par sa taille peut-être moins de propension à devenir porteur d'une thématique telle que le budget climat. La France n'est pas la Norvège. On peut interroger la stratégie du meilleur investissement possible sur un investissement qui pourrait disposer de qualités d'usage équivalentes pour un prix moindre, avec des qualités énergétiques et environnementales relativement importantes puisque soumis à la RT2020 et en dégageant des marges de manœuvre supplémentaires pour rénover, agir sur d'autres équipements pessacais. Donc, ces 50 000 euros supplémentaires pour une AMO témoignent à leur mesure qu'en poursuivant l'excellence pour un seul objet avec un périmètre qui interroge, on se prive peut-être du bien pour le plus grand nombre. Merci. »

Monsieur GATTI déclare : *« Merci pour cette question. Vous avez tout à fait raison. Effectivement, Pessac n'est pas Oslo. Si l'on ne commence pas par contre une analyse et un projet de Smart City avec tout ce que cela comporte et pas seulement le nom, pas seulement le projet en lui-même pour faire logo Pessac Smart City inside. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif de la Smart City est la gestion des bâtiments. C'est la gestion de la consommation. C'est la gestion de la mobilité. C'est la gestion la fréquentation. C'est la sécurité. Ce sont tous ces aspects-là qui sont réunis et qui permettent parce que les bâtiments sont interconnectés, parce que vous pouvez recueillir des données, de pouvoir vous offrir ces services-là. Est-ce que l'on aurait dû le faire avant ? Sans doute. On aurait peut-être dû l'inscrire effectivement dans le projet initial. On ne l'a pas fait. Par contre, on rattrape avant que le bâtiment ne soit terminé. C'est-à-dire qu'avant des travaux lourds et conséquents, on va rattraper effectivement – je ne sais pas si l'on peut dire ce raté – le fait que l'on n'était pas entré dans une dynamique SMART pour pouvoir offrir en fin de compte, le premier bâtiment qui va comporter les premiers éléments de la Smart City. Celui-là est le premier. Dans la délibération suivante, on va vous en présenter d'autres. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR déclare : *« Merci, Monsieur le Président. J'apprécie. Pour autant, la question se pose de savoir sur la concentration. En gros par exemple, la Smart City ou le Smart building, il y a de vraies problématiques d'accès aux locaux. Est-ce que cela va simplement bénéficier à ce bâtiment ? C'est ce que je dis. Est-ce que l'on met tous ses œufs dans le même panier ou on essaie de faire profiter plus largement ? C'est en fait la critique sur le bâtiment un peu totemique. Si l'on met tout sur uniquement un lieu, c'est dommage parce qu'il y en a d'autres avec des usages peut-être qui sont un peu différents, qui en auraient besoin tout autant. C'est un peu le sens de ma remarque. »*

Monsieur GATTI déclare : *« Votre remarque est pertinente. L'objectif n'est pas d'avoir un lieu totem en disant effectivement : « On va faire quelque chose là. Il est SMART tout seul dans Pessac, complètement isolé de tout le reste. » On a une démarche qui est dans le programme de notre campagne, qui est une démarche Smart City.*

Donc, ce n'est pas un bâtiment. C'est : quelle est la démarche que l'on applique à la Ville ? Toute cette démarche-là est en train d'être construite justement. Laisser passer ce bâtiment-là aujourd'hui aurait eu des conséquences largement au-delà des 50 000 euros. On ne parle pas simplement de la fréquentation. On va parler de la fréquentation. On va parler de la consommation. On va parler de la maîtrise énergétique. Vous parlez de l'énergie, de maîtrise énergétique. C'est par là que l'on va pouvoir le mesurer. C'est par là que l'on va pouvoir le quantifier. C'est par là que l'on va pouvoir agir et c'est par là que l'on va pouvoir le maîtriser. Ce n'est que la première pierre d'une étape complète. »

Monsieur le Maire déclare : *« Très bien. Je suis convaincu. Parfait. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a débat. Décidez-vous. Vous vous abstenez ? Les deux groupes d'opposition sociale, très bien. Qui est pour ? La majorité. Merci beaucoup. »*

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché pour un montant de 45 150 € HT soit 54 180 € TTC ainsi que toutes les pièces afférentes avec la société SAS AMEXIA (23 boulevard Van Gogh – 59651 Villeneuve-d'Ascq Cedex),

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET.

aff n° DEL2021_050 : Adhésion à l'association Lighting Urban Community International (LUCI)

Monsieur GATTI déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs, je vous propose dans cette délibération, l'adhésion à LUCI. LUCI est une communauté internationale dont l'objectif est la maîtrise de l'énergie et la maîtrise de l'éclairage pour différents sujets. Quand on parle d'éclairage, on ne parle pas simplement de : « J'allume ou j'éteins une lampe. » Ce n'est pas l'objectif. L'objectif est la mesure de la consommation. C'est la sécurité. C'est pouvoir offrir des services de communication entre autres. Par le fait que c'est une communauté internationale déjà déployée dans six Villes en France, LUCI permet justement de tirer bénéfice de ce qui a été fait. Là, on ne parle pas d'Oslo. On va parler de Shanghai. On va parler de Singapour. On va parler de très grandes Métropoles et l'on parlera également de Chartres par exemple en France, de Lyon de manière à pouvoir tirer bénéfice de ce qui est fait effectivement dans ces Villes-là pour analyser ce qui est capable d'être transféré sur Pessac avec la taille de Pessac de façon à pouvoir offrir ces services-là à l'ensemble des pessacais et des pessacaises. On n'est pas Lyon. On n'est pas Singapour. L'objectif de la participation est de pouvoir s'insérer effectivement dans cette démarche vertueuse de maîtrise complète de notre système d'éclairage. Vous aviez posé une question lors de la Commission qui était effectivement le bilan des consommations. Je tiens à remercier Monsieur Nicolas GITTON qui a fait un travail tout à fait intéressant puisqu'il est remonté de 2004 jusqu'en 2020 pour faire cette analyse-là. De 2004 à 2016, on était à peu près à 5 gigawatts de consommation pour tout ce qui était éclairage. 23 juin 2017, décision d'éteindre l'éclairage la nuit. Ce qui fait que l'on est descendu à une consommation moyenne 2018-2020 d'à peu près 3 gigawatts. Ce qui vous fait une économie annuelle de 37 % et ce qui fait à peu près ramener en économie annuelle, 108 tonnes d'équivalent de CO₂. Là, on parle d'allumer et d'éteindre. Quand on va parler d'éclairage intelligent, on va parler d'éclairage qui ne va s'allumer qu'au moment où il est nécessaire de l'allumer, ce qui va permettre également de suivre les déplacements de personnes, d'assurer donc la sécurité et qui va s'éteindre au moment où bien évidemment, il n'y a personne qui est dans le champ pour pouvoir bénéficier de cet éclairage-là. Il y a encore au-dessus de cela, des économies potentielles d'énergie. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Tout en maintenant la sécurité et la biodiversité, etc. Merci, Marc. Y a-t-il des questions ou des remarques ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, l'extinction de l'éclairage de la Ville la nuit entre 1 heure et 5 heures du matin a généré des économies d'électricité – je suis ravie de connaître maintenant les chiffres – sans pour autant augmenter la criminalité. Cette mesure prise il y a plusieurs années mérite maintenant d'être revue et complétée par d'autres mesures en faveur de la réduction de la consommation d'électricité de l'éclairage public. D'après l'ADEME, l'éclairage public représente en effet le premier poste de consommation d'électricité d'une Commune. Nous espérons que l'adhésion à LUCI va permettre à Pessac d'aller plus loin dans la réduction des consommations électriques de la Ville liées à l'éclairage. Il existe maintenant des solutions intelligentes – nous nous rejoignons sur ce point – pour mieux adapter l'éclairage aux usages et réduire la consommation électrique des lampadaires. L'efficacité des ampoules avec des ampoules peu énergivores, détecteurs de mouvements avec des lampes qui s'éclairent au passage des piétons, des panneaux photovoltaïques pour alimenter les nouveaux lampadaires qui seront installés. Ces investissements en faveur de l'environnement permettront non seulement de réduire l'impact environnemental de Pessac, mais généreront également des économies qui pourront être réinvesties dans d'autres actions en faveur de l'environnement. Nous attendons ces nouvelles mesures avec impatience. Thank you very much.* »

Monsieur RISTIC dit : « *Rassurez-vous. Je ne parlerai pas anglais. Pessac entend rejoindre les 70 municipalités de par le monde, dont six Françaises adhérentes de l'association LUCI pour travailler au bon usage de l'éclairage. Sacré enjeu auquel nous ne pouvons que souscrire. Le mauvais usage de la lumière est un fléau pour la biodiversité en dérégulant le rythme de vie des animaux et des végétaux. C'est également une hérésie énergétique. L'usage de l'éclairage doit être réduit à son minimum. Le préambule des statuts de l'association a pu inquiéter lorsque l'on y lit que la Ville moderne connaît une activité ininterrompue. La lumière artificielle joue un rôle majeur dans l'organisation et la définition de l'activité urbaine. Nous pensons aujourd'hui qu'il faut savoir éteindre la lumière en Ville. Pessac – comme de nombreuses Communes en France – coupe l'éclairage public au plus profond de la nuit. Le législateur impose aux commerces d'éteindre leurs enseignes et leurs vitrines même si cela n'est pas toujours respecté. La charte LUCI de l'éclairage urbain dite pour un développement durable de l'éclairage montre une réelle évolution de cette association puisqu'elle souligne que la stratégie d'éclairage public responsable peut contribuer entre autres aux objectifs suivants : la réduction de la consommation énergétique, la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux liés à la production, à l'approvisionnement et à la maintenance des installations électriques et diminuer la pollution lumineuse. La charte LUCI prévoit également d'organiser une participation citoyenne active pour les projets lumières. Nous souhaiterions connaître l'état de réflexion sur ce sujet de la participation et voir comment tout le monde peut y être inclus. De plus, la charte LUCI insiste sur la nécessité d'un processus de collecte d'informations afin de procéder à l'évaluation des politiques engagées. Nous remercions des informations qui ont été communiquées et souhaiterions bénéficier de ce type de retours plus régulièrement. Merci beaucoup.* »

Monsieur GATTI déclare : « *Juste une information, un détecteur qui allume et qui éteint une lampe fait des surtensions généralement et des surcoûts. Donc, ce n'est pas bon. Ce que propose effectivement LUCI et ce que proposent beaucoup de fabricants de lampadaires, c'est ce que l'on appelle du smooth lightning – excusez-moi pour le terme anglais – ou de l'éclairage doux. Qui veut dire qu'en fin de compte, on va suivre les déplacements d'une personne en l'éclairant, en allumant de façon progressive et en éteignant de façon progressive. Avec cela, on réduit encore la consommation d'énergie. C'est l'objectif.* »

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Très rapidement pour contribuer, est-ce qu'il y a des villes néerlandaises qui sont parties prenantes de cette association parce qu'ils ont aussi sur la lumière, vu qu'il y a des projets de création d'écoles, fait un travail extrêmement important pour apaiser les lieux ? Parce que Philips, etc. dans les Pays-Bas, cela va être intéressant de se rapprocher s'il y a une Commune partenaire parce qu'ils sont en pointe sur tout ce qui est éclairage pour des questions d'apaisement et de tranquillité. »*

Monsieur GATTI déclare : *« Non seulement ils sont en pointe, mais ils ont également tout un quartier qui sert de démonstrateur. Je ne pourrais pas vous donner le nom. Vous m'excuserez de ne pas avoir les 70 noms en tête de toutes les villes. Je vous donnerai le nom. C'est très intéressant parce qu'ils se servent justement d'un laboratoire qui est un laboratoire vivant, réel. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Bien. LUCI nous rassemble. C'est merveilleux. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour LUCI. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'association LUCI,
- d'adhérer à l'Association LUCI,
- de verser à l'association LUCI, par mandat administratif sur présentation d'une facture la somme de 2 070 € (deux mille soixante-dix euros) correspondant au montant de la cotisation pour l'année concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_051 : Contrat de codéveloppement 2018/2020 – Avenant de prolongation et de modification

Monsieur MARI déclare : *« Suite à la modification du calendrier électoral municipal qui a entraîné un décalage du démarrage des négociations pour la nouvelle génération du contrat de codéveloppement entre les Villes et Bordeaux Métropole, il a été décidé afin, d'une part d'assurer la continuité des projets engagés et de garantir un temps suffisant de dialogues et d'échanges dans le cadre des préparations des contrats de codéveloppement cinquième génération, et d'autre part, de prolonger d'une année la durée d'exécution des contrats de CODEV 4 qui s'est terminée en décembre 2020. Nous sommes donc engagés dans une période transitoire d'un an dans laquelle nous avons demandé à modifier neuf fiches actions et à en intégrer dix nouvelles telles que l'extension du périmètre d'études pour l'aménagement de l'avenue Jean Cordier sur son ensemble de l'entrée de Bordeaux à l'angle de la rue du Pin Vert, initialement prévu sur la circulation piétonne ou sous le pont du chemin de fer uniquement ; l'étude urbaine paysagère et environnementale de la cité Frugès ; une étude complémentaire afin de préciser le projet de renouvellement urbain de Saige pour la coordination, le partenariat et le volet logement ; la prolongation de l'étude de la Ville avec l'a'urba concernant le secteur Bacalan au sud du secteur Haut-Lévêque ; Toctoucau, réalisation d'une étude hydraulique des eaux usées sur le secteur pour diagnostiquer des dysfonctionnements récurrents dans ce bassin de collecte ; acquisition foncière par Bordeaux Métropole de la propriété Ville pour réaliser le projet des aires d'accueil des gens du voyage ayant un membre de la famille hospitalisé ; étude de faisabilité du réseau de chaleur de Métropole sud ; reconduction de la subvention concernant le Festival du film d'histoire ; reconduction de la subvention concernant les Vibrations Urbaines ; reconduction du soutien au programme d'exposition de l'artothèque ; reconduction de la participation au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique ; poursuite des actions concernant l'animation la sensibilisation et les conseils sur les enjeux du développement durable. À cette liste, s'ajoute également toute une partie concernant le vélo. Je passe la parole à mon collègue, Jérémie LANDREAU. »*

Monsieur LANDREAU ajoute : « *Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur MARI. Sur la thématique du vélo dont – je le rappelle – on a évoqué le sujet tout à l'heure, il y a la question du plan vélo qui est en cours de co-construction. Sans attendre, nous avons souhaité intégrer des fiches dans le contrat de codéveloppement, notamment la matérialisation de la trajectoire des vélos aux abords et sur les giratoires qui est un point de discontinuité important, une étude de schéma de circulation modes doux sur le centre-ville pour apaiser la situation, le centre-ville étant l'une des discontinuités cyclables les plus importantes du territoire pessacais, la pérennisation – je l'ai déjà dit – des travaux de marquage temporaires dans le cadre du plan d'urgence vélo, les coronapistes, l'accompagnement au développement des stationnements vélo. Là encore, cela fera partie d'une action très ciblée dans le cadre du plan vélo. Il y a évidemment une action de continuité qui est celle du soutien à la Maison du vélo de Pessac centre, mais pas que de Pessac centre, aussi du campus d'ailleurs. On a évoqué le sujet tout à l'heure, mais on a bien inscrit dans le cadre de l'OIM BIC (Bordeaux Inno Campus) le réseau de chaleur Métropole Sud. Donc, un enjeu de transition énergétique en l'occurrence et enfin, deux actions importantes que nous avons souhaité inscrire qui sont la stratégie biodiversité de la Ville de Pessac et une autre que nous avons engagé il y a de nombreuses années. Nous sommes contents que la Métropole puisse nous accompagner. C'est la stratégie « un million d'arbres ». Donc, voici pour les questions des fiches CODEV qui sont plus relatives à la fois évidemment au plan vélo et aux questions de transition écologique au sens large. »*

Monsieur MARI indique : « *Merci, Jérémie. Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au contrat 2018-2021 avec Bordeaux Métropole. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Les contrats de codéveloppement sont depuis plusieurs années un levier majeur pour mettre en œuvre les différentes politiques publiques métropolitaines. On peut noter d'ailleurs qu'ils ont positivement évolué depuis leur création. On est peut-être passé de ce qui était au début une logique de liste des courses initiales à une meilleure prise en compte des enjeux métropolitains. Pour autant, malgré l'inscription de nouvelles actions comme vous l'avez souligné, on est ici sur un moment de transition avec un grand nombre de fiches actions déjà décidées lors du précédent mandat dans l'attente que les nouveaux contrats CODEV toujours en discussion avec les Communes puissent décliner plus directement les priorités métropolitaines. Pour le moment dans les nouvelles fiches qui sont à intégrer, on trouve parfois un montant qui correspond à l'action, un montant qui parfois semble d'ailleurs plus un montant au niveau de la Métropole – je vais citer un exemple – ou parfois, rien du tout. Dans les nouvelles fiches qui seraient intégrées dans le contrat 2018-2021 pour la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et le million d'arbres par exemple, il n'y a pas d'inscription en face. Là, ce sera évidemment à venir en cours d'année, sachant que l'on est dans cette phase de discussions. Enfin, on vote aujourd'hui un avenant. Il y a effectivement un certain nombre d'actions vélo qui vont pouvoir se discuter dans le cadre du plan vélo avec les acteurs concernés. Sur la pérennisation des travaux de marquage temporaires dans le cadre du plan d'urgence vélo par exemple, j'ai le souvenir très net que nous en avons débattu dans l'entre-deux tours puisque c'était le moment où la Métropole lançait ce qui a été appelé les coronapistes, des aménagements temporaires. Je pense que la somme évidemment de 1,6 million correspond pour le coup à tout ce qui est fait au niveau de la Métropole. D'une Ville à l'autre ou parfois à l'intérieur même de la Ville, y compris sur Pessac, il y a de grandes différences. Il y a par moments des aménagements temporaires qui consistent vraiment à aménager des bandes cyclables, temporairement indiquées en jaune, mais qui sont des bandes cyclables vraiment matérialisées ou il y a des couloirs de bus partagés. On a parfois simplement des pictogrammes qui se contentent de rappeler à l'automobiliste qu'il peut avoir devant lui un cycliste même s'il est important d'accompagner cela du 30 kilomètres à l'heure.*

Sur la matérialisation de la trajectoire des vélos aux abords sur les giratoires par exemple, vous aurez peut-être dans le cadre de la concertation sur le plan vélo des remontées d'usagers cyclistes qui trouvent que les pictogrammes actuels sont très mal placés et ne correspondent pas aux préconisations de la FUB qui est une association des usagers de la bicyclette. Pourquoi ? Parce qu'ils tendent à laisser penser à un emplacement précis des vélos, mais c'est mal calculé par rapport à la trajectoire et à l'endroit où le cycliste peut être le plus sécurisé. Il y a ensuite des éléments sur le stationnement vélo ou sur la piétonnisation du centre-ville qui sont pourtant indiqués avec ligne budgétaire dont on peut se demander finalement, pourquoi il faut attendre encore que l'on en soit à un plan d'actions pour préfigurer ce qui va se faire. Pour le schéma de circulation modes doux du centre-ville par exemple, on dit que c'est pour ensuite pouvoir programmer finalement les actions, les aménagements dans le futur CODEV ou dans le FIC. Voilà. On peut supposer par exemple que la piétonnisation du centre-ville – de la place de la Vème notamment – n'amène pas forcément de tels délais. C'est un peu pareil quand même pour le stationnement des vélos à l'heure où l'on voit qu'il y a pas mal de vélos boxes qui se sont installées en plusieurs endroits de la Métropole, de devoir attendre le prochain CODEV pour favoriser notamment ce stationnement vélo en intermodalité.

Effectivement, il n'y a pas que le vélo. Vous avez rappelé les fiches qui étaient déjà lancées et qui viennent soutenir un certain nombre d'actions culturelles, l'étude de faisabilité d'un futur réseau de chaleur. On retrouve les études liées au projet de renouvellement urbain de Saige sur lequel nous n'avons pas la même approche et également la suite d'études dont nous avons aussi discuté dans le passé sur le secteur de Bacalan dont vous nous présenterez peut-être plus tard les résultats. Voilà. En considérant que bon nombre de ces fiches sont le prolongement de priorités, de choix que vous aviez déjà engagés, on est somme toute pour le moment surtout aussi sur des choix communaux. En attendant la prochaine génération des contrats CODEV, nous nous abstenons. »

Monsieur le Maire déclare : *« Merci, Madame CURVALE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Si Monsieur MARI et Monsieur LANDREAU me le permettent, je vais répondre très rapidement. Tout d'abord, c'est un avenant au CODEV 4. C'est dire que son ambition est quand même assez mesurée. C'est juste pour poursuivre pendant une année en attendant que le CODEV 5 se mette en place, sachant que la mise en place du CODEV 5 se fait en 2021. Donc, on vote ceci et dans quelques mois, on votera le CODEV 5. Donc, il n'y a pas à craindre un retard dans la mise en œuvre de tout ce qui est mentionné, de tout ce qui est déjà prévu puisque nous avons déjà fait parvenir à la Métropole quels étaient les éléments principaux que l'on doit retenir au CODEV 5 ou en tout cas, les bases de négociations que nous proposons. Sur les éléments financiers, sur la mise en œuvre de la stratégie biodiversité ou le plan un million d'arbres, ce sont des fiches qui sont – je connais un peu le sujet pour avoir été Vice-Président CODEV dans la mandature précédente – des sujets métropolitains, qui ne sont pas affectés aujourd'hui d'une déclinaison financière par Commune parce que tout simplement, ils sont globalisés. Chaque Commune va ensuite demander et proposer – nous avons déjà fait ce travail avec le pôle territorial sud, avec la Métropole – pour justement identifier les zones sur lesquelles on va planter des arbres supplémentaires par rapport à tout ce que nous avons déjà envisagé ou lancé. En fait, on va piocher dans cette enveloppe commune qui n'est pas territorialisée par Commune justement, qui est une enveloppe métropolitaine. Donc, c'est normal qu'il n'y ait pas de somme. Ces avenants, vous prenez n'importe quelle Ville, il y a zéro en face systématiquement puisque c'est un droit de tirage général. C'est une thématique qui est mise là pour permettre le droit de tirage général de chaque Commune sur l'enveloppe métropolitaine. Donc, pas d'inquiétude là-dessus. Zéro ne veut pas dire rien. Cela veut tout simplement dire que c'est un grand tout qui ne nous appartient pas.*

Sur les pictogrammes sur les ronds-points qui ne sont pas bien positionnés, en l'occurrence pour le coup, on va plaider non coupable parce que c'est quelque chose qui est fait de la même manière par la signalisation – la SIGNA comme on dit – de la Métropole partout. Ce n'est pas spécifique à Pessac.

Si c'est mal placé à Pessac, c'est mal placé à Floirac. C'est mal passé à Cenon et mal placé à Bordeaux. On est partout pareil. S'il y a des améliorations à faire par contre, j'ose espérer que nous les ferons tous de concert au niveau de la Métropole et qu'il n'y aura pas de Ville qui restera à la traîne. Voilà. Donc, je n'ai pas beaucoup plus à dire. C'est vraiment une fin de CODEV. Vous dites après : « C'est dommage que l'on doive encore faire des études avant de pouvoir mettre en place. » Encore une fois, on vote là quelque chose qui est déjà en train de se terminer. De toute manière en ce qui concerne tous les fonctionnements métropolitains, les études précèdent systématiquement la mise en œuvre. Souvent, c'est un CODEV où l'on fait les études et un CODEV où l'on met en œuvre. Là pour le coup, les études seront terminées. C'est le CODEV 5 qui permettra de faire la mise en œuvre, notamment tout ce qui concerne les piétonnalisations ou les plans vélo, ainsi que l'ont clairement exprimé Monsieur LANDREAU et Monsieur MARI. Voilà. Je pense avoir été à peu près complet par rapport à vos remarques. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention des membres de l'opposition. Qui est pour ? La majorité. Je vous en remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

- de prolonger la durée d'exécution des contrats de codéveloppement 2018/2020 d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, ces contrats s'intitulant désormais contrats « 2018/2021 »,
- de maintenir toutes les fiches actions existantes dans les contrats de codéveloppement et de prolonger automatiquement leur durée d'exécution d'une année,
- de valider les adaptations aux contrats de codéveloppement 2018/2021 présentées ci-dessus ainsi que dans l'annexe jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant aux contrats 2018/2021 avec Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHOU, RISTIC, TERRET.

aff n° DEL2021_052 : Dénomination de l'allée Louis Blériot

Monsieur MARI déclare : *« Les dénominations de voies, chemins et ronds-points permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle. La voie desservant des habitants situés à l'angle de l'avenue du Port Aérien au niveau du numéro 17 ne portant pas de dénomination reconnue, il a été décidé de l'intituler allée Louis Blériot. Cette dénomination officielle facilitera sa cartographie et la localisation par les usagers. Je vous remercie d'approuver la dénomination de l'allée située au niveau du numéro 17 de l'avenue du Port Aérien, allée Louis Blériot. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : *« Merci, Monsieur le Maire. Une proposition d'amendement qui vous a été communiquée et dont j'espère que vous avez pu prendre connaissance. Nous avons abordé en début de Conseil le rapport sur l'égalité femmes-hommes. Parmi les axes d'amélioration, notre collègue Sylvie BRIDIER ainsi que Madame BOZDAG l'a évoquée, la question de la place des femmes dans l'espace public. De nombreuses Collectivités agissent pour établir un meilleur équilibre justement sur cette question des dénominations de noms de rues et de places. Le Conseil économique et social environnemental a adopté une résolution récemment. Donc, les noms de rues qui structurent aussi notre imaginaire sont importants dans l'action que nous menons en faveur de cette égalité. Il y a de grands noms qui ont été donnés à des rues pessacaises, des noms de femmes, Maryse BASTIÉ, Germaine TILLION, Marie CURIE et bien d'autres. Je pense que nous sommes loin du compte sur cette question d'égalité. D'où la nécessité d'agir, pas d'études universitaires, pas de pensées intellectuelles profondes si propices à l'inertie, mais de l'action. Sur les cinq dénominations, trois sont déjà inscrites dans l'imaginaire pessacais.*

Je vous concède avoir découvert que le rond-point des ombrages ne s'appelait pas encore le rond-point des ombrages, mais les deux autres sont potentiellement sujettes à évolution. Pour ne pas travestir la thématique aéronautique qui a été portée, la première serait de nommer cette allée non pas Louis Blériot, mais allée Andrée DUPEYRON qui fut une aviatrice célèbre, porteuse de records, qui s'est engagée dans les forces françaises libres et qui a notamment fait l'objet il n'y a pas très longtemps de la dénomination d'un rond-point sur la Commune de Mont-de-Marsan dans les Landes où elle a terminé sa vie. Voilà la première proposition d'amendement que nous portons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire dit : *« Sur le fond, on n'a aucune objection. Par contre, il y a une petite difficulté pratique. »*

Monsieur MARI indique : *« C'est vrai que vous n'étiez pas en Commission. Comme je l'ai précisé, il s'agit d'une voie privée qui est ouverte à la circulation publique et qui porte déjà ce nom qui a été choisi par les porteurs de projet depuis sa création et qui est utilisé par les riverains pour tous les actes de la vie courante administrative. Nous ne créons pas une nouvelle rue et je ne pense pas qu'il soit souhaitable de lui enlever son nom d'usage pour lui en donner un nouveau qui mettrait les riverains dans le plus grand des imbroglios administratifs, mais l'officialiser simplement. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Donc, pas d'objection sur le fond. Là pratiquement, on ne va pas se faire des ennemis dans les habitants parce qu'ils l'utilisent déjà pour leur courrier, pour tout. Ils sont déjà allée Louis Blériot. Donc, c'est un peu comme pour le rond-point des ombrages. On ne fait qu'officialiser quelque chose qui est déjà utilisé. Je mets aux voix. Encore une fois, on n'est pas du tout opposé au fait de donner des dénominations féminines. Ce n'est pas la question. Là, c'est simplement pratique. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR : *« La formulation ne permettait pas d'avoir cet historique. Pour autant, je pense qu'il faut être plus sensible à cela. Ce n'est pas la possibilité, mais j'ai espoir sur la prochaine. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Pas complètement. On met aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous n'allez pas vous abstenir. C'est pratique. Faites ce que vous voulez. Excusez-moi. Abstenez-vous si vous le souhaitez. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR : *« Monsieur le Maire, il y a des informations nouvelles. On n'avait pas de consigne de vote ou de préparation. Cela explique aussi peut-être le sentiment de désorganisation qui est une réflexion en fait. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Cela arrivera d'autres fois. Ne vous inquiétez pas. Vous êtes pour ou contre ? Vous êtes pour au vu de ce que l'on a dit ? Vous vous abstenez toujours ? Deux abstentions. Madame CAZAUX et Madame BRIDIER s'abstiennent et le reste de l'opposition vote pour. C'est cela ? Je ne travestis en l'occurrence pas votre volonté assumée. Très bien. Parfait. Donc, unanimité moins deux abstentions. Merci beaucoup. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de l'allée située au niveau du numéro 17 de l'avenue du Port Aérien : allée Louis Blériot.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mmes BRIDIER et CAZAUX.

aff n° DEL2021_053 : Dénomination de la place des Marchands d'oublies

Monsieur MARI déclare : *« Cela commence un peu pareil. Les dénominations de voies, chemins et ronds-points permettent de s'orienter et de s'attribuer une adresse officielle.*

L'emplacement situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet est désormais transformé en parking. Cet endroit qui dessert une zone commerçante ne portant pas de dénomination reconnue, il a été décidé de l'intituler place des Marchands d'oublies. Par cette appellation, la Ville a ainsi souhaité rendre hommage aux petits métiers aujourd'hui disparus qui existaient à Pessac avant la guerre de 14 et même un peu plus tard. Parmi ces métiers figurait le marchand d'oublies qui portait en sautoir une grande boîte cylindrique contenant des oublies, sortes de pâtisseries en forme de cornet. Je vous remercie d'approuver la dénomination de la place située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet, place des Marchands d'oublies. »

Monsieur le Maire déclare : *« Avant que vous fassiez votre objection, je vous donne la raison pour laquelle on n'a pas souhaité mettre un nom de personne, ni d'homme, ni de femme. C'est tout simplement parce que ce n'est qu'un parking. C'est tout simplement pour cela. On a trouvé que donner un nom de personne, quelle qu'elle soit, à un parking n'était pas forcément terrible pour la personne en question. C'est tout. C'était au vu de l'emplacement, de ce à quoi sert cette dénomination qui sert uniquement pour déterminer un emplacement sur la Ville. En l'occurrence, il n'y a pas d'adresse parce que là, il n'y a personne qui habite place des Marchands d'oublies. C'est pour cela. Votre proposition de dame par contre, c'était Maria TELKES. Je ne sais pas qui est Maria TELKES. Vous allez peut-être nous dire qui c'est. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : *« Je peux présenter l'amendement. On n'a pas voté les amendements. En fait, c'est aussi une façon de mettre en lumière qu'il y a des gens importants qui n'ont pas forcément eu la renommée qu'ils méritaient. C'est une personne qui a été la première inventeuse d'un système de chauffage solaire, qui a été la première créatrice d'une maison solaire. Plutôt que les métiers disparus tels que cela a été évoqué, c'était plutôt de parler des métiers d'avenir. Cela permet aussi de mettre en avant les femmes dans la science parce que c'est aussi l'une des difficultés. Je ne partage pas forcément le fait qu'un parking est une place. Aujourd'hui, qu'est-ce qui est le plus intéressant ? Mettre en avant les Marchands d'oublies dont on ne sait même pas pour tout le monde comment cela se prononce réellement ou essayer de mettre en avant une femme ou autre chose. À la limite, pourquoi pas ? En tout cas, c'est une opportunité à saisir. C'est dommage. On a parlé du rapport égalité femmes-hommes. Il y a cinq des dénominations. Je suis d'accord, mais les Marchands d'oublies – je suis désolé –, ce n'est quand même pas au top du Smart building. Sur cela, vous pourriez faire un geste d'ouverture. C'est pertinent. »*

Monsieur le Maire dit : *« Ce genre de sujet, ce n'était pas la peine de nous le donner juste trois heures avant le Conseil Municipal. Vous pouviez tout à fait nous le dire plus tôt si vous aviez cette volonté-là. Ce serait bien qu'on le fasse de manière tout à fait sereine et détendue. Justement, on s'est plus – je ne sais pas si c'est un bon terme – amusé à regarder quelles étaient dénominations récentes que nous avons données. Vous allez voir que l'égalité hommes-femmes n'est peut-être pas aussi mal placée. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR déclare : *« Pour être plus cohérent, pour éviter justement ce genre de débats un peu stériles où vous considérez que je vous envoie les documents trop tard, on prend information en Conseil Municipal d'éléments. On ne s'en offusque pas outre mesure. Les délais de transmission, c'est toujours très relatif. Sur ces nominations, on pourrait avoir une autre façon de travailler. Les syndicats de quartiers, les écoles, les écoliers pourraient constituer un vivier de noms dans lesquels on pourrait piocher. D'autres collectivités le font. Cette histoire de marchands d'oublies par exemple, je ne sais pas d'où cela sort. Est-ce que vous avez eu une personne que vous avez rencontrée dans la rue ? Est-ce que vous choisissez de façon discrétionnaire ? Est-ce qu'il y a des Commissions sur la biographie qui se réunissent ? Un gros travail a été réalisé par la Fédération des syndicats de quartiers, un ouvrage qui a été réalisé. Donc, c'est aussi une façon – au-delà de la question de l'égalité femmes-hommes – de penser à cela. »*

Monsieur le Maire indique : « *L'ouvrage de la Fédération des syndicats de quartiers concerne les biographies existantes, c'est-à-dire les voies qui ont déjà un nom.* »

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : « *Il y a une expertise. C'est une méthode que je vous propose.* »

Monsieur le Maire ajoute : « *Il n'y a pas d'expertise. Jean GIONO, c'est Jean GIONO. Victor HUGO, c'est Victor HUGO.* »

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : « *L'avenue du Port Aérien, savez-vous pourquoi cela s'appelle l'avenue du Port Aérien ?* »

Monsieur le Maire répond : « *En l'occurrence, ce n'est pas une expertise sur les dénominations futures. On ne va pas s'écharper sur ce genre de choses. Finissons sur les dénominations récentes.* »

Monsieur MARI déclare : « *Pour apaiser la chose, on en a effectivement parlé en Commission. On a parlé de savoir comment se dénomme une place, comment on le choisit, qui participe là-dedans, d'où on avait trouvé ce nom. Donc, c'est un recueil des passeurs de mémoire. C'est un livre qui est sur Pessac, qui parle des anciens métiers de Pessac avec des photos sur la place de Pessac notamment, des marchands d'oublies. On a parlé de toutes les autres concertations qu'il y aurait à venir forcément sur de nouveaux bâtiments à nommer, des rues ou autres. Pour un petit rappel, nous avons lors du dernier mandat nommé la place Paulette MERVAL et Marcel MERKÉS, un équilibre relativement mixte qui était pessacais. Nous avons également nommé l'allée Alice Héliodore Galienne, poétesse pessacaise, le rond-point de la Médaille militaire ou encore Simone VEIL pour la nomination de l'accueil périscolaire. Je suis désolé. Un marchand, une oublie, cela nous permettait d'être équilibrés également dans cet ordre-là pour moi.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Au-delà de l'anecdote, on va privilégier la prochaine fois des noms de femmes. Il n'y a pas de soucis. Je n'ai aucun inconvénient. Je pense effectivement que cela contribue dans l'espace public à marquer tout simplement de l'équilibre qu'il peut y avoir entre hommes et femmes. La prochaine fois, on s'y prend un peu en avance. Vous nous faites vos propositions un peu plus tôt. On va voir comment on peut procéder. Que l'on ait des noms aussi qui soient peut-être un peu plus locaux, je trouve que ce serait quand même dommage de nous limiter à utiliser des noms de célébrités qui n'ont rien à voir avec Pessac. On avait essayé de raisonner avec l'actualité nationale et c'était ainsi que Simone VEIL avait eu... On avait demandé d'ailleurs à sa famille si nous pouvions dénommer Simone VEIL le centre périscolaire, le centre de loisirs. Après, nous avons effectivement cherché dans le patrimoine local quelles étaient les dames qui pouvaient avoir une répercussion pessacaise, un souvenir pessacais. Peut-être que l'on n'y arrivera pas tout le temps, mais on va essayer de continuer dans cette direction-là. C'est vrai que ce serait mieux que des noms qui sont extrêmement passe-partout. J'ai un regret – c'est au début du mandat précédent – d'avoir accepté les noms de plantes. C'est quelque chose qui avait été proposé. Je trouve cela complètement nul maintenant à la réflexion, mais cela a été fait sous mon mandat. En plus, je ne peux pas en vouloir à qui que ce soit. Je trouve que ce n'est pas terrible parce que l'on ne s'y retrouve pas entre la ciboulette, la menthe et je ne sais quoi. On ne s'y repère absolument pas. Passons.* »

Madame BOZDAG déclare : « *Juste parce que l'on parle du rapport égalité femmes-hommes, j'ai parlé tout à l'heure d'un livre qui s'appelle la Ville faite par les hommes. Le constat est que l'on donne des noms de femmes dans de petites rues. Me battre pour qu'un nom de femme soit donné sur un parking, je trouve plutôt cela tendancieux. Pour moi, cela n'a aucun intérêt. C'est pour cela que je n'étais pas monté au créneau. Je préfère monter au créneau pour donner le nom d'une femme sur une belle rue, une belle avenue qu'un parking. Il faut que l'on ait de la visibilité.* »

Monsieur le Maire indique : « *Le percement de nouvelles avenues, ce n'est pas évident. Il faudra peut-être que l'on voit. Après, cela se fait. Je ne le souhaite pas particulièrement. C'est de débaptiser, mais je trouve que ce n'est pas une bonne solution. Je serais très heureux. Je vous le dis. J'en profite pour le dire. Je tiens absolument à ce que l'on puisse dénommer un bâtiment, un endroit qui a un beau retentissement du nom de Jacques CHIRAC. J'adorerais que l'on puisse donner un nom Jacques CHIRAC dans la Ville. Je ne sais pas encore à quel bâtiment. Je pense que l'on sera bien nombreux à être d'accord avec cela. On va s'en tenir là. Donc, on va rester à cette proposition initiale qui ne vous a pas convaincue. Je l'ai compris. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, abstention des groupes d'opposition. Qui est pour ? La majorité et les marchands d'oublies retrouveront notre souvenir. Adjugé.* »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de la place située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet : place des Marchands d'oublies.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHOU, RISTIC, TERRET.

aff n° DEL2021_057 : Pacte de Gouvernance Bordeaux Métropole

Monsieur le Maire déclare : « *Un pacte de gouvernance, de quoi s'agit-il ? Ce qui nous est présenté, c'est un recueil des règles de fonctionnement. Je trouve que c'est un peu pauvre, mais c'est un peu une sorte de règlement intérieur développé qui est proposé à l'ensemble des Communes de la Métropole et à la Métropole elle-même puisque c'est censé régir les relations entre les Communes et l'Intercommunalité qui est Bordeaux Métropole. Il se trouve que ce pacte de gouvernance aux termes de la loi doit être adopté dans les neuf mois qui suivent le renouvellement du Conseil métropolitain. Donc, nous sommes dans ce cadre-là. Une fois que l'ensemble des Communes auront délibéré, tout cela fera l'objet d'une délibération en Conseil métropolitain le mois prochain. Dans ce pacte de gouvernance, on trouve – comme je l'ai dit – un certain nombre de principes. Il y a beaucoup de choses qui sont très connues et qui sont exprimées de manière très neutre sur les relations qui doivent lier l'Intercommunalité et les Communes. Sans tout citer : l'équité, la subsidiarité, la proximité, la transparence, tant de choses. Ensuite, on trouve à la fin du pacte des éléments sur le cadre des relations entre la Métropole et les Communes membres avec le pacte financier de Bordeaux Métropole qui est juste énoncé, qui n'est pas développé, avec les zones de politiques publiques, la mise en œuvre d'une mutualisation des services. Ce sont des rappels très pratiques de ce qui peut être effectué. Enfin, on a la dernière partie sur les modalités d'association des citoyens à la gouvernance métropolitaine. Donc, avec des choses qui ne m'ont pas paru d'une intense innovation. En tout cas, je n'ai rien vu qui ne soit pas déjà présent sur Pessac. Je trouve que tout cela est bien, mais il n'y a pas pour moi des choses particulièrement révolutionnaires.*

Si vous me suivez, tout cela ne mériterait pas un excès de dignité ni d'indignité. Il se trouve que dans sa partie centrale, il y a tous les aspects que je qualifie un peu de règlement intérieur sur le fonctionnement et l'articulation des instances au niveau métropolitain.

C'est là que l'on trouve la grande nouveauté que constitue la Conférence des Maires, qui est désormais obligatoire et à laquelle je participe comme tous les Maires de la Métropole, qui n'a pas fait la preuve pour l'instant d'un intérêt phénoménal, un ordre du jour assez pauvre, des débats inexistantes et surtout, des discussions qui ne viennent pas ajouter quoi que ce soit. Elles ne viennent certainement pas influencer ce qui peut être fait au niveau du Bureau métropolitain qui est le vrai véritable organe de décision de la Métropole. Comme il n'y a plus de cogestion, je ne peux plus véritablement vous parler du Bureau métropolitain. Il se trouve qu'il y a quand même une bizarrerie en tout cas dans les calendriers qui nous sont proposés. Le calendrier qui nous est proposé distingue des Bureaux métropolitains, qui retrouvent une périodicité quand même assez fréquente, avec un Bureau métropolitain qui a lieu tous les quinze jours, bimensuel. Bizarrement au moment où l'on accélère la fréquence des Bureaux métropolitains, on ralentit celles des Conseils métropolitains qui vont se réunir simplement tous les deux mois. Depuis que la Métropole existe – cela fait depuis que la CUB existe –, le Conseil avait une périodicité mensuelle. Désormais, une périodicité bimestrielle. On a beaucoup dit – bien sûr, on en a parlé à la Métropole – que c'était quelque chose qui était assez fréquent dans l'ensemble des Métropoles de France, mais ce n'était pas du tout ce qui se faisait au niveau de la Métropole bordelaise. J'y vois au moins deux inconvénients. D'abord, j'y vois là la raréfaction de la parole démocratique. Je trouve que c'est la seule des différentes instances qui soit publique. Les autres ne le sont pas. Elles peuvent être fréquentes, mais si elles ne sont pas publiques, cela n'a pas d'intérêt pour l'édification du citoyen métropolitain. En l'occurrence, on perd cette périodicité. On la raréfie. On la divise par deux. Deuxièmement d'un point de vue extrêmement pratique, les Conseils métropolitains n'ont jamais brillé par la brièveté et singulièrement encore un peu moins depuis le début de cette mandature. Là où l'on avait des Conseils métropolitains qui duraient à l'époque où Alain JUPPÉ ou Patrick BOBET en étaient Présidents sur la matinée et qui débordaient parfois sur le tout début d'après-midi, mais c'était rarissime... En général, on ne faisait pas de pause pour manger pour résiéger. Tout le monde était concentré. On savait que l'on quatre heures ou quatre heures et demie de réunion au maximum. Ensuite, on pouvait vaquer à d'autres occupations. Ce qui permettait également – je pense – de pouvoir continuer l'administration générale de ce que l'on avait à faire en tant qu'élu sur d'autres aspects, y compris d'ailleurs des aspects métropolitains. Depuis le début de la mandature, les Conseils qui avaient lieu tous les mois se faisaient sur la journée complète et se terminaient parfois jusqu'à 19 heures ou 19 heures 30. Là, on va les faire tous les deux mois. D'ailleurs, on a appris que le prochain Conseil ne commencera pas le vendredi matin, mais le jeudi après-midi. Donc, il va durer déjà un jour et demi. On raréfie une parole métropolitaine. Par contre, on l'étale sur la concentration. Je ne comprends pas du tout la logique. Je pense qu'au niveau du fonctionnement des services, cela ne va pas simplifier. Cela ne va pas fluidifier l'administration métropolitaine. En tout cas, cela va raréfier la prise de parole démocratique, les comptes-rendus que des journaux peuvent en faire et du coup, les débats qui peuvent se nourrir et qui ont tout à fait qualité à se renouveler tous les mois. Si c'est tous les deux mois, s'il y a trois sujets importants, on parlera sans doute que d'un ou deux, mais sans doute pas des trois alors que si l'on avait ces sujets répartis sur deux séances, on peut imaginer qu'ils seraient tous abordés et tous portés à l'appréciation du public ou du moins, du lectorat de notre quotidien régional. Donc je trouve que démocratiquement parlant, c'est un appauvrissement. Je le regrette profondément. Cela ne change rien sur le temps que l'on y passera. Simplement, on va le concentrer tous les deux mois au lieu de le faire une fois par mois.

Sur la Conférence des Maires, je vous l'ai dit. L'autre chose qui est quand même un peu ennuyeuse, c'est qu'entre les grands principes qui n'apportent rien à notre pratique et ce règlement intérieur – je le qualifie ainsi –, on n'a pas d'avancées. On a plutôt des reculs et surtout, on n'a aucun contenu. Le pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole malheureusement ne s'appuie absolument pas sur un projet de mandature qui lui serait annexé ou qui serait un appui de ce pacte de gouvernance. Il est extrêmement difficile de se positionner simplement sur un aspect organique et pas du tout sur un aspect de contenu. C'est pourtant ce qui nous est proposé.

Je propose à notre assemblée d'émettre un avis défavorable à ce pacte de gouvernance pour au moins deux raisons, la suppression d'un Conseil de Métropole sur deux et deuxièmement, le fait que nulle part, et je pense qu'autant quand il y avait la cogestion, on pouvait s'en passer, autant quand il n'y a pas la cogestion, il est difficile de se passer de l'énoncé de ce principe. C'est-à-dire la prééminence sur les sujets essentiels de l'administration communale, en tout cas de la décision communale sur la décision métropolitaine. Je ne fais pas partie en tout cas de ceux qui considèrent que la Métropole doit imposer toutes ses vues à la Ville même s'il y a des sujets – on l'a vu avec le logement tout à l'heure – sur lesquels il serait intéressant quand même qu'il y ait une meilleure coordination. Là, on peut clairement s'en affranchir. Je trouve cela tout à fait triste et dommage. D'ailleurs, c'est aussi en réaction à certaines prises de position que certains d'entre vous ont pu avoir en Conseil de Métropole en appelant la majorité métropolitaine à prendre des avis différents de ceux de la Commune de Pessac – auxquels il n'a pas été fait droit, mais ils ont en tout cas été exprimés – que je pense qu'il serait dangereux pour nous de voter ce pacte de gouvernance. Voilà ce que je voulais vous dire et vous présenter. Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** : *« Juste pour ajouter une précision, lorsque la décision a été prise de faire en sorte que le Conseil de Bordeaux Métropole n'aura lieu qu'une fois tous les deux mois, il nous a été opposé le fait que les services de Bordeaux Métropole avaient une charge de travail conséquente et que de ce fait pour leur laisser le temps de préparer les dossiers des délibérations, il fallait que le Conseil Bordeaux Métropole passe à une fois tous les deux mois. Sauf qu'au dernier Conseil de Bordeaux Métropole ou l'avant-dernier de mémoire, il nous a été présenté une délibération où l'on recrutait huit postes au niveau du cabinet qui venaient en assistance et en soutien aux vice-présidents élus de Bordeaux Métropole, chose qui n'avait jamais été vue puisque les anciens vice-présidents travaillaient avec les services et n'ont jamais eu besoin d'un cabinet que nous avons appelé un cabinet bis. »*

Madame CURVALE déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, ce pacte de gouvernance correspond à mettre en œuvre le principe d'une gouvernance équilibrée. Vous l'avez rappelé. C'est vraiment définir les principes et les règles de fonctionnement avec les différentes instances que l'on a déjà passées en revue, le Conseil, le Bureau, la Conférence des Maires qui se met en place dans le cadre nouveau de la Métropole avec une majorité composée de trois groupes, un nouveau fonctionnement différent de la cogestion précédente. Il y a les Commissions. Il y a aussi des comités de pilotage, différents groupes de travail, etc. Depuis le temps que la Métropole existe sous différentes dénominations, on peut quand même aussi prendre acte qu'il y a eu des évolutions très importantes du périmètre de ses compétences et certainement des volumes et des complexités de dossiers à traiter. On a parlé un peu plus tôt dans la séance du degré fort de mutualisation également qui existe sur certaines compétences. Ce qui est proposé dans ce pacte de gouvernance – tous les groupes politiques ont pu participer aux réunions –, il y a eu de mémoire au moins quatre réunions si ce n'est pas cinq. Au moins quatre en tout cas, dont une réunion d'ailleurs avec le Conseil de développement durable puisque ce pacte de gouvernance, loin de raréfier la parole démocratique, veut également la donner aux citoyens et poser un nouveau cadre pour cette place des citoyens à un échelon où souvent, on n'est pas dans la proximité immédiate de la Commune, donc pas forcément dans une grande visibilité par rapport aux citoyens. Le document a rappelé un certain nombre de principes : subsidiarité, équité proximité, transparence. Je me demande si je n'en ai pas oublié un premier – excusez-moi – dans la présentation sur la tablette. Je pense peut-être qu'il y en manque un. Sur la subsidiarité en tout cas, il y a bien une manière de tenir compte clairement des Communes. Une concertation est systématiquement organisée avec les Maires sur les actions et les projets qui sont en compétences métropolitaines et concernent le territoire. Lorsque la mise en œuvre des projets métropolitains nécessite une information territorialisée ou la concertation avec les habitants, les Maires sont associés aux modalités de mise en œuvre. Il y avait la volonté du Président et des élus de la majorité d'être dans le respect de la*

démocratie et de la légitimité des Maires qui représentent les habitants qui les ont élus. D'où cette instance de la Conférence des Maires qui continue à se réunir une fois par mois, même si nous allons passer à une autre fréquence pour les Conseils de Bordeaux Métropole. Il y a aussi la mise en place d'une réunion des Présidents de groupes qui est préparatoire au Conseil. Tous les groupes politiques n'ont pas fait le choix d'y participer, mais c'est une instance qui a été créée. Surtout peut-être pour les conseillers métropolitains de base – ce qui est d'ailleurs tout à fait mon cas comme celui de Sébastien SAINT-PASTEUR –, ceux qui n'ont pas de délégation de vice-présidence, il y a la volonté de vouloir renforcer le rôle des Commissions qui peuvent continuer à se réunir de manière mensuelle si c'est le souhait des membres de la Commission. Tout dépend effectivement beaucoup des membres des Commissions, des Présidents ou présidentes de Commissions qui ont cette liberté pour pouvoir approfondir les sujets entre deux Conseils. Cela a été rappelé. Il y a des fonctionnements qui existent ailleurs, qui ne sont pas entachés de vouloir limiter une parole démocratique ou d'enlever de la légitimité aux Maires. Nantes Métropole a des Conférences de Maires six fois par an et des Conseils, cinq à six fois par an. Lille Métropole a un Conseil métropolitain quatre à six fois par an. Toulouse Métropole a un Conseil métropolitain quatre à six fois par an. Lyon Métropole, c'est – semble-t-il – au moins une fois par trimestre. Après, on trouve bien sûr quelques Métropoles comme celle de Grenoble qui sont toujours pour le moment sur un rythme mensuel. Quoi qu'il en soit, ce qui est voté dans le cadre d'un règlement intérieur – souvent, vous mettez en avant le pragmatisme et le Président ANZIANI l'a mis aussi en avant –, c'est un fonctionnement qui va permettre de trouver un rythme qui permettra tous les deux mois de trouver un équilibre lors des Conseils métropolitains ou à ce moment-là, il faudra peut-être modifier le règlement intérieur. Il est quand même beaucoup trop tôt pour le dire. Quant au format spécial du prochain Conseil métropolitain, c'est vraiment pour répondre à la demande des groupes politiques. Nous venons de le voir ce soir. Quand il y a des questions budgétaires, c'est extrêmement long. Je pense que l'on ne peut pas tellement reprocher de vouloir anticiper sur cette longueur en proposant un peu plus de temps pour ce prochain Conseil.

Je finis sur un point de détail puisque vous avez évoqué ce point, Madame LOUNICI. La cellule d'appui qui va être créée est créée au niveau du Directeur général des services et pas du cabinet. En tout cas, il y a bien l'idée de vouloir s'appuyer sur la légitimité des Maires élus, la parole équilibrée entre les groupes politiques tout en s'appuyant sur un projet métropolitain fondé sur l'urgence écologique et sociale et en associant également les citoyens. Ce qui est la partie 3 du pacte de gouvernance. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : « Merci, chers collègues. Merci d'avoir apporté ces précisions qui sont utiles, Laure. Je vous concède que je me suis un peu pincé à la fin de votre intervention, Monsieur le Maire, parce que vous nous avez parlé de raréfaction de la parole démocratique après avoir privé l'un de vos conseillers municipaux de sa possibilité de réponse. Ce n'est pas anodin. Je me suis repincé après quand j'ai entendu que vous étiez suspicieux parce qu'en assemblée métropolitaine, il y avait des avis divergents qui s'exprimaient. C'est ce que vous avez évoqué de façon un peu indirecte en rappelant l'épisode – je suppose – de l'ouverture de la concertation sur l'OIM Inno Campus et la question de Saige. Les assemblées sont démocratiques. Elles ont des modes de gouvernance. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui avec un principe essentiel, le principe de subsidiarité. Ce qui permet aujourd'hui d'avoir une majorité métropolitaine qui vous a suivi sur l'ouverture de la concertation sur Inno Campus et le projet de rénovation urbaine de Saige. Les équilibres, le principe que c'est une Intercommunalité est aujourd'hui respecté. Je trouve que rejeter ce pacte de gouvernance au seul motif que l'on aura tous les deux mois peut-être un jour et demi ou deux jours de Conseil plutôt qu'un jour tous les mois est un peu léger. Je pense que vous n'avez pas le fait que vous êtes contre ce pacte de gouvernance parce qu'il a mis fin à la cogestion. Le fait générateur est là. Vous l'avez évoqué. Vous l'avez dit. Admettons. Donc, tant mieux. Le fait principal n'est pas le document tant que tel et les façons d'agir qui sont remises en question.

Cela a été évoqué par notre collègue, Madame LOUNICI qui va reprendre la parole après. Il

y a des sujets sur le logement par exemple où – le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'évoque – l'intérêt métropolitain doit être aussi par certains aspects pris en considération et peut-être prédominant. Je vous avoue que votre intervention de grand défenseur de la démocratie après la fin de ce Conseil m'a un peu surpris. »

Monsieur le Maire déclare : *« Ce qui me surprend toujours, c'est l'aplomb avec lequel vous me faites passer pour un tyran et vous, une victime. »*

Madame LOUNICI déclare : *« Pour revenir à la cogestion, on nous avait également dit que la démocratie était présente, que ce n'est pas parce que la cogestion n'était plus de mise que nous allions être muselés et que l'essentiel de ce travail allait être fait en commissions où les Commissions allaient prendre toute leur dimension. Je parle de la Commission où je siége, la Commission finances. Sauf que ce n'est pas le cas. En Commission finances, nous avons énormément de difficultés à faire remonter nos propositions, voire notre opposition ou nos préconisations. De ce fait, je trouve que ce pacte de gouvernance également pour ce type de promesses qui ne sont pas tenues. Les Commissions ne sont que des chambres d'enregistrement où nous pouvons toujours parler, mais où l'on ne tient pas compte de ce que nous disons. Encore une fois, la parole du Président qui disait que c'était une véritable instance démocratique et que tout le travail allait se faire en commissions, ce n'est pas le cas. »*

Monsieur RAUTUREAU déclare : *« Juste pour aller dans l'autre sens, ce que je viens d'entendre m'étonne un peu parfois. Les Commissions métropolitaines qui préparent les Conseils de Bordeaux Métropole avaient lieu habituellement jusqu'à présent tous les mois avant les Conseils de Métropole. Les Conseils passant tous les deux mois, la question a été posée. Les Commissions vont-elles rester tous les mois ou vont-elles passer tous les deux mois ? La réponse qui a été faite est : « Oui. Elles resteront tous les mois puisque le volume des affaires nécessiterait qu'il en soit ainsi. » Alors, j'aimerais comprendre pourquoi le volume des affaires nécessiterait d'avoir une Commission mensuelle, mais un Conseil de Métropole tous les deux mois, si ce n'est – comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire – la raréfaction des instances publiques de Bordeaux Métropole. Donc, la parole démocratique. Franchement, ce n'est vraiment pas ce que j'appelle le respect de la démocratie. »*

Monsieur le Maire indique : *« Merci. C'est clair. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vais faire quelques éléments de réponse à un certain nombre de remarques. Beaucoup a été dit. Tout d'abord, Madame CURVALE, vous dites que les huit personnes qui ont été recrutées pour travailler auprès des Vice-Présidents ont été recrutées auprès du Directeur général des services. Heureusement, c'est la légalité externe. C'est l'apparence de la légalité parce que le cabinet est déjà complet. Donc, il n'était pas possible de recruter de nouveaux membres de cabinet, sauf à se mettre dans l'illégalité la plus complète. On va dire qu'effectivement, ce ne sont pas des membres de cabinet. Dans les faits, on a créé des postes qui viennent avoir exactement le rôle que peut avoir un cabinet. C'est ce que nous avons dénoncé et ce qu'a rappelé fort justement Madame LOUNICI tout à l'heure. Madame CURVALE, vous avez dit que les compétences de Bordeaux Métropole avaient évolué dans le temps et s'étaient complétées. Elles se sont complétées très récemment. Les compétences de Bordeaux Métropole sont restées les mêmes jusqu'en 2012 ou 2013. C'est Vincent FELTESSE qui a fait une petite évolution tout à la fin de sa dernière mandature. Ensuite, cela a été des évolutions liées à la mutualisation et après bien sûr, la métropolisation. C'est tout à fait récent. Il est singulier de voir que plus la Métropole a de compétences et moins les Conseils seraient nombreux. C'est là aussi – je laisse à votre appréciation – de la démocratie et les instances publiques que la démocratie réclame.*

Le travail en Commissions enfin, je préside une Commission. Il y a huit Commissions. J'en préside une, Commission identité métropolitaine et identité communale. Pour la dernière Commission, les ordres du jour étaient particulièrement maigres. La date de la dernière Commission a été changée trois fois contre mon avis. D'ailleurs, je ne peux même pas présider cette Commission-là. C'est vrai qu'en termes de fonctionnement démocratique, je trouve que l'on fait mieux. Donc, je m'en suis ému. Le cabinet du Président ANZIANI s'en est ému également apparemment. Je ne vois pas pourquoi quand les choses changent trois fois, je devrais adapter systématiquement mon emploi du temps pour répondre à des demandes qui n'étaient pas celles du Président ni des commissaires, mais apparemment de l'administration avec un grand A et surtout, un grand flou. Enfin, je voudrais terminer là-dessus. Je ne me cache pas, Monsieur SAINT-PASTEUR – derrière le fait que je serais nostalgique ou du moins, que je regretterais la cogestion. C'est justement parce qu'il y a encore quelques réflexes de cogestion que la majorité municipale de Pessac n'est pas martyrisée par la majorité métropolitaine. J'espère qu'il en sera longtemps ainsi. Je pense que l'esprit d'Alain ANZIANI penche plutôt dans cette direction-là, mais qu'en sera-t-il demain ? On a vu qu'Alain JUPPÉ avait cessé d'être Président de la Métropole en cours de mandature. Cela pourrait être le cas aussi d'Alain ANZIANI sans pour autant lui souhaiter du malheur. Ce n'est pas du tout mon objet. Je ne sais pas ce qu'il peut arriver avec un autre Président. Je ne sais pas ce qu'il peut arriver avec quelqu'un qui voudrait faire prévaloir la majorité métropolitaine sur toutes les majorités municipales. C'est la raison pour laquelle, je refuse et je regrette que la cogestion ne soit plus là. Ce pacte de gouvernance est acté. On ne va pas le faire avec mon accord. Que cela me soit imposé, je ne peux pas l'empêcher. Très bien. Que j'y apporte en plus mon concours, c'est peut-être m'en demander un peu trop. Je voudrais simplement terminer par une chose, je vois quand même les relations, Madame CURVALE et Monsieur SAINT-PASTEUR, que vous avez, le jeu de rôle que vous pouvez avoir au sein de l'assemblée municipale et celui que vous adoptez au sein de l'assemblée métropolitaine. Pour le résumer avec simplement deux phrases, je dirais que quand vous êtes minoritaires, l'équilibre serait à la cogestion. Je trouve que ce n'est pas équilibré, mais vous trouvez sans doute que les choses seraient équilibrées dans ce pacte. Quand vous êtes majoritaires par contre, l'équilibre – ainsi que ce pacte de gouvernance le montre – serait à la confiscation. Je pense qu'il faut être cohérent et il faut réclamer les mêmes choses d'un côté et de l'autre. Je ne réclame pas absolument à cor et à cri, matin, midi et soir, la cogestion. Je reconnais que je suis maintenant non plus minoritaire, mais dans l'opposition comme vous êtes dans l'opposition au niveau de la Ville de Pessac. Je pense qu'il est singulier de réclamer le bénéfice d'un certain nombre de procédures au sein du fonctionnement municipal, bénéfice que vous nous refusez au sein du fonctionnement métropolitain. C'est tout ce que je voulais dire. Pour cette raison-là – s'il en fallait trouver simplement une –, je propose que nous refusions ce pacte de gouvernance. Je mets aux voix. Qui est contre le pacte de gouvernance ? C'est ce que je propose. Donc, la majorité municipale. Très bien. Qui s'abstient ? Qui est pour ce pacte de gouvernance ? Très bien. Donc, nous avons refusé le pacte de gouvernance municipalement. Très bien. C'est rare que l'on soit contre et vous, pour. On est pour la délibération telle qu'elle est présentée, cela dit. On peut le tourner comme cela aussi. »

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de pacte de gouvernance adressé par le Président de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHOU, RISTIC, TERRET votent contre.

aff n° DEL2021_058 : Réalisation de la 24^{ème} édition des Vibrations Urbaines

Monsieur SZTARK déclare : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, je voulais la faire en slamant, mais il est beaucoup trop tard.* »

Je vais faire le plus dynamique possible et rapide. Juste pour vous rappeler qu'après 23 éditions, Les Vibrations Urbaines restent un événement majeur de la Ville de Pessac qui est reconnu nationalement comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivités pour la jeunesse. La Ville de Pessac a souhaité renforcer encore plus cet événement et continuer son développement tout en gardant cette dimension pluridisciplinaire. Juste pour rappel, vous voyez l'évolution au cours des six dernières années sur ces diapositives, avec en 2017 un changement important qui était lié entre autres aux travaux sur la salle de Bellegrave, avec un festival qui a été raccourci sur six jours et éclaté sur plusieurs sites entre Bellegrave et Rocquencourt notamment. Vous voyez le nombre de participants autour de 15 000 qui stagne à ces dernières éditions. Donc, on a l'ambition de renforcer cette attractivité. Pour cela, trois objectifs. Le premier a été de changer les dates du festival qui va devenir un festival d'été, un festival estival. Pour cette année, ce serait du 6 au 11 juillet. Deuxièmement, c'est un changement de lieu puisque l'on a la possibilité aujourd'hui de revenir complètement sur Bellegrave et de profiter de l'ensemble des installations de Bellegrave que ce soit la salle de sports ou la salle de spectacles de Bellegrave. Troisièmement, Pessac labellisé Terre de Jeux et les élus ont également pour intention d'amplifier ce label Terre de Jeux. On renforcera la programmation sportive, notamment BMX, skate-board et le breakdance pour 2024 qui sont devenus des disciplines olympiques. Dernière diapositive qui serait un plan d'ensemble de ce que pourraient être les VU. Vous avez la salle de sport, le skate parc actuel qui pourrait également servir, la salle de Bellegrave et les terrains de basket également qui pourraient être associés à cet ensemble. Nous avons également un changement de coordination et je remercie Estelle GUIDET qui prend la coordination de ce festival, qui travaille dans le service Jeunesse sous la direction de Boris GARINEAU. Bien sûr, le déroulement et la préparation seront suspendus aux décisions gouvernementales concernant la crise sanitaire. Nous verrons ce qu'il en est. Nous vous proposons d'approuver la réalisation de cette 24^{ème} édition, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de l'édition et à solliciter partenariats, aides et subventions auprès de différents partenaires institutionnels et privés pour la mise en œuvre de cette édition des VU. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, dès sa première édition en 1997, le Festival des Vibrations Urbaines a centré sa programmation autour des cultures urbaines en mettant à l'honneur les artistes du street art. À partir de 2017, les Vibrations Urbaines se sont déroulées également sur le campus permettant ainsi de toucher un large public, notamment les étudiants. Or, la prochaine édition déroge à cette ouverture sur le campus pour se focaliser uniquement sur le site de Bellegrave. Elle bouscule également le calendrier de la programmation qui jusqu'à présent était entre octobre et novembre. Les Vibrations Urbaines de 2021 auront lieu du 6 au 11 juillet 2021 pendant les vacances. La décentralisation des événements avait pour mérite de rapprocher les cultures des quartiers. Alors, pourquoi avoir concentré la manifestation sur Bellegrave et avoir changé la date ? Nous supposons que ce changement vise à focaliser l'attention uniquement sur le label Pessac Terre de Jeux. Nous sommes d'accord avec vous. Pessac doit faire valoir tous ses atouts, mais Pessac est aussi une terre des universités avec des formations artistiques et culturelles qui pourraient être partenaires des Vibrations Urbaines. Pourquoi avoir ignoré cet atout ? Comptez-vous dans les prochaines programmations prendre en compte la dimension universitaire de Pessac ? Merci pour votre réponse. »*

Monsieur SZTARK dit : « *Merci pour vos remarques. Sachez que j'étais particulièrement attaché à la dimension universitaire et j'ai soutenu en 2017 le déplacement de Bellegrave sur Rocquencourt avec des difficultés même si l'on a travaillé vraiment main dans la main avec l'équipe universitaire, mais des difficultés notamment de dates du fait des contraintes de l'utilisation des installations sportives de Rocquencourt qui posait un certain nombre de problèmes et au final malheureusement, assez peu d'étudiants – ce que l'on regrette – parce qu'un certain nombre d'étudiants était en vacances à ce moment-là certainement.*

Au final, le taux de participation au cours des dernières années n'a fait que décroître. Aujourd'hui, on a la possibilité sur Bellegrave d'avoir cette nouvelle installation avec un certain nombre d'avantages – je n'ai pas le temps de détailler – et même des avantages financiers puisque le coût des installations à Rocquencourt était élevé alors que là, on utiliserait la salle de sport de Bellegrave qui dispose déjà de gradins. Ce qui amènera une diminution du coût. L'idée était vraiment de changer la programmation. Quand on fait un benchmarking en France, les VU étaient le dernier festival en fin d'année. Il n'y en avait pas après. On s'aperçoit que la majorité aujourd'hui se concentre plutôt sur l'été. On est le 6 juillet. C'est le premier jour des vacances. C'est la toute première semaine en ouverture. Les jeunes ne sont pas encore partis en vacances. Donc, on fait ce pari de changement de programmation. On aura des liens avec le campus. Vous parliez du street art. On est très attaché au street art. Vous avez vu que cette année, on n'a malheureusement pu faire qu'une édition spéciale street art. On continuera bien sûr à développer cet aspect que l'on peut faire – comme on a eu déjà fait – conjointement avec des manifestations, des expositions sur le campus. On a utilisé la Maison des arts. On a utilisé Sciences Po et l'on continuera à le faire. »

Monsieur le Maire déclare : *« Je pense que si quelqu'un est bien sensible à la dimension universitaire des VU, c'est bien François. Je rappelle pour ceux qui l'ignoraient qu'il est professeur d'université et qu'il a eu des responsabilités éminentes au sein de l'Université de Bordeaux et qu'il porte la délégation vie universitaire, vie étudiante à laquelle est rattachée désormais la jeunesse pour justement l'organisation des VU. Donc, ce n'est certainement pas pour s'éloigner des universitaires. Le fait de s'en rapprocher physiquement sur la période qui nous était rendue possible, notamment par la disponibilité des installations sportives, il se trouve que c'étaient systématiquement les vacances universitaires. De ce fait, on n'avait pas d'étudiants. Cela ne servait pas à grand-chose que l'on se rapproche de l'université. Les étudiants nous fuyaient à ce moment-là. D'où la faible fréquentation. Je crois que tout à l'heure l'un d'entre vous – c'est vous, Madame CURVALE – avait dit : « On fait un truc et on verra bien si ça marche. » On va voir. On va voir là aussi si ça marche. On verra bien. Ce n'est pas gravé pour l'éternité. En tout cas, on pense qu'il y a de bonnes raisons de penser que cela marchera mieux. On peut se tromper. On verra. Après, j'espère surtout que la Covid nous laissera tranquilles aux dates qui ont été prévues. Sinon, l'évaluation sera un peu compliquée à mener. »*

Madame BRIDIER dit : *« Juste une petite précision, j'ai cru comprendre que la personne qui était en charge de ce dossier au niveau du service Jeunesse avait changé. On a eu pendant de nombreuses années Monsieur Frédéric ARNAUD. Là, j'ai cru comprendre que c'était une équipe féminine. »*

Monsieur SZTARK répond : *« Tout à fait, Madame BRIDIER. Même si Monsieur ARNAUD restera notamment sur la partie street art, mais c'est une jeune femme qui prend la coordination générale des VU avec un regard nouveau et dans cette ambition de changer. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour. Je vous en remercie. »*

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 24^{ème} édition du festival Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_059 : Délégations de Service Public – Rapports annuels des délégataires

Monsieur le Maire déclare : *« Vu que l'on se rapproche de minuit, j'ai accepté la proposition de Madame l'Adjointe aux finances qui disait d'aller droit au but, droit aux synthèses parce que vous avez préparé plusieurs pages. C'est très bien, mais on peut se contenter des synthèses et l'on va laisser les questions se déployer parce que pour quelqu'un qui n'est absolument pas démocrate comme moi, on va quand même entamer bientôt notre septième heure de Conseil Municipal. Je le mets simplement comme cela. Je le pose là pour que vous puissiez mesurer la portée de la démocratie locale. »*

Madame GRONDIN déclare : *« C'est dommage parce que je suis en pleine forme. Je pourrais vous en parler pendant une heure. Je vais éviter. Il s'agit donc la présentation d'un rapport annuel d'activité de nos trois délégataires et également la régie municipale des transports. Concernant la régie municipale des transports – comme vous le savez –, cela concernait exclusivement la gestion des prestations commandées aux transporteurs privés pour les sorties scolaires, centres de loisirs et sorties associatives. C'est assez stable. Ce sont 5 198 transactions annuelles pour un total de 498 600 euros pour l'exercice 2019. Il est à noter que lors du Conseil Municipal en juillet, il a été décidé de clôturer ce budget annexe. Normalement, c'est la dernière fois qu'on vous le présente. Après, il sera intégré au budget global de la Ville. Concernant la société Ansamble pour la gestion de la restauration collective sur l'exercice 2018-2019, je vais aller directement à la synthèse pour vous dire que l'exercice présente un chiffre d'affaires en progression de 5,76 % avec une augmentation du nombre de repas et de goûters servis aux scolaires, centres de loisirs et les seniors. On avait observé une baisse sur la restauration du restaurant administratif. Seuls les repas aux adultes sont en diminution. Le délégataire respecte le cahier des charges et va même au-delà pour certains critères comme le coût carbone puisque l'on observe une baisse de 30 % contre 20 % contractuellement. Il est à noter également la satisfaction exprimée des usagers avec une note moyenne de 3,7 sur 4 pour la qualité des repas servis. Juste de vous dire que la participation de la Ville après déduction des redevances perçues – il y a une redevance d'occupation des locaux et une redevance sur les repas extérieurs – s'élève pour l'exercice 2018-2019 à 1 042 940 euros. Je n'ai pas fini. J'enchaîne sur le stade nautique de Pessac pour l'exercice 2019. En synthèse, nous arrivons à un bilan comptable positif et en évolution de par les nouvelles offres de services développées par le délégataire. Si vous avez lu les rapports, il y a beaucoup d'activités nouvelles qui ont été proposées. On observe une légère baisse de la fréquentation, principalement la fréquentation estivale qui s'explique par une météo capricieuse, les exigences du contrat de DSP sont globalement respectées. À noter également les améliorations énergétiques concernant la gestion de l'eau. Le montant de la participation publique de la Ville est de 1 167 942 euros. Je passe maintenant au centre équestre de Pessac-Romainville. En synthèse, nous avons également un bilan comptable positif et en évolution avec les animations et investissements réalisés par le délégataire. Pour rappel sur ce délégataire, la participation de la Ville est de 54 935 euros. Ce qui représente 12 % des recettes. On observe également une augmentation des adhésions puisque l'on passe de 468 adhésions contre 405 la saison précédente. Nous sommes sur l'exercice 2019. Les exigences du contrat de DSP sont respectées, voire dépassées pour l'accueil notamment de groupes de loisirs sur le centre équestre. Pour rappel, entre les enfants issus du scolaire, des écoles et des centres de loisirs, ce sont plus de 5 000 enfants pessacais qui ont pu découvrir cette activité sur cet exercice. Donc, il vous est proposé de prendre acte des rapports annuels de délégations, ainsi que du rapport d'activités 2019 de la régie municipale des transports. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui déclare : « *Il y aura aussi Monsieur RISTIC puisque je me permets d'intervenir sur le centre équestre et sur la piscine et mon collègue interviendra sur la restauration scolaire. Monsieur le Maire, chers collègues, l'analyse des entrées de piscine pour les créneaux libres sur l'année 2019 montre encore un écart conséquent entre l'accès des Pessacais et l'accès des non-Pessacais. En effet, la part des non-Pessacais représente au total 60 % des entrées contre 40 % pour les Pessacais. Ce ratio est malgré tout en amélioration, mais l'écart reste conséquent. Cet écart important et le fait que le stade nautique reste un équipement attractif notamment en période estivale pourraient être le levier pour réguler les tarifs en augmentant les tarifs des non-Pessacais et en diminuant ceux des Pessacais pour leur en faciliter l'accès. Au cours l'année 2019, on peut noter un effort à ce sujet puisque l'écart entre Pessacais et non Pessacais suivant les différents tarifs a augmenté en moyenne de 10 centimes. L'écart a augmenté entre Pessacais et non Pessacais de 10 centimes, mais les tarifs ont augmenté malgré tout pour tout le monde. En période estivale par exemple, l'écart n'est que de 1,80 euro pour les adultes et 80 centimes pour les enfants. Un autre point soulevé est l'absence de tarifs sociaux. Madame CURVALE vous avait déjà interrogé à ce sujet lors de la même délibération l'an dernier. On note des tarifs réduits pour les étudiants et pour les personnes en situation de handicap, mais il n'y a aucun tarif social. Malgré les tarifs pessacais, le coût d'accès pour une famille en difficulté reste élevé. À titre d'exemple, un pass famille de deux adultes et deux enfants en période estivale est d'environ 18 euros. Pour les familles en difficultés financières qui ne peuvent pas se payer des vacances pendant l'été, l'accès au stade nautique devrait être largement facilité. Si 18 euros peut paraître dérisoire pour nombre d'entre nous au sein de cette assemblée, cela ne l'est pas pour les familles en difficulté pour lesquelles la piscine devrait être un loisir largement accessible durant cette période. Aussi, Monsieur le Maire, est-il possible d'envisager une réflexion et discussion avec le délégataire sur ces deux points, une diminution des tarifs pour les Pessacais contre une augmentation pour les non-Pessacais et création de tarifs sociaux ? D'autre part, toujours concernant la piscine, ce qui est frappant – ce qui m'a frappé en tout cas –, c'est la quantité de dispositifs publicitaires et promotionnels qui sont mis en avant pour la partie espace forme. L'enjeu d'une DSP est bien entendu d'assurer une certaine rentabilité, mais l'affichage en effet est plus qu'étonnant. Il s'apparente à des structures totalement privées avec une politique publicitaire très libérale. Les offres sont multiples et difficiles de s'y retrouver. Certaines affiches m'interrogent fortement, offre minceur été, offre aux bonnes résolutions, offres de rentrée et même black friday. Ce type de campagnes a-t-il vraiment sa place au sein d'une DSP ?*

Concernant le centre équestre qui est actuellement sous le feu des projecteurs – nous en reparlerons tout à l'heure –, je vous avais déjà interrogé à propos de la tarification lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2020. Comme pour la piscine, il n'y a pas de tarifs sociaux. Ce qui interroge fortement du fait du caractère sélectif de cette activité. Pourtant, au même titre que l'accès aux écoles de musique pour lesquelles il y a des aides spécifiques sur critères sociaux, la même démarche pourrait être faite pour les centres équestres de manière à pérenniser les essais possibles dans les écoles et les centres de loisirs pour des enfants qui voudraient s'engager. On a dépensé 390 000 euros hors taxes d'investissement pour une carrière équestre, autant que cela profite au plus grand nombre et pas seulement aux plus aisés. Concernant les tarifs du centre équestre et contrairement à la piscine, toujours pas non plus de tarifs pessacais et non pessacais. Or, certains centres équestres ont cette politique appuyée par la Ville. C'est notamment le cas à Blanquefort qui est aussi une DSP. Il est urgent d'agir à ce sujet, car selon le rapport du délégataire, le ratio d'adhérents habitant dans la Commune et hors de la Commune est en chute. En 2018, 221 Pessacais et pour 405 adhérents, soit 55 % des adhérents pessacais. En 2019, 236 Pessacais pour 468 adhérents, soit 50 % de Pessacais. On a donc un ratio en nombre de Pessacais qui est en train de chuter. Le 21 juillet – sauf erreur de ma part –, vous m'aviez répondu qu'il fallait éventuellement discuter de cela avec le délégataire afin qu'il ne soit pas pénalisé dans son modèle économique.

Des discussions de ce type ont-elles été initiées ? Au regard de l'investissement prochain que vous allez valider, pour lequel à notre grand regret et au grand regret de nombre d'habitants – je pense que vous ne souhaitez pas a priori revenir dessus et en discuter –, il est urgent de poser a minima la question de la tarification et des aides sociales afin que nos équipements puissent profiter au maximum de Pessacais, notamment aux plus défavorisés. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur RISTIC dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues, les titulaires des contrats de délégation de service public doivent chaque année transmettre à la Collectivité un compte-rendu technique et financier de leur dernier exercice. Ce n'est pas qu'un moment de restitution de la part des délégataires sur la manière dont ils exercent la mission que la Ville leur a confiée. C'est aussi un temps fort pour la municipalité. C'est un moment pour s'interroger sur la qualité de cette gestion déléguée, sur ses forces et sur ses faiblesses. C'est d'autant plus important quand la Ville délègue des services publics essentiels comme la restauration collective, le centre nautique ou le centre équestre. Or – je crains de ne pas être le premier à avoir fait cette remarque –, si les délégataires et notamment ceux la restauration scolaire ou du centre nautique transmettent des documents étoffés, il n'en va pas de même du rapport rédigé. Ce rapport se contente de mettre en exergue quelques données chiffrées sans esquisser une analyse qualitative de la gestion du délégataire, sans apporter le moindre élément sur les dispositifs de suivi et de contrôle du délégataire qui ont dû être mis en place par les services et sur le résultat de ces suivis. C'est regrettable, mais ces informations auraient pu être très utiles aux Pessacais.*

Concernant plus directement la délégation du service public de la restauration scolaire pour le dernier exercice connu, celui 2018-2019, nous constatons une légère baisse du nombre de repas produits. La production en direction du cœur de cible, les écoles et centres de loisirs, est en croissance. Par contre, le nombre de repas confectionnés en direction des agents des services continue sa baisse pour être plus que résiduelle. L'explication donnée l'an passé – à savoir, une application plus rigoureuse des cotisations Urssaf – justifie-t-elle à elle seule une baisse de l'ordre de 650 % ? Ce sont les chiffres que vous avez dans la délégation. »

Monsieur le Maire déclare : *« Vous pouvez baisser de 100 %. C'est-à-dire, c'est retomber à zéro. Vous ne pouvez pas baisser de 650 %. Ce n'est pas possible. C'est négatif dans ces conditions. »*

Monsieur RISTIC indique : *« Le contrat prévoit la possibilité également pour le délégataire de fournir des repas vers des clients extérieurs à la Ville. Pour plus des deux tiers, il s'agit de crèches ou des ESAT. Concernant les autres clients tiers, j'avoue avoir quelques interrogations. J'en ai fait part lors de la réunion de la Commission consultative des services publics qui s'est réunie le 7 décembre. Je dirais que les réponses m'ont laissé sur ma faim. À lire la page 6, un client important pour près de 30 % serait la Ville de Créon avec 21,5 % pour les personnes âgées de cette Ville et 8 % pour les scolaires. Le délégataire a confirmé. À la page suivante, le document apporte déjà une nuance. Il nous indique que 8 % des scolaires ne seraient pas de Créon, mais de notre voisin Cestas. J'aurais aimé avoir vraiment la certitude des lieux de livraison de ces repas extérieurs Cestas ou Créon. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose, ne serait-ce que par rapport à la distance. Vous avez ces éléments pages 6 et 7.*

Concernant ces mêmes repas extérieurs, le délégataire indique en page 31 une ventilation surprenante des coûts. Si la ventilation du coût des matières premières se fait au prorata du nombre de repas, il n'en va pas de même pour une partie des coûts de main-d'œuvre et de certains frais généraux qui sont totalement mis à la charge du périmètre de la DSP. Pourquoi le prorata n'est-il pas appliqué à tous les postes de charges ? Cette méthode de calcul n'obère naturellement pas les comptes du délégataire. Ceux-ci ont été validés par son propre commissaire aux comptes, mais cela impacte nécessairement sur la compensation due par la Ville.

Les dispositifs de suivi de contrôle de la délégation mis en œuvre par la Ville ont-ils permis d'évaluer ce delta ? Lorsque la question lui a été posée en Commission, le délégataire a dit qu'il allait essayer d'éclaircir ce point et essayer de trouver une présentation plus juste pour la Ville. Le tonnage de produits bio repart à la hausse sur le dernier exercice après une baisse sensible sur l'exercice précédent. 28,5 en 2017, 21,7 % en 2018 et désormais, 24 % en 2019. Cela reste au-dessus des objectifs et nous pouvons nous en féliciter. Cela reflète aussi la difficulté d'accès au marché du bio, notamment du bio qualitatif local. La présentation du délégataire sur l'origine locale reste trop floue. Cela lui a été dit en Commission. De même, le rapport ne fait pas apparaître le volume du bio dans les achats de viande par exemple, mais simplement l'origine géographique.

En page 26 du rapport d'information en matière de développement durable, vous indiquez que pour la restauration, 2022 se prépare. Nous en sommes certains. Déjà lors du dernier Conseil Municipal, une élue de votre majorité nous l'avait indiqué. 2022 se prépare, mais comment ? Avec qui ? Régie ou DSP ? Vous indiquez avoir engagé une réflexion sur le futur cahier des charges, mais avant de s'interroger sur un futur cahier des charges qui mette en concurrence de futurs délégataires, ne serait-il pas opportun d'ouvrir tous les champs des possibles, notamment de regarder avec impartialité si le temps du retour en gestion publique n'est pas venu ? Oublions la gestion privée d'une SEM ou d'un délégataire et regardons ensemble avec les usagers et le personnel si le retour en gestion publique en régie n'offrirait pas une meilleure maîtrise. Une gestion publique permet de redonner le pouvoir à la Collectivité. Le mouvement de fond qui s'enclenche n'est pas anodin. Il suffit de regarder vers Bordeaux Métropole, vers Lyon Métropole qui reprennent enfin le contrôle de leur eau. Alors, soyons offensifs au service des Pessacais et reprenons la main sur le service de la restauration scolaire par une gestion publique. Merci. »

Madame CAZAUX déclare : *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, les différents rapports annuels dont nous avons pris connaissance sont très intéressants et nous permettent d'évaluer la situation des DSP. Nous nous interrogeons sur la temporalité de ces rapports annuels en analysant ceux de 2019 début 2021 pour des actions qui se sont déroulées il y a plus d'un an. Pour les entreprises qui clôturent leurs comptes au 31 décembre, le stade nautique, les rapports annuels sont généralement publiés avant la fin mars. Les deux autres entreprises ont clôturé au 31 août 2019. Il y a quasiment un an et demi. Est-il possible d'analyser plus tard dans l'année, en mars ou en avril par exemple, les rapports annuels des entreprises pour l'année N-1 ? Ceci nous permettrait d'être plus réactifs et d'étudier des données à jour. Je vous remercie. »*

Madame GAU dit : *« Je voulais simplement effectivement vous apporter une information concernant les familles en situation de précarité puisqu'au CCAS, nous attribuons des entrées au stade nautique ainsi que des pass enfants auprès de familles qui nous sont orientées notamment par la Maison des solidarités. Il y a quand même une aide financière, sous forme effectivement de pass enfant et d'entrées au stade nautique, qui est proposée. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Ce n'est pas la politique tarifaire. C'est carrément une subvention directement à la personne à travers ce que tu décris qui nous permet justement de pouvoir faciliter une accession sociale à un certain nombre d'activités que nous assurons. »*

Madame GRONDIN déclare : *« Je vais essayer de répondre sur les différents éléments. Effectivement, je vais aussi appuyer ce qui vient d'être dit sur la tarification sociale, ce dont vous parlez beaucoup. On peut aussi accompagner différemment et justement cibler les personnes qui sont réellement dans le besoin pour les inciter et permettre une accessibilité plus large que ce soit au stade nautique ou au centre équestre. Il y a des personnes qui ont les moyens de payer cette entrée. Je vous rappelle que la structure a un coût, que si l'on peut faire aussi gratuitement et tout ouvrir, c'est un coût sur les finances de la Ville. À un moment donné, il faut aussi payer un juste prix du service.*

Ceux qui peuvent le payer effectivement le paieront. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, le stade nautique soit saturé ou qu'il puisse empêcher plus de Pessacais de venir. Sur les publics qui sont plus éloignés et plus en difficulté par contre, d'avoir un accompagnement plus ciblé via également le travail qui est fait aussi avec les centres sociaux et un ensemble d'acteurs associatifs qui peuvent justement bien cibler ce public pessacais et les amener. J'imagine aussi – je suis désolée, je ne suis pas très ancienne non plus sur la Collectivité – qu'il y a également des groupes via les centres de loisirs et services jeunesse qui viennent de façon encadrée aussi au stade nautique. Cela ne se voit pas effectivement peut-être dans les chiffres ou dans la tarification, mais quand ils viennent sur le stade nautique, ils viennent grâce à la Ville et donc, qu'ils ont accès à cet équipement. Sur le centre équestre, il y a des tarifs comme tous les centres équestres qui ne sont pas à 2 euros l'entrée ou l'adhésion à l'année. C'est pour cela que la Ville travaille dans le cadre de cette DSP et a mis en place des critères et des contraintes de service public que l'on paie pour faire venir et faire bénéficier à l'ensemble des enfants Pessacais au niveau de l'école et des centres de loisirs. Certes, ils n'ont peut-être pas l'abonnement à l'année, mais ils ont accès plusieurs fois dans l'année. Chaque année, c'est environ 5 000 enfants pessacais qui peuvent bénéficier d'activités au niveau du centre équestre. Sur les discussions ensuite, ces DSP sont gérées par un contrat. Qui dit changement de contrat, dit également un réajustement de la participation de la Ville. On va effectivement regarder ce qu'il est possible de négocier avec le partenaire puisque derrière tout cela, il y a un équilibre aussi financier. Concernant le stade nautique, on pourrait faire l'entrée pour les non-Pessacais à 50 euros en été. Je ne suis pas certaine que ce soit ce qui amènera plus de Pessacais à la piscine et le délégataire du stade nautique a besoin aussi d'équilibrer son budget. Ce qu'il n'équilibrera pas, ce sera à la Ville de payer. Je ne suis pas sûre que ce calcul soit le meilleur des calculs, sauf s'il y avait vraiment une impossibilité d'accueillir tout le monde dans ce stade nautique. Je ne pense pas que ce soit le cas.

Je prends un peu en désordre. Je suis désolée. Sur le suivi des DSP, il y a un nouveau suivi, qui est mis en place. Jusqu'à présent, il y avait un chargé du suivi des DSP, Monsieur LAFONT, qui est parti à la retraite. Le suivi de l'ensemble des DSP a été réparti au niveau des services avec notamment la mise en place d'un travail plus approfondi et de rencontres plus régulières avec nos délégataires pour justement avoir un suivi plus poussé, plus précis et également d'étoffer. C'est ce qu'on leur a demandé. J'étais en réunion il n'y a pas plus longtemps que trois semaines ou deux semaines avec le stade nautique notamment pour leur demander de travailler avec eux sur la présentation des rapports annuels. Il y a effectivement les chiffres, mais il faut aussi aller sur la qualité du service. Ce sont des choses qui vont – je l'espère – arriver pour la prochaine présentation.

Concernant la restauration scolaire, il y a effectivement une baisse des repas servis aux adultes. Je n'ai pas les explications, mais j'imagine que Monsieur MAGES pourra vous apporter plus d'explications et notamment sur tout ce qui concerne les repas scolaires. Sur la ventilation des coûts, c'est effectivement dans le cadre de la mise en place de ce suivi des DSP que l'on va travailler avec le délégataire pour avoir une meilleure ventilation des coûts concernant ce qui relève du périmètre de notre DSP et ce qui relève ensuite de sa partie. C'est un travail que nous souhaitons mettre en place. Sur le renouvellement de la DSP en 2022, je vous rassure sur le travail qui est enclenché aujourd'hui. On travaille certes sur le cahier des charges, mais il a bien évidemment été demandé une étude sur une reprise en régie, continuer en DSP, de passer par un marché. Tout cela est bien entendu étudié. Il sera présenté au moment voulu.

Concernant la présentation des rapports annuels présentés plus tôt, c'est assez compliqué. Vous avez vu. Il y en a qui sont sur l'exercice. Il y en a qui sont sur des saisons. Forcément quand on est sur une saison « scolaire », cela retarde d'autant plus la présentation du rapport et il y a des règles en termes de délais que l'on doit laisser au délégataire pour présenter ses comptes, finaliser son rapport. Généralement, c'est à peu près six mois après la clôture des comptes. Forcément, on essaie d'avoir l'ensemble des rapports. Sinon, il faudrait faire une CCSP pour chaque rapport. On va essayer de faire au mieux pour essayer d'avoir ce délai qui est effectivement un peu long. Sur les autres précisions ensuite, peut-être plus en termes d'activités, je laisserai mes collègues vous faire un retour. »

Monsieur MAGES indique : « Je vais répondre un peu sur les contrôles de la DSP. Il existe des audits qui sont faits par une agence extérieure. Il y a des Commissions de restauration qui sont faites mensuellement, des Commissions également des menus avec une diététicienne d'Ansamble et de la Ville qui travaille sur les menus. Concernant les repas extérieurs, ils ont été repris suite à la SEM Agir lors de la DSP qui était la Calandreta, le Foyer des Âges de Pessac et la Mairie de Cestas qui était l'école de Toctoucau à ce moment-là. C'est pour cela que l'on parle de Cestas dans la délégation et dans les repas extérieurs. Après, sont venus en avril 2013 des contrats crèches avec montée en puissance des seniors, Talence, Podensac et Gujan-Mestras. Ce sont les crèches associatives dès 2013. On passe déjà à des volumes de près de 260 000 repas extérieurs à ce moment-là. Début 2014, sont arrivés également des contrats signés avec l'ESAT – tel que vous le disiez – de Gujan-Mestras, la Communauté de Communes de Podensac et de Sud Gironde, Créon bien évidemment et quelques crèches supplémentaires nous amenant en début 2014 à 350 000 repas extérieurs. Actuellement, nous sommes à 408 000. Donc, pas une progression massive des repas extérieurs puisque l'on a vu que cela pouvait être au détriment de la production pessacaise et l'on a toujours refusé de signer des contrats extérieurs même si cela avait un rapport pour la Collectivité, cela ne pouvait pas se faire au détriment des Pessacais. Donc, on a préféré maintenir un taux à peu près autour de 400 000 repas extérieurs. »

Monsieur TERRET dit : « Je vous remercie pour les réponses apportées. Juste quelques éléments de réflexion, merci pour l'information par rapport aux tickets qui sont donnés par rapport au CCAS. Toutefois, ce n'est pas tout à fait la même chose. S'il y a bien une volonté d'aider les personnes les plus en difficulté, on sait bien que toutes les personnes ne sont pas identifiées par le CCAS. Deuxième chose, un tarif social permet aussi de donner une liberté aux familles. On y va un peu quand on veut. On sait que l'on a ce tarif-là, que l'on a cette aide-là. Quand je parle des familles, ce ne sont pas seulement les enfants. Ce sont les familles dans leur intégralité. Il y a beaucoup de choses qui sont faites pour les enfants – tant mieux – via les écoles, les centres de loisirs, mais cet accès favorisé doit être pour toute la famille, que l'on soit enfant ou adulte. Deuxième point sur l'équitation, je sais bien que c'est compliqué via le délégataire qui a son modèle économique. Il n'empêche que sur les écoles de musique, c'est quelque chose qui se fait. Monsieur MARROT m'a envoyé les informations la dernière fois et je l'en remercie. Je pense que l'on a tout à gagner sur des activités qui sont qualifiées des fois d'un peu élitistes à favoriser cette mixité sociale. Les enfants y vont – le centre de Romainville est renommé pour cela – via les écoles, via les centres, mais donner à un enfant l'envie de pratiquer. Après quand il veut s'inscrire derrière, les familles ne peuvent pas l'inscrire. C'est compliqué. C'est dur. C'est le rôle de l'EPS et du sport scolaire au niveau primaire de leur donner envie, de leur donner ce goût de l'effort. Après derrière, il faut pouvoir qu'ils continuent. On a tout intérêt à avoir cette mixité sociale dans ces activités, à avoir des plus défavorisés qui puissent aller pratiquer tous ensemble. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération,
- de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la Régie municipale des Transports annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_060 : Convention relative à l'organisation du dispositif Ticket Sport

Monsieur GRANGE déclare : *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, très rapidement, le dispositif Ticket Sport est un dispositif qui permet aux enfants pessacais qui ont entre 6 et 16 ans de pratiquer des initiations sportives pendant les vacances scolaires. Il s'agit en l'occurrence de renouveler la convention qui lie la Ville, le financeur, l'Office du sport qui coordonne les activités et les associations qui les organisent. »*

Monsieur le Maire dit : *« Je ne sais pas à la demande de qui était le dégroupement. C'était de nous. »*

Monsieur GRANGE répond : *« C'est juste pour la signature de la convention. Elle n'était pas groupée parce que la délibération était arrivée un peu tard. »*

Monsieur le Maire ajoute : *« Très bien. De manière à ce que l'on ne prenne personne de court. Parfait. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la poursuite du dispositif Ticket Sport et les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions orales :

Monsieur Le Maire déclare : *« Deux questions orales, les deux dernières. D'ailleurs, cela me fait penser que la prochaine fois – j'y ai réfléchi pendant ces presque six heures et demie de Conseil Municipal – si l'on doit dépasser une demi-heure, on alternera les questions des deux groupes pour que ce ne soit pas forcément un groupe qui se retrouve avec ses deux questions qui soient repoussées à la fin du Conseil. Le mieux serait que l'on tienne dans une demi-heure quand même. Je le précise. Sept questions, c'était peut-être un peu ambitieux. Il reste deux questions. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui déclare : *« On va reparler d'équidés un peu. Lors du dernier Conseil Municipal en janvier, nous vous avons interrogés sur le projet de carrière du centre équestre de Romainville, plus précisément sur le nombre d'arbres abattus et sur les nuisances liées aux compétitions sur la nouvelle carrière. Monsieur l'Adjoint aux sports nous avait alors répondu que c'était 70 pins maritimes qui avaient été coupés et non pas 20, comme affirmé lors du Conseil Municipal du 20 mai et qu'une réunion avec les riverains allait être organisée le vendredi 29 janvier en présence du Président de l'ASL du Club des Princes II et du syndicat de quartier. Lors de cette réunion qui s'est tenue sans les riverains, vous avez admis un loupé dans la communication puisque les riverains n'ont pas été avertis du projet et l'ont découvert au moment de l'abattage des arbres en décembre. Vos réponses sur les nuisances et les mesures prises pour les limiter n'ont visiblement pas convaincu tout le monde. Plus de pratiquants, plus de compétitions le dimanche, 20 entre mars et novembre. Donc, au moins un dimanche sur deux. Elles amèneront forcément plus de bruit et plus de voitures. Une pétition en ligne a été lancée ainsi qu'une pétition propre au Club des Princes II. »*

À la date où nous avons remis cette question orale, 42 propriétaires sur 71 avaient déjà signé cette pétition. Les copropriétaires devraient être autant à avoir voté contre le passage d'ENEDIS sur deux parcelles du lotissement pour le raccordement électrique lié à la future carrière. En ce qui concerne ce raccordement, notre Conseil Municipal devait aussi voter ce soir une convention de servitude avec ENEDIS concernant une parcelle communale à côté du lotissement. Nous avons interrogé sur la propriété de cette parcelle qui semble bien appartenir à l'ASL du Club des Princes II. La délibération a été retirée de l'ordre du jour. Le projet d'une nouvelle carrière de la taille d'un terrain de foot rencontre donc des difficultés et des oppositions. Faut-il le mener jusqu'au bout ? C'est la Ville qui s'est engagée à financer le projet dont le coût prévisionnel s'élevait en novembre 2019 à 527 000 euros hors taxes. Après déduction des aides attendues, la dépense prévisionnelle pour la Ville s'élèverait à environ 390 000 euros hors taxes. Rappelons qu'en 2019, le nombre de pratiquants pessacais était de 236 sur 468 adhérents. Autre rappel, le centre équestre est géré depuis 2016 par une société privée qui dans le cadre de la délégation de service public remplit des obligations d'accueil de classes scolaires, de centres de loisirs, etc. En résumé, il y a d'un côté un projet dont il faut évaluer l'intérêt pour les Pessacais. Donne-t-il la priorité à l'accès au sport pour tous ou bien favorise-t-il un sport de compétition censé apporter à la Ville plus de rayonnement ? De l'autre, le bien-être des riverains et un meilleur respect environnemental du site. Que choisissez-vous ? Merci. »

Monsieur GRANGE répond : « Monsieur le Conseiller municipal, vous nous interrogez pour la troisième fois, la deuxième pour vous, la troisième au total puisque Madame CURVALE avait posé une question en fin de mandature précédente sur la réalisation de cette nouvelle carrière au centre équestre Romainville. J'espère que cette troisième réponse vous permettra de mieux comprendre le projet. Monsieur le Maire avait indiqué qu'en raison de la crise sanitaire, suite à la question que vous aviez posée, que la réunion ne pourrait pas se tenir en présence de tous les riverains et que seraient invités à cette réunion les représentants du syndicat de quartier d'une part et des deux ASL d'autre part, le Club des Princes et le Club des Princes II. Les riverains présents ont rédigé un compte-rendu de cette réunion et la Ville a de son côté formalisé les engagements dans un courrier. Les deux documents ont été relayés par les ASL et par le comité de quartier. J'ai par ailleurs communiqué les coordonnées aux riverains présents lors de cette rencontre en les informant du fait que je me tenais à leur disposition pour apporter toutes précisions utiles aux riverains. Je le redis ce soir. Nous sommes prêts à rencontrer les riverains qui le souhaitent dans le respect des conditions sanitaires évidemment.

Vous mentionnez deux pétitions. C'est l'occasion pour moi de vous dire que les textes qui accompagnent ces deux pétitions sont mensongers sur un certain nombre de points. Je veux donc ici rétablir la vérité. D'abord, il n'y a pas de tribune de 350 personnes prévue dans le cadre de ce projet. Il n'y a pas de pollution des sols, pas plus que de pollution du lac et des sources du Peugue. Les questions posées sur le volume sonore ou le stationnement ne sont pas restées sans réponse. La sonorisation sera réalisée à l'aide de petites enceintes réparties autour de la carrière d'une portée de 10 mètres environ chacune. Le stationnement se fera dans l'enceinte du centre équestre pour les cavaliers et sur le parking de la plaine des sports pour les accompagnants et les éventuels spectateurs. Ce projet n'a rien de caché. Il est dans notre programme électoral et dans le contrat de délégation de service public signé il y a quatre ans. Enfin – je suis désolé –, il n'y a pas 20 dimanches en été. Je remarque au passage que le sujet de la nouvelle carrière doit être très important pour intéresser des signataires vivant aux Pays-Bas. Notre ambition en matière de rayonnement ne va – je vous rassure – pas jusque-là. Puisque j'en suis à démentir les fake news, j'en profite pour démentir celle que Madame CURVALE a récemment propagée dans notre quotidien régional. La carrière n'accueillera pas que du saut d'obstacles. La carrière n'accueillera pas que des compétitions. La carrière permettra une meilleure pratique de tous ceux qui fréquentent le centre équestre, enfants pessacais compris. Les riverains ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. La majorité des copropriétaires vient d'approuver la signature de la convention avec ENEDIS. Heureusement, le mensonge et la tentative d'instrumentalisation politique en la matière ne paient pas.

Pour ce qui concerne la Ville, la convention sera examinée lors du Conseil Municipal de mars. Le centre équestre de Romainville est aujourd'hui le deuxième de la région Nouvelle-Aquitaine en nombre de licenciés. Nous en sommes fiers et nous comptons demain lui permettre d'accueillir le public dans de meilleures conditions. Votre affirmation selon laquelle il n'y aurait que 236 Pessacais fréquentant le centre équestre est à la fois fautive et risible. Ce sont plus de 1 600 enfants pessacais des écoles qui le fréquentent chaque année – Stéphanie GRONDIN l'a dit tout à l'heure – en plus de ceux qui viennent dans le cadre des centres de loisirs. L'aménagement de cette nouvelle carrière permettra tout à la fois l'accueil de compétitions et une meilleure pratique pour tous les publics qui fréquentent le centre équestre. Si l'on suit votre logique, un aménagement ne doit être fait que pour le plus grand nombre. Ce seul critère ne peut évidemment pas suffire à définir l'intérêt d'un équipement. Je vous en propose rapidement – compte tenu de l'heure – quelques exemples. D'après vous, il ne faudrait donc pas créer des aires de jeux accessibles aux enfants handicapés. Ils ne sont finalement pas très nombreux. D'après vous, il ne faudrait pas rénover les maisons de quartier, car tous les syndicats de quartiers ne comptent pas plus de 250 adhérents pessacais. Il n'aurait pas fallu rénover la place Henri Sellier, car moins de 200 personnes la fréquentent. Il ne faudrait pas faire des travaux de voirie lorsqu'il y a moins de 150 riverains dans la rue. On voit bien que ce seul argument ne tient pas. Enfin, cela démontre une méconnaissance du milieu sportif pessacais. D'après vous, il ne faudrait pas aménager de city stade. Il n'y a pas de licenciés. D'après vous, il n'aurait pas fallu aménager la plaine des sports de Saige. Les scolaires ne sont pas licenciés, les joueurs de basket et les pratiquants de fitness non plus. L'intérêt des Pessacais est de pouvoir demain bénéficier d'un équipement qui permettra tout à la fois une meilleure pratique au quotidien, l'accueil des compétitions et un reboisement du site des anciennes carrières qui – je le rappelle – vont accueillir plus de 1 000 nouveaux arbres. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui déclare : *« Je me permets de répondre. Je vais mettre sur le compte de la fatigue certains exemples que vous avez pris en fin de discours. Je pense que c'est complètement inapproprié. C'est-à-dire que l'on ne peut pas mettre en relation le city stade avec une carrière. Le nombre d'adhérents est aussi corrélé aux gênes que cela occasionne et aux remous que cela fait par rapport au voisinage. C'est un tout à mettre en perspective quand on est sur un projet. Ce n'est pas du tout lié qu'au nombre. C'est un tout. C'est le coût, le nombre et surtout la gêne, les remous que cela pose auprès de nos concitoyens qui nécessitent une discussion approfondie. Vous dites que sur les pétitions, il y a des éléments mensongers. Peut-être, mais je pense que c'est notamment lié du fait de la méthode. On le voit bien sur la réunion. On a eu le compte-rendu de réunion. Il y avait plus de gens de la mairie finalement que d'habitants. Je pense qu'il y a encore des incertitudes et des incompréhensions sur le projet qui sont plus ou moins justifiées peut-être, mais je ne pense pas que dans les pétitions, il y a une volonté d'éléments mensongers. Il y a des inquiétudes qui sont fondées de la part des habitants. Enfin, vous évoquez la signature par rapport à ENEDIS. Je pense que l'on vous réinterrogera dessus parce que l'on a des retours déjà d'habitants qui n'ont pas forcément tout saisi au moment de signer, de valider cette convention et le lien qu'il pourrait y avoir avec la carrière. En tout cas, on approfondira. Je n'ai pas encore assez d'éléments à là-dessus. Je reviendrai vers vous quand j'aurai plus d'éléments pour ne pas dire de bêtises. Je vous remercie. »*

Monsieur GRANGE répond : *« Très rapidement pour ne pas prolonger les débats plus qu'il ne le faut, le chiffre que vous prenez encore une fois – à savoir le nombre de licenciés pessacais – ne représente qu'une toute petite part de l'activité du centre équestre puisqu'il y a plusieurs milliers d'enfants qui viennent chaque année. Vous choisissez simplement un chiffre pour selon vous, montrer le peu de fréquentations et donc le peu d'intérêt du projet. Je le regrette. »*

Madame KARST précise : « *Bonsoir à tous ou bonjour. Je sais plus. Je fais partie du lotissement du Club des Princes II. J'ai reçu les personnes qui faisaient signer la pétition. Ils ont insisté fort longtemps et lourdement pour que l'on signe la pétition. C'était samedi. Dimanche, ils l'ont envoyée par mail. Je comprends qu'il y ait 42 personnes derrière qui aient signé parce qu'il en avait peut-être aussi un peu marre. Je comprends qu'ils aient 42 signatures. Lundi, j'avais le Président de l'association qui est venu sonner à ma porte et qui est venu nous expliquer pourquoi il est passé. Cela s'est passé de manière très correcte. Derrière quand je discute avec mes voisins, il y a une frange de personnes qui sont en première ligne, qui annoncent qu'ils sont très dérangés – je veux bien l'entendre –, mais ce n'est pas l'avis entier du quartier. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *C'était la question qui pouvait peut-être passer à la numéro 3, mais j'y vois un signe. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il y a parfois les paroles masculines. Puis, les paroles féminines. Donc, on terminera avec une parole féminine. Monsieur le Maire, un recours gracieux pour annuler le permis de démolir qui vise la maison dite Thomasson au 2 avenue de Beutre vous a été adressé le 27 janvier par le syndicat de quartier de France. Aucune réponse de votre part ne lui était parvenue à la date où nous avons dû déposer notre question orale. L'intérêt patrimonial de cette maison qui remonte aux années 1840 ainsi que l'intérêt environnemental de grands arbres qui l'entourent ont été relevés par la FAB de Bordeaux Métropole lors de la concertation sur le projet urbain du carrefour de l'Alouette. Dans les lignes directrices du projet que l'on trouve d'ailleurs sur le site de la FAB – tout est public –, la Villa Thomasson est indiquée comme à réhabiliter avec plusieurs arbres remarquables à conserver. La propriété a été récemment dégradée par ces derniers occupants, mais la structure de la maison avec ses murs en pierre et sa charpente traditionnelle reste solide. Voilà un site qui pourrait accueillir l'école de musique qui doit réunir les deux associations existantes, la Maison de la transition écologique et citoyenne ou tout autre équipement public dont le besoin serait à discuter avec les habitants et le syndicat de quartier. Ce serait pour vous l'occasion de lancer une première assemblée citoyenne comme vous le proposiez dans votre programme municipal, pour « coconstruire les futurs projets d'envergure d'équipements publics, sportifs, culturels ». Ce type de démarche va tout à fait dans le sens du recours gracieux du syndicat de quartier de France. Il souhaite vous rencontrer rapidement ainsi que des représentants de Bordeaux Métropole, des architectes des bâtiments de France afin que tous puissent travailler ensemble à l'avenir de la Villa Thomasson. Le temps presse pour mieux sécuriser le site et éviter d'éventuelles nouvelles dégradations. Monsieur le Maire, allez-vous répondre favorablement à ce recours gracieux et à cette demande d'une co-construction citoyenne d'un projet autour de la Villa Thomasson ? »*

Monsieur le Maire répond : « *Merci, Madame CURVALE. C'est moi qui vais vous répondre. Madame la Conseillère municipale, vous manifestez subitement un intérêt pour cette maison dite Villa Thomasson alors qu'elle n'a fait l'objet d'aucune attention de votre part quand elle était squattée, squat que vous avez d'ailleurs encouragé depuis plusieurs années sans tenir compte des nuisances subies par les riverains et les commerçants. Revenons aux sujets et aux interrogations qui sont les vôtres et qui sont donc les nôtres. En 2016, une balade urbaine organisée par la FAB, balade à laquelle avait participé le représentant du syndicat de quartier de France. Elle avait permis d'identifier cette maison comme un bien à réhabiliter. Ce bien – je le rappelle – est une propriété de Bordeaux Métropole. Que s'est-il passé depuis pour réhabiliter cette maison ? Il n'y a aucune valorisation ni entretien de ce site de la part de Bordeaux Métropole. Il n'y a eu aucune demande de classement de cette maison et encore moins, des arbres présents qui étaient magnifiques et qui ont été sauvagement coupés par les occupants. Vous affirmez avec force que la structure de la maison, les murs et la charpente restent solides et qu'il faut sécuriser le site. Je suis heureux de vous apprendre que le site est sécurisé depuis le 1^{er} février par Bordeaux Métropole grâce à l'appui la Mission squat et que malheureusement, la maison a été littéralement saccagée par les occupants.*

Le site est dans un état de délabrement tel que la réhabilitation coûterait beaucoup plus cher que la complète reconstruction. Il n'y a malheureusement pas grand-chose à conserver. Je le regrette vivement. Si Bordeaux Métropole avait engagé une action de préservation, nous aurions pu alors conserver un ou deux éléments.

Pour terminer, j'ai pris la décision de faire évacuer ce squat avec l'aide de Bordeaux Métropole et de la préfecture. À l'annonce de cette évacuation, les squatters sont partis d'eux-mêmes. Pour quelles raisons ? Tout simplement, le squat qui était totalement insalubre et mettait en danger la vie et la santé de ces personnes était proprement indigne, comme d'ailleurs la plupart des squats. Celui-ci l'était particulièrement. Je précise que les personnes qui sont dans ce squat – comme les autres personnes des autres squats de Pessac – sont systématiquement accompagnées dans leur parcours d'insertion sur le Territoire pessacais et girondin. Encore faut-il le vouloir. C'est à mon tour de vous interroger. Madame CURVALE et vos amis, comment avez-vous pu encourager le maintien de ce squat et de ces familles sur site dans de telles conditions ? J'ai vu leurs rapports sociaux sur le sujet. Sincèrement, c'est la misère humaine au plus profond. J'assume pleinement ma décision d'avoir demandé l'évacuation de ce squat qui est à la fois une décision de fermeté, mais d'humanité par l'accompagnement qui justement est systématique. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Je pense que vu l'état de fatigue, mon collègue Sébastien se pinçait tout à l'heure. J'ai l'impression d'halluciner. Je ne crois pas du tout que la question soit l'encouragement du squat à la Villa Thomasson. Par contre, je me souviens très bien avoir participé à la Villa urbaine de 2016. C'était organisé par la FAB. J'avais pu voir l'intérêt de la propriété. Oui. Il est regrettable qu'il n'y ait eu aucune valorisation de Bordeaux Métropole. Vous étiez alors Vice-Président à Bordeaux Métropole. Donc, je vous demande que s'est-il passé puisque vous deviez suivre – j'imagine – de près le projet urbain du carrefour de l'Alouette ? C'est très bien que la Mission squat de Bordeaux Métropole soit intervenue. C'est d'ailleurs une mission qui a été créée il n'y a pas si longtemps à l'initiative de plusieurs élus, dont entre autres des élus écologistes, l'élu de Mérignac. C'est un sujet compliqué. Je ne crois pas que cela réponde à la question du syndicat de quartier de France, mais vous lui ferez sans doute une réponse. »*

Monsieur le Maire répond : *« Je suis désolé, mais c'est moi qui vais avoir le mot de la fin. Donc, le mot de la fin ne sera pas féminin. Je vous prie de m'en excuser, mais c'est le règlement intérieur qui le stipule. Le fait d'avoir maintenu ce squat pendant de trop nombreuses années est pour moi un souci important, comme tous les squats qu'il peut y avoir d'ailleurs sur le Territoire pessacais dont je souhaite de toute manière la résorption systématique. La résorption ne veut pas dire que l'on abandonne les personnes qui les habitent. C'est la raison pour laquelle il y a un accompagnement. Le CCAS s'implique pleinement dans l'accompagnement de ces squats. D'ailleurs, je trouve que là aussi – je suis désolé, on va encore parler du Département – le Département n'est pas très souvent à la hauteur de ce sujet-là non plus. Donc, on est un peu laissés livrés à nous-mêmes. Il y a le sujet des squats. On en a parlé. Je n'y reviens pas. Puis, il y a le sujet de la maison. Cette maison-là a été tellement dégradée qu'aujourd'hui, on ne peut rien en conserver. La question qui se posait il y a plusieurs années de conserver cette Villa était liée au fait que nous souhaitions aussi par cette action, préserver cet îlot de verdure que la FAB dans le projet 50 000 logements initiait à l'époque. Ce n'était même pas Alain JUPPÉ à l'époque. C'était Vincent FELTESSE avec la FAB qui a été créée par Vincent FELTESSE. Ce projet-là voulait construire de manière très dense sur ce périmètre-là. La préservation de cette Villa aurait une contribution à la dédensification de ces projets. Aujourd'hui, la Villa est en ruines et fort heureusement, le souhait de la FAB et de la Métropole a changé. Il n'y a plus aujourd'hui de pression sur une construction sur cette zone-là. Je l'ai dit d'ailleurs à qui voulait l'entendre, mais encore faut-il vouloir entendre. Benoît RAUTUREAU, Stéphane MARI qui étaient également présents, Jérémie LANDREAU également, à cette réunion ici même d'ailleurs avec le représentant de la FAB il y a plusieurs semaines, nous avons acté le fait que cette zone-là deviendrait un parc public.*

Donc, l'essentiel est préservé. Cette maison, il n'y a malheureusement plus grand-chose à en espérer et la Ville de Pessac n'investira pas des centaines de milliers ou des millions d'euros pour rénover cette maison qui en plus, ne lui appartient pas. Je le rappelle. Quant à l'ensemble de vos propositions, de vos projets d'équipements publics, nous avons un PPI – on l'a rappelé tout à l'heure – de 100 millions d'euros qui déjà nous oblige à faire beaucoup de sacrifices pour ne pas faire de sacrifices supplémentaires pour satisfaire ce que j'estime ne pas être très justifié, la préservation de ce qui est aujourd'hui malheureusement une ruine. Sur ce, il est 1 heure moins le quart. Nous avons tenu 6 heures 42 un Conseil Municipal. Je vous en remercie, particulièrement les orateurs et ceux qui ont présenté des délibérations qui étaient de grande qualité. Merci beaucoup. C'était très féminin. Merci beaucoup, mesdames. »

La séance est levée à 00h45.